

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



**ETATS GENERAUX DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE (EGAE), Edition 2014**

RAPPORT GENERAL

Thème principal : « Evaluation de la mise en œuvre des politiques agricoles nationales : défis et perspectives d'avenir »

Bujumbura, Novembre 2014

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	v
Liste des tableaux.....	viii
Liste des schémas, figures et graphiques	viii
Liste des annexes (les annexes figurent dans le document en annexe à ce rapport).....	viii
AVANT PROPOS.....	ix
A. CADRE DES EGAE 2014	xi
a. Contexte et justification.....	xi
b. Préparatifs	xi
c. Participation.....	xii
d. Méthodologie	xii
e. Objectifs des EGAE, édition 2014.....	xiii
f. Messages clés.....	xiii
B. EXPOSÉS ET DÉBATS.....	1
INTRODUCTION.....	1
I. ETAT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET D'ELEVAGE; SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	3
1. 1. Statistiques de production.....	3
1. 2. Situation nutritionnelle; Evolution de la sécurité alimentaire	5
II. ETATS DES LIEUX DES ETATS GENERAUX TENUS ET REVUE DES POLITIQUES AGRICOLES NATIONALES	11
2.1. Mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de l'Agriculture de 2007 et Etats Généraux de l'Elevage de 2013.....	11
2.2. Revue des politiques, stratégies et textes du secteur depuis 2007.....	16
2.3. Bilan Technique du PNIA 2012-2013	18
III. ETAT DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	22
Etat de l'évolution du budget national, financement du secteur (hors privé)	22

IV. SITUATION DE LA GESTION ET DE LA VALORISATION FONCIERE	26
4.1. Aménagements fonciers et hydro-agricoles.....	26
4.2. Situation des facteurs environnementaux et changement climatique	29
4.3. Gestion foncière, gestion des exploitations agricoles ; Démographie	32
V. ETATS DES LIEUX DES INSTITUTIONS NATIONALES D'APPUI A L'AGRICULTURE	36
5.1. Vision institutionnelle du secteur Agricole et de l'Elevage. « <i>Eléments de réflexion</i> »	36
5.2. Cohérence interministérielle liée à la nutrition	40
VI. ETAT D'INTERVENTION DES PARTENAIRES DU SECTEUR PRIVE, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS	43
6.1. Agri-Business	43
6.2. Etat d'intervention des Organisations des Producteurs Agricoles.....	46
6.3. Etats d'intervention des ONGs	49
VII. DEFIS ET ATOUTS POUR LES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES ET L'AGRICULTURE FAMILIALE	51
7.1. Petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale	51
7.2. Systèmes d'accès aux intrants agricoles	53
7.3. Systèmes d'accès aux intrants d'élevage, de pêche et d'aquaculture	56
7.4. Accès à l'innovation et à la vulgarisation	62
7.5. Accès au crédit agricole.....	65
VIII. VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ANIMAUX ; ACCES AUX MARCHES LOCAUX ET REGIONAUX	69
8.1. Situation des cultures industrielles	69
8.2. Valorisation des produits agricoles.....	72
8.3. Accès aux marchés locaux et régionaux	75
Recommandations générales	77
IX. DECLARATIONS	77
9.1. Déclaration des Parlementaires.....	77
9.2. Déclaration de l'Union Européenne et ses Etats Membres représentés au Burundi.....	78

9.3. Déclaration du Conseil de l'Ordre National des Médecins Vétérinaires du Burundi	78
9.4. Déclaration du Forum des Organisations de Producteurs Agricoles au Burundi (FOPABU)	79
C. RECOMMANDATIONS DES EGAE 2014.....	80
SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DES EGAE, EDITION 2014.....	80
D. FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES EGAE 2014.....	90

LISTE DES ABREVIATIONS

ADISCO	: Appui pour le Développement Intégral et la Solidarité sur les Collines
AF	: Agriculture Familiale
AFJB	: Association des Femmes Juristes du Burundi
AIAF	: Année Internationale de l'Agriculture Familiale
APROPABU	: Association pour la Promotion des Palmiculteurs du Burundi
APV	: Autorisation Provisoire de Vente
Asbl	: Association Sans But Lucratif
ASC	: Agent de Santé Communautaire
AUM	: Associations des Usagers de Marais
BBTV	: Banana Bunchy Top Virus
BDS	: Bureau de District de Sante
BXW	: Banana Xanthomonas Wilt
CAPAD	: Confédération des Associations des Producteurs pour l'Auto-Développement
CAPRI	: Collectif des Association des Production de Riz
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEP	: Champ Ecole Paysan
CCIB	: Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture du Burundi
CF	: Certificat Foncier
CFCIB	: Chambre Fédérale de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture du Burundi
CIRAD	: Centre de Cooperation Intrnationale en Recherche Agronomique pour le Developpement
CNIA	: Centre National d'Insemmination Artificielle
CNLS	: Commission Nationale de Lutte contre le SIDA
CNAPCO	: Confédération Nationale des Associations des Producteurs du Coton
CNATHE	: Confédération Nationale des Associations des Producteurs de Thé
CNS	: Conseil National Semencier
CNTA	: Centre National des Technologies Agro-alimentaire
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
COPROSEBU	: Collectif des Producteur des Semences du Burundi
CSLP-II	: Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2 ^{ème} Génération
CSC	: Chaîne de Solidarité Communautaire
CTB	: Coopération Technique Belge
DAP	: Diammonium phosphate
DOSE	: Document d'Orientation du Secteur d'Elevage
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
DPV	: Direction Protection des Vegetaux
EAC	: East African Community
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EEAF	: Environmental Enterprises Assistance Fund

EGAE	: Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage
ENAB	: Enquête Nationale Agricole du Burundi
FAO	: Food and Agriculture Organization
FBu	: Francs Burundais
FFS	: Farmer Field School
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FOPABU	: Forum des Organisations des Producteurs Agricoles du Burundi
FRM	: Forum Rural Mondial
GSADR	: Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural
GPA	: Groupe de Plaidoyer Agricole
GTT	: Groupes Techniques de Travail
IFPRI	: Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IGEBU	: Institut Géographique du Burundi
IGF	: Indice Global de la faim
IMF	: Institution de Micro-Finance
INADES	: Institut Africain pour le Développement Economique et Social
IRR	: Initiatives à Résultats Rapides
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
IPTE	: Initiative Pour les Pays Pauvre Tres Endettes
ITAB	: Institut des Techniques Agricoles du Burundi
Kcal/j	: Kilocalories par jour
KEC	: Kilogramme Equivalent Cereales
km ²	: Kilomètre carré
MCPEA	: Micro-crédit pour les Pauvres Economiquement Actifs
MEEATU	: Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINATTE	: Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement
MININTER	: Ministère de l'Intérieur
Nbre	: Nombre
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OA	: Organisation d'Appui
OAG	: Observatoire de l'Action Gouvernementale
OAP	: Organisation pour l'Auto-Promotion
OCDE	: Organisation du Commerce pour le Développement Economique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONCCS	: Office National de Contrôle et de Certification des Semences
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation des Producteurs
OPA	: Organisations des Producteurs Agricoles

P	: Programme
PAI	: Programme d'Appui Institutionnel
PAIOSA	: Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel du Secteur Agricole
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PANA	: Programme National d'Adaptation au Changement Climatique
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PARCEM	: Association Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
PARSAD	: Programme d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire
PASS	: Projet d'Appui au Secteur Semencier
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDRA	: Plan Directeur de la Recherche Agricole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMSAN	: Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutrition
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PNISE	: Plan National d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNSEB	: Programme National de Subvention des Engrais au Burundi
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIA	: Plan Provincial d'Investissement Agricole
PPP	: Partenaria Public-Privé
PRODEMA	: Productivité et Développement des Marchés
PROTEM	: Projet de Promotion The a Mwaro
PRODEFI	: Programme de Développement des Filières
PROSANUT	: Programme pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Burundi
PRGE	: Programme de Renforcement de la Gouvernance Economique
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTRP	: Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflict
RCCB	: Renforcement des Capacite Comerciales du Burundi
RIM	: Réseau des Institutions de Micro-Finance
ROI	: Règlement d'Ordre Intérieur
SAKSS	: Strategic Analysis and Knowledge Support Systems
SAN	: Stratégie Agricole Nationale
SFC	: Service Foncier Communaux
SITAN	: Situation de l'Analyse Nutritionnelle
SNEB	: Strategie National de l'Environement au Burundi
SOSUMO	: Société Sucrière du Moso
SP	: Sous-Programme
SPS	: Services Phytosanitaires
SSME	: Semaines Sante Mère-Enfants
SUN	: Scaling Up Nutrition
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBT	: Unité Bétail Tropical

UCODE	: Union pour la Coopération et le Développement
UE	: Union Européenne
UNICEF	: United Nations Infant and Children Education Fund
USAID	: United State Agency for International Development
USD	: Dollars Américains
TBC	: Tanganyika Business Company
TPS	: Technicien Promotion Santé

Liste des tableaux

Tableau 1: Prévalence des carences en micronutriments au Burundi.

Tableau 2: Part du budget destiné à l'agriculture

Liste des schémas, figures et graphiques

Figure 1: Prévalence de la malnutrition chronique

Figure 2: Evolution de la malnutrition chronique.

Figure 3: Evolution de la malnutrition aigüe

Figure 4: Evolution de l'insuffisance pondérale.

Figure 5: Comparaison régionale de l'apport calorique (en Kcal/jour/personne)

Figure 6: Outils de planification : la boussole

Figure 7: Evolution du financement du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sur ressources nationales/ extérieures (en milliards FBu)

Figure 8: Modèle causal de la malnutrition (UNICEF, 2000)

Liste des annexes (les annexes font figurer dans un document séparé de ce rapport)

Annexe 1. Programme des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage, édition 2014

Annexe 2. Discours d'ouverture et de cloture

Annexe 3. Thèmes et sous-thèmes

Annexe 4. Echanges et discussions en panel

Annexe 5. Déclarations

Annexe 6. Recommandations des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage, édition 2014

Annexe 7. Feuille de Route des EGAE 2014

Annexe 8. Rapport financier

Annexe 9. Comité d'organisation des EGAE 2014

Annexe 10. Liste exhaustive des experts, modérateurs et panelistes

Annexe 11. Liste des Participants aux EGAE, édition 2014

AVANT PROPOS

Le Burundi couvre une superficie de 27.834 km² dont 2.500 km² de lacs et 23.500 km² de terres potentiellement agricoles. Sa population est estimée à plus de 8 millions d'habitants et compte plus de 90% de familles rurales dont 51% sont des femmes. La croissance annuelle de la population est de 3% et la densité démographique moyenne de 310 habitants au km². Celle-ci atteint cependant 650 habitants au km² dans les provinces du Nord et 500 habitants au km² au Centre et à l'Ouest.

Le pays est classé, d'une part, au 2^{ème} rang des régions les plus densément peuplées de l'Afrique et d'autre part, parmi les 5 pays les plus pauvres du monde. Près de 70% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (moins d'un dollar US par jour et par habitant) et 85% des ménages font quotidiennement face à une insécurité alimentaire. Le taux de malnutrition aiguë est supérieur à 5% et l'apport calorique journalier par habitant se trouve bien en deçà des besoins en nutriments des normes requises.

L'agriculture burundaise est la pierre angulaire de l'économie nationale et familiale et demeure la source de croissance des autres secteurs de la vie nationale. Le secteur reste cependant dominé par une agriculture de subsistance affaiblie par des perturbations climatiques devenues fréquentes depuis 2000. De surcroît, les rendements et les productions végétales, animales et halieutiques affichent toujours une tendance baissière et ne parviennent plus à couvrir les besoins nutritionnels et financiers d'une population en perpétuelle croissance.

Le secteur agricole reste d'une importance capitale pour l'économie nationale et familiale. En effet, la spéculation agricole contribue entre 40 à 56% au produit intérieur brut et pour 86% aux recettes d'exportation et occupe environ 90% de la population. L'agriculture burundaise est l'œuvre de petits exploitants aux ressources très limitées. Les contraintes auxquelles ils sont confrontés sont principalement liées au rétrécissement des exploitations suite à l'accroissement exagéré de la population. La forte pression démographique entraîne une surexploitation des ressources naturelles avec aggravation des phénomènes d'érosion qui cause la dégradation de la fertilité des sols et l'exploitation des terrains marginaux.

Par ailleurs, l'agriculture burundaise évolue dans des systèmes traditionnels de production inadaptés et trop peu mécanisés, où le gaspillage des ressources en eau et leur faible valorisation pour l'irrigation des cultures et la production de l'énergie sont courants. Dans de tels systèmes de production, l'accès aux semences sélectionnées et autres intrants de production est limité par manque de pouvoir d'achat. En conséquence, la pression des maladies et ravageurs sur les cultures (mosaïque virale du manioc, maladies des bandes du maïs, flétrissement bactérien de la pomme de terre, anthracnose du caféier arabica, maladies virales et cryptogamiques du bananier,...) est peu maîtrisée. Ces systèmes traditionnels se caractérisent aussi par une faible organisation et un faible niveau de renforcement des capacités des communautés locales.

Au niveau national, 69.1% des ménages agricoles pratiquent l'élevage intégré à l'agriculture. Parmi les exploitations pratiquant l'élevage, 20% possède les bovins, 45% élèvent les petits ruminants (dont 32% pour les ovins et 68% pour les caprins) et 5% pratiquent l'élevage de porcs. Le reste pratique l'élevage mixte (volaille-lapins).

Le système d'élevage est constitué principalement des animaux de race locale et d'une infime partie des races améliorées. Il est en grande partie pratiqué en système extensif par les agri-éleveurs sur des pâturages naturels. Les animaux connaissent rarement de soins préventifs réguliers. Les principales maladies sont d'ordre général ou spécifique à chaque espèce. Il s'agit essentiellement des maladies bactériennes, virales et parasitaires. Les infrastructures d'élevage font cruellement défaut notamment celles de transformation des produits. Les techniques d'alimentation sont peu connues par les agri-éleveurs. La baisse de la productivité du sous-secteur est due d'une part aux contraintes structurelles vieilles de plusieurs décennies et d'autre part aux contraintes conjoncturelles liées à la crise.

Pour relever tous ces défis du secteur agricole, le Gouvernement du Burundi a organisé plusieurs fora et des recommandations ont été formulées pour améliorer la production et la productivité du secteur agricole. L'organisation des présents Etats Généraux sur l'Agriculture et l'Elevage au Burundi répond à une volonté politique exprimée par le Gouvernement ainsi qu'à une demande déjà manifestée par ses partenaires dans le but de constater le pas franchi au cours de ces dernières années compte tenu des recommandations formulées dans les fora antérieurs ainsi que les objectifs déjà fixés dans les différents documents de politiques adoptées par le Gouvernement et tirer de nouvelles leçons pour l'avenir. L'objectif global retenu pour ces Etats Généraux est: « **Accélérer la productivité du secteur agricole et de l'élevage** ». Le thème général retenu est donc: « **Evaluation de la mise en œuvre des politiques agricoles nationales, défis et perspectives d'avenir** ».

Ces Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage, édition 2014 ont bénéficié du soutien technique, matériel et financier du Gouvernement de la République du Burundi, des Partenaires Techniques et Financiers, des ONGs nationales et internationales, des Institutions nationales et du secteur privé. Nous leur adressons nos sincères remerciements.

Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Ir. Odette KAYITESI

A. CADRE DES EGAE 2014

a. Contexte et justification

Le Gouvernement du Burundi a organisé les Etats Généraux sur l'Agriculture et l'Elevage (EGAE) édition 2014 du 16 au 19 juin 2014. L'organisation de ces Etats Généraux sur l'Agriculture et l'Elevage au Burundi répondait à une volonté politique exprimée par le Gouvernement ainsi qu'à une demande déjà manifestée par ses partenaires dans le but de constater le pas franchi au cours de ces dernières années, compte tenu des recommandations formulées dans les fora antérieurs ainsi que les objectifs déjà fixés dans les différents documents de politiques adoptés par le Gouvernement et tirer de nouvelles leçons pour l'avenir.

En effet, lors de son discours à la Nation au 31 décembre 2013, le Président de la République du Burundi, **S.E. Pierre NKURUNZIZA** a dit notamment «**Nous rappelons entre temps que l'année prochaine, le Gouvernement compte organiser les Etats Généraux de l'Agriculture et Elevage dans le but de trouver des solutions durables aux questions de sécurité alimentaire,...**». Quant au Président du Sénat, **l'Honorable Gabriel NTISEZERANA**, dans son discours d'ouverture de la session parlementaire en date du 7 octobre 2013, en tant que Président d'une Institution devant contrôler l'action du Gouvernement, il a indiqué que: «**A propos de la question de la démographie galopante et des terres arables qui s'amenuisent, notre attente reste grande sur la promesse du Gouvernement d'organiser les États généraux de l'Agriculture en vue d'étudier les stratégies les mieux adaptées pour l'augmentation de la production, la conservation des produits et leur exportation**».

Les Etats Généraux sur l'Economie Nationale tenus en 2002 qui ont recommandé la tenue des Etats Généraux sectoriels constituent aussi une référence. L'organisation des Etats Généraux sur l'Agriculture et l'Elevage au cours du mois de juin 2014 constitue donc un important événement politico-économique qui a été programmé de longue date par le Gouvernement, compte tenu de l'importance majeure que représente le secteur agricole dans l'économie de la Nation burundaise.

b. Préparatifs

La tenue des EGAE 2014 a nécessité une mobilisation de ressources humaines et matérielles substantielles pour une bonne préparation. Un groupe restreint de réflexion a été préalablement mis en place par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage pendant le mois de février en vue de tracer une orientation globale pour l'organisation de ces EGAE. Suite au rapport du groupe restreint de réflexion, la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a désigné en date du 01 Avril 2014 la Commission Nationale chargée de préparer les Etats Généraux sur l'Agriculture et l'Elevage.

La Commission était subdivisée en six (6) Sous-commissions d'appui: Protocole, Logistique, Scientifique, Secrétariat, Gestion/Finances et Médias. Chaque Sous-commission avait un président et un vice-président, ainsi que des rôles lui attribués. Il a fallu aussi mobiliser un nombre considérable de personnels d'appui de plusieurs catégories: comptables, secrétaires, chauffeurs, plantons, etc., pour que les activités puissent se dérouler normalement.

Les préparatifs et la tenue des EGAE édition 2014 ont nécessité une grande mobilisation de fonds en provenance du Gouvernement et de ses partenaires nationaux et internationaux. Un total de deux cents dix-huit millions cinq cents deux mille huit cents cinquante-neuf francs burundais (218 502 859 Fbu) dont quarante millions en provenance du Gouvernement ont été mobilisés et utilisés pour les EGAE édition 2014.

Afin de favoriser et faciliter une grande participation aux débats, des moyens technologiques adéquats avaient été mis en œuvre dont une traduction simultanée des débats en français, anglais et kirundi ainsi qu'une projection multi-écrans dans la salle de toutes les présentations visuelles.

c. Participation

Environ 524 participants provenant de beaucoup d'Institutions/Organisations représentant l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'agriculture et de l'élevage et du monde journalistique ont été identifiées par la Commission pour participer aux assises des EGAE édition 2014.

Les participants étaient répartis comme suit: Députés et Sénateurs: 13 ; Ministres: 9 ; Présidence: 13; 2^{ème} Vice-Présidence: 6 ; Gouverneurs de Provinces: 17; Ambassadeurs et Représentants des Organisations internationales: 16; Délégations extérieures: 9; Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage: 167; Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique: 4; Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale: 4; Ministère du Commerce, de l'Industrie, du Tourisme et des Postes: 3; Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA: 4; Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme: 5; Ministère du Développement Communal: 3; Ministère de l'Information et des Télécommunications : 2 ; Ministère Bonne Gouvernance: 2; Ministère de l'Enseignement de base et des Métiers: 2; Ministère de l'Intérieur: 2; Ministère à la Présidence chargé de la Communauté Est Africaine: 1; Ministère de la Solidarité, des Droits de la Personne Humaine et du Genre: 2; Délégués des projets, Représentations des Ambassades et des Organisations Onusiennes, des entreprises publiques et privées: 91; ONGs: 18 ; OPA: 19; secteur privé: 78; Journalistes: 33.

d. Méthodologie

Huit (8) thèmes ont été adoptés par le Comité d'Organisation des Etats Généraux sur l'Agriculture et l'Élevage, à savoir :

- Thème 1: Etat de la production agricole et d'élevage (dont la situation alimentaire et nutritionnelle, cultures industrielles d'exportation, élevage, pisciculture et maraîchage et fruiticulture) ;
- Thème 2: Etats des lieux des Etats Généraux déjà tenus et Revue des politiques agricoles nationales.
- Thème 3: Etat du financement du secteur agricole.
- Thème 4: Situation de la gestion et la valorisation foncière.
- Thème 5: Etat des lieux des institutions nationales d'appui à l'agriculture.
- Thème 6: Etat d'intervention des partenaires du secteur privé, des ONG et des organisations de producteurs.
- Thème 7: Défis et atouts pour les petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale.
- Thème 8: Valorisation des produits agricoles et animaux et accès aux marchés locaux et régionaux.

Pour chaque thème, des sous-thèmes ont été développés par des experts. Les sous-thèmes sont présentés sous deux formes: une note synthétique et une présentation visuelle de 16 diapositives au maximum approuvées par le Comité d'Organisation des EGAE, en particulier par la sous-commission scientifique. Les présentations visuelles ont été exposées selon le programme des EGAE. Après la présentation des sous-thèmes, l'équipe d'experts participait au panel constitué d'autres experts et autorités dans le domaine pour l'animation des débats autour du thème concerné. **La facilitation des exposés et débats dans la salle a été rendue possible par une équipe de modérateurs choisis parmi les cadres nationaux.**

e. Objectifs des EGAE, édition 2014

L'objectif global retenu pour ces Etats Généraux était: « **Accélérer la productivité du secteur agricole et de l'élevage** ».

Les **objectifs spécifiques** proposés pour ces Etats Généraux étaient les suivants :

- Identifier les facteurs favorables et défavorables pour une bonne mise application des politiques agricoles et d'élevage;
- Identifier les facteurs favorables pour une bonne croissance agricole;
- Formuler des recommandations pertinentes en vue d'une mise en place effective de ces facteurs favorables identifiés.

Le Thème général retenu était donc : « Evaluation de la mise en œuvre des politiques agricoles nationales, défis et perspectives d'avenir ».

f. Messages clés

- **Message de S. E. Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage**

La présence de la Plus Haute Personnalité du pays dans les cérémonies d'ouverture des travaux des EGAE édition 2014 montre l'attachement du Gouvernement au secteur de

l'agriculture et de l'élevage. Le secteur agricole joue un rôle prépondérant dans l'économie du pays et demeure le moteur de croissance des autres secteurs de la vie nationale. La Vision 2025 et le CSLP-II se proposent de faire de la modernisation et la diversification de l'agriculture et de l'élevage une des priorités de la croissance économique. Le PNIA veut promouvoir une agriculture capable d'assurer à tous les Burundais la sécurité alimentaire en quantité et en qualité et des défis doivent être levés en vue d'une relance de la productivité et la production agro pastorale.

Le pays souffre d'une insécurité alimentaire croissante qui nécessite d'être éradiquée. Le thème: «**Evaluation de la mise en œuvre des politiques agricoles nationales, défis et perspectives d'avenir**» vient au bon moment vu que beaucoup de politiques et stratégies adoptées, des projets et programmes mis en place, qui malheureusement n'ont pas parvenu à asseoir une sécurité alimentaire durable et l'amélioration de la nutrition dans notre pays. Les assises des EGAE vont orienter la mise en place des stratégies les mieux adaptées pour l'augmentation de la production, la conservation des produits et leur exportation et partant le bien être de notre population.

«**Nous devons tout faire pour changer ces tendances étant donné que l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont des problèmes de santé publique qui affectent surtout les populations les plus vulnérables. Ensemble, nous devons dire non à l'insécurité alimentaire au Burundi**» a précisé Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

- **Message du Représentant des Partenaires Techniques et Financiers**

Les EGAE permet à tout en chacun d'évaluer là nous en sommes et pour mieux orienter nos efforts et nos investissements pour le développement de ce secteur combien important. Le niveau de développement de l'agriculture est encore à un stade embryonnaire et la nutrition de la population est encore problématique. Son développement mérite d'être soutenu par la conjugaison des efforts concertés.

L'agriculture burundaise reste essentiellement de type familial et de subsistance. Cette forme d'agriculture peine à subvenir aux besoins des mêmes familles. On n'arrivera à attaquer l'insécurité alimentaire que quand l'agriculture au Burundi sera capable de nourrir sa population et d'être une réalité qui offre de meilleures perspectives économiques aux acteurs impliqués au premier degré qui est l'agriculteur.

En regardant le secteur agricole et de l'élevage, il y a tendance de croire qu'il s'agit d'un cercle vicieux. D'une part, l'agriculteur investit peu dans son activité avec l'utilisation des pratiques agricoles peu ou pas adaptées sur des sols souvent en pente, érodés, peu protégés et restaurés. Ils utilisent peu de facteurs de production (engrais, semences de qualité, pesticides, et autres) qui s'explique par la conjoncture financière difficile. D'autre part, l'agriculteur obtient peu de son activité, ne dégage pas de véritable surplus échangeables et continue d'éprouver des difficultés pour nourrir sa famille et de subvenir aux autres besoins de part son travail.

Le Burundi s'est doté de documents stratégiques pour orienter son économie dans un contexte de forte prépondérance du secteur primaire. Les orientations contenues dans ces documents sont déclinées dans le PNIA qui a été soutenu par les efforts conjugués du Gouvernement et de ses Partenaires au développement. Ils ont été matérialisés par des investissements tenant compte des besoins exprimés à travers ce document. Les voies et moyens pour y parvenir doivent cependant être revus et être mieux décrits. A trois années de vie du PNIA, la mesure des performances laisse entrevoir que le chemin à parcourir reste encore long et parsemé de contraintes non levées. Les défis pour arriver à une l'agriculture commerciale seront levés une fois que les rôles des différents acteurs seront mieux cernés. Le temps est venu pour penser au développement et apporter des réponses intégrées aux problèmes à facettes multiples unissant la production agricole, la nutrition, la croissance démographique et la gestion de la ressource terre. Ces réponses nécessitent l'émergence des approches beaucoup plus orientées aux programmes qui sont interconnectés et qui anticipent sur le développement socio-économique future.

Une réflexion devra aborder entre autres le devenir du foncier qui représente le capital productif agricole pour l'agriculteur, les facteurs de production secondaires tels que l'accès aux engrais, aux semences de qualité, au crédit agricole, aux connaissances à travers la recherche participative, le statut et les missions des acteurs du secteur agricole. Ceci devra conduire inexorablement à un nouveau cadrage qui implique des réformes du Ministère en accord avec une vraie vision institutionnelle. C'est dans ce cadre que devront désormais s'envisager les nouveaux investissements des partenaires qui se veulent et sont obligés d'être fructueux.

- **Message de S. E. le Président de la République du Burundi**

Le Gouvernement, avec l'appui de ses Partenaires au Développement, ne ménage aucun effort pour mettre en œuvre des politiques concertées en vue d'atteindre une croissance sensible de la production agricole et ainsi assurer une autosuffisance alimentaire à sa population. Malgré de nombreux investissements déjà consentis en ressources humaines et financières, force est de constater que les objectifs fixés d'assurer à tous les Burundais la sécurité alimentaire en qualité et en quantité et induire une forte croissance économique, n'ont pas encore été atteints de manière satisfaisante. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a estimé nécessaire d'organiser les Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage au courant de cette année sous le thème: «**Evaluation de la mise en œuvre des politiques agricoles nationales, défis et perspectives d'avenir**».

Les « **Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage** » constitue une activité de grande importance pour le pays et de laquelle les administratifs, surtout locaux, les vulgarisateurs agricoles et la population toute entière attendent beaucoup pour leur mieux être particulièrement en ces temps difficiles où les climats changent si brutalement et souvent en défaveur des cultures. La tenue des Etats Généraux sur l'Agriculture et l'Elevage, édition 2014 constitue une étape d'auto-évaluation. A la lumière des recommandations formulées

dans ces fora antérieurs, les réalisations faites au cours de ces dernières années seront examinées. En d'autres mots, c'est une occasion d'analyser ensemble le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans les documents de politiques sectorielles adoptées par le Gouvernement et tirer de nouvelles leçons pour l'avenir.

Notre pays s'est engagé sur la route du développement d'une agriculture productive. Des différentes priorités ont été fixées et s'articulent autour des objectifs visant :

- 1° L'accroissement durable de la production et la sécurité alimentaire.
- 2° La professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation.
- 3° Le développement des filières et de l'agro-business y compris l'élevage et la pêche.
- 4° Le renforcement des institutions publiques.

Nos attentes sont grandes en ce qui concerne les conclusions et recommandations de ces Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage au Burundi, pour qu'elles puissent dans les prochaines activités du secteur agricole, inverser les tendances actuelles de malnutrition et asseoir une sécurité alimentaire durable dans notre pays.

Nous devons d'ores et déjà nous assurer de la bonne sol, semences, climat et surtout la bonne eau car nous semble-t-il les agriculteurs en général se contentent presque seulement de compter sur la manne du ciel dans le cadre de l'eau des pluies. Nous ne devons non plus oublier la nécessité d'une implication forte des agriculteurs dans l'élaboration des politiques agricoles, que ce soit pour la production, la transformation et la commercialisation.

B. EXPOSÉS ET DÉBATS

INTRODUCTION

De part sa position géographique, le Burundi dispose de beaucoup d'atouts pour son développement agricole: l'existence de microclimats, d'une multitude de paysages et de types de sols, une pluviométrie abondante (6 à 9 mois de précipitations sur l'année) qui permet annuellement 2 saisons culturales avec possibilités de produire toute l'année si la maîtrise de l'eau est assurée et qui autorise la conduite de cultures à forte demande en eau. Il possède aussi un réseau hydrographique très important (du Lac Tanganyika aux lacs du Nord sans oublier la multitude de rivières et de cours d'eau) permettant la conception et l'exécution des vastes programmes d'irrigation et d'intensification des cultures, des terres disposant d'une bonne fertilité où l'on peut facilement intensifier la production agricole, une superficie de marais inexploités où l'on trouve des sols à haute potentialité de rendement et des gisements de roches calcaires, dolomitiques et phosphates qu'on peut exploiter et améliorer la fertilité des sols acides.

L'agriculture reste l'activité prédominante: elle occupe plus ou moins 95% de la population active, fournit 95% de l'offre alimentaire et plus de 90% des recettes en devises, ces dernières provenant essentiellement des cultures de rente (café, thé et coton). Selon le CSLP, l'agriculture et l'élevage contribuent pour une fraction généralement entre 40 % et 60 % du PIB. Toutefois, il s'agit principalement d'une agriculture familiale de subsistance dont 80 % de la production sont autoconsommés (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2008). Ainsi, les cultures vivrières occupent 90 % des terres cultivées contribuant pour 80 % au PIB agricole.

En dépit de l'amélioration des performances et d'un retour à la stabilité, les moyens et les efforts déjà engagés par le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers restent cependant en dessous des besoins existants et des résultats escomptés. En effet le Burundi reste confronté à un accroissement rapide de sa population. Les prévisions démographiques sont ainsi préoccupantes en termes de couverture des besoins de base, de sécurité alimentaire, de stabilité foncière et de réduction de la pauvreté.

Le pays fait face à un déficit alimentaire (ou gravité de la faim), qui s'est accru au cours de ces dernières années (FAO, 2011), autant influencé par la faible disponibilité des aliments que par l'accès limité et l'utilisation insuffisante de la nourriture disponible. En outre, 63% de la population souffre de sous-alimentation chronique, 46% de la population souffre de malnutrition chronique, 72% de la population souffre d'insécurité alimentaire, 35% des enfants de moins de cinq ans sont en insuffisance pondérale, 52,7% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique, due à des carences en vitamine A, iode et Fer.

Le Burundi est aussi très touché par la faim avec un indice global de la faim de 38,8 (IFPRI, 2013), de loin le plus élevé de la sous-région. Seulement 18% de la population peut se permettre un régime alimentaire équilibré et sain. Les statistiques en rapport avec les carences en micronutriments montrent qu'une large frange de la population est concernée. Au niveau régional, l'apport calorique au Burundi est le plus faible de la région est africaine, avec un niveau estimé à 1.600 Kcal/jour/personne. Ces chiffres placent le Burundi parmi les trois pays ayant les pires indices nutritionnels au niveau mondial.

Malgré quelques performances enregistrées dans le secteur agricole, ses taux de croissance ont été inférieurs à ceux de la population. La faible croissance du secteur agricole est davantage liée à des causes externes telles que la variation erratique des cours mondiaux du café et du thé et les aléas climatiques. Les divers problèmes à résoudre découlant de l'analyse précédente qui a mis en exergue la faible rentabilité des investissements réalisés, la baisse de la productivité du secteur agricole et sa faible articulation aux autres secteurs de la vie nationale sont à la fois d'ordre structurel et vieux de plusieurs décennies et sont catégorisées en contraintes agronomiques, technologiques, socio-économiques, climatiques et institutionnelles.

I. ETAT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET D'ELEVAGE; SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

1. 1. Statistiques de production *par Espérance KAMARIZA, Directrice des Statistiques et d'Informations Agricoles*

Les statistiques de production des cultures vivrières sont obtenues depuis 2007 jusqu'en 2012 par le canal des missions conjointes (MINAGRIE-FAO-PAM) de l'évaluation des récoltes et depuis 2012 par l'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAB). Cette enquête ne couvre pas les cultures maraîchères et fruitières, l'élevage, la pisciculture et la pêche pratiquée dans les lacs de l'intérieur du pays. Certaines données restent manquantes suite à la complexité et à l'enchevêtrement des systèmes de production ainsi que l'absence ou la non cohérence de certaines méthodologies de collecte.

La culture du haricot, principale légumineuse et source de protéine, est très sensible aux aléas climatiques, occasionnant des variations de production. Entre 2011 et 2013, elle a connu une augmentation de 12% à cause d'une bonne pluviométrie. La production du riz est en diminution depuis 2011 suite à la pyriculariose ainsi que celle du blé depuis 2012. Le maïs affiche une augmentation de 40% entre 2007 et 2013. La production de la banane est en baisse en 2012 suite aux maladies BXW et BBTV et son augmentation en 2013 serait due à la promotion des moyens de lutte contre ces maladies et à l'introduction de nouvelles variétés plus productives. L'augmentation de la production du manioc depuis 2011 est due au vaste programme de multiplication de boutures saines résistantes à la mosaïque et les autres tubercules ont connu une légère augmentation depuis 2012.

La production du café montre une variation cyclique avec une faible production en 2009. La production du thé sec est continue et légèrement en hausse. La plus faible production de l'huile de palme s'observe en 2011 à cause de la réhabilitation de la palmeraie et l'augmentation depuis 2012 correspond au début de la production des nouvelles palmeraies. La production de la SOSUMO augmente depuis 2010. La production du coton est en baisse depuis 2007 et connaît un léger relèvement à partir de 2012.

Le nombre de caprins a augmenté de 2007 à 2012 et a chuté légèrement en 2013. Les effectifs de bovins et de volaille sont en légère augmentation alors que les ovins sont en stagnation. Les données sur les productions animales font défaut. La production de la pêche du lac Tanganyika est en baisse et a évolué en dents de scie.

De façon générale, la problématique de collecte des informations est posée. Les données sont lacunaires, incorrectes et il y a nécessité d'harmonisation de méthodologie de collecte des données. L'ISTEEBU a choisi la méthode d'enquête à partir des tirages aléatoires et il est en

train d'élaborer des **outils méthodologiques de collecte de données** qui seront validés prochainement.

En conclusion, la collecte de l'information statistique est cruciale pour connaître les performances de la production agricole, les facteurs de production, le coût de la production, les bénéfices, les pertes et la démographie des ménages agricoles. Les données collectées servent de base pour mesurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que l'alerte précoce. Elles aident à une meilleure prise de décision basée sur les faits réels.

A la fin des échanges et discussions, les recommandations suivantes ont été formulées:

- Investir dans le secteur pour développer et analyser des statistiques au niveau agricole et au niveau macro-économique, ce qui permettra une bonne planification. Allouer un budget consistant pour la disponibilisation, la diffusion et le feedback des données statistiques fiables;
- Finaliser et valider les outils méthodologiques et harmonisés de collecte;
- Recouper les données avec d'autres sources d'informations notamment les cultures industrielles, les fruits et légumes;
- Minimiser le commerce informel pour contrôler les données sur les fruits et légumes.

1. 2. Situation nutritionnelle ; Evolution de la sécurité alimentaire par Dr. Déo-Guide RUREMA, Chef de Cabinet Adjoint à la 2^{ème} Vice-Présidence de la République et Point Focal SUN

Etat nutritionnel. Les statistiques montrent que parmi 21 pays ayant un taux de malnutrition chronique supérieur à 40% chez les enfants de moins de 5 ans, 15 sont africains et le Burundi est en 2^e position (IGF, 2013). La prévalence de la malnutrition chronique est la plus élevée en Afrique et dans la sous-région (Fig.1). La prévalence de la malnutrition chronique et aigüe connaît des avancées progressives même si les taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans au Burundi sont au-dessus des seuils définis comme critiques par l'Organisation Mondiale de la Santé, sauf l'insuffisance pondérale. Les figures suivantes (Fig. 2, 3 et 4) montrent leur évolution de 1987 à 2014 (SITAN, 2013 ; PAM, 2014).

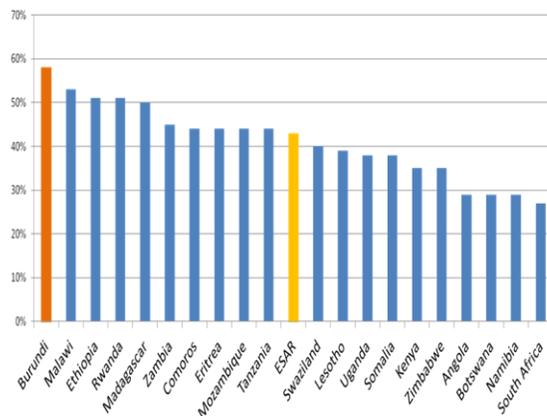


Figure 1 : Prévalence de la malnutrition chronique

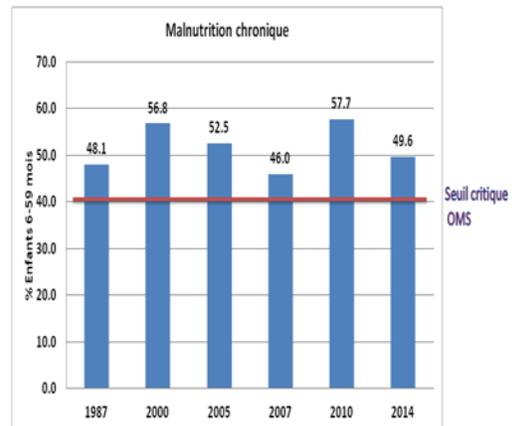


Figure 2: Evolution de la malnutrition chronique.

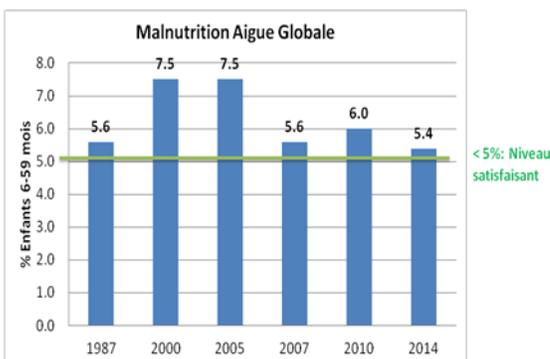


Figure 3: Evolution de la malnutrition aigüe

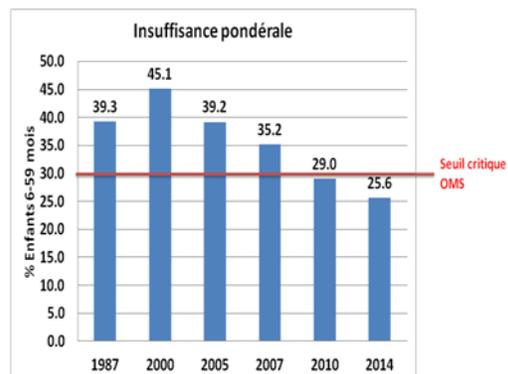


Figure 4: Evolution de l'insuffisance pondérale.

Selon le rapport « **Analyse de la Situation de la Malnutrition des Enfants de moins de cinq ans au Burundi** », les causes de la malnutrition chronique sont multiples et sont liées entre autres à des facteurs socio-économiques, démographiques, à l'insécurité alimentaire, à des pratiques inappropriées d'alimentation complémentaire et de soins de santé du jeune enfant ou encore à des conditions d'hygiène et d'assainissement précaires (SITAN, 2013). Toutefois, selon les résultats préliminaires de l'Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire, la Nutrition et la Vulnérabilité au Burundi (PAM, 2014), la malnutrition n'est pas toujours étroitement liée à la situation d'insécurité alimentaire du ménage. Certaines provinces ont des taux de malnutrition chronique ou de malnutrition aigüe globale relativement élevés alors que leurs taux d'insécurité alimentaire y sont relativement faibles. Ce qui démontre bien l'aspect multisectoriel de la malnutrition et que la nutrition n'est pas uniquement une affaire de production agricole.

La situation en micronutriments. Les taux de malnutrition chronique élevés au Burundi sont corrélés avec la situation de la sécurité alimentaire. Les statistiques en rapport avec les carences en micronutriments montrent qu'une large frange de la population est concernée (Tabl. 1). Le déficit chronique d'apport en micronutriments est lié à de nombreux facteurs sociaux, économiques, culturels, éducatifs et environnementaux (Ag Bendeche *et al.*, 2000).

Indicateurs clés pour les micronutriments	Prévalence	Source
Prévalence de l'anémie parmi les enfants de 6 à 59 mois	45% (norme <5%)	EDS, 2010
Prévalence de l'anémie parmi les femmes en âge de procréer	19% (norme <5%)	
Couverture en Vitamine A (6-59 mois)	83% (cible >95%) 88,9% (cible >95%)	SSME, 2013 PAM, 2014
	1,3% des 2 -5 ans souffrent de cécité crépusculaire	EDS, 2010
Ménages utilisant le sel iodé	96%	EDS, 2010

Tableau 1: Prévalence des carences en micronutriments au Burundi.

Evolution de l'apport énergétique alimentaire au Burundi. Au niveau régional, l'apport calorique au Burundi est le plus faible de la région est africaine avec un niveau estimé à 1.600 Kcal/jour/personne (Fig. 5). Afin de mener une vie active et saine, les normes internationales préconisent un apport de 2100 à 2250 Kcal/jour/personne. Le Burundi se situe donc de 24% à 29 % en dessous de la valeur cible (FAO, 2012).

Evolution du déficit alimentaire annuel et état de la sécurité alimentaire. La production agricole et animale est structurellement déficitaire depuis 2000: (+/- 30% des besoins annuels).

La production brute par ménage agricole est de 908 kg EC/an soit 280 jours de consommation. L'insécurité alimentaire frappe près de 85% de la population et on estime qu'un ménage burundais sur deux a une consommation alimentaire inadéquate (PAM, 2013). Avec un indice de la faim de 38.8% en 2013, le Burundi affiche le niveau le plus bas de la faim dans le monde derrière l'Erythrée (35%) et les Iles Comores (33.6%) et bien loin après le Tchad (26.9%) ou encore l'Ethiopie (25.7%).

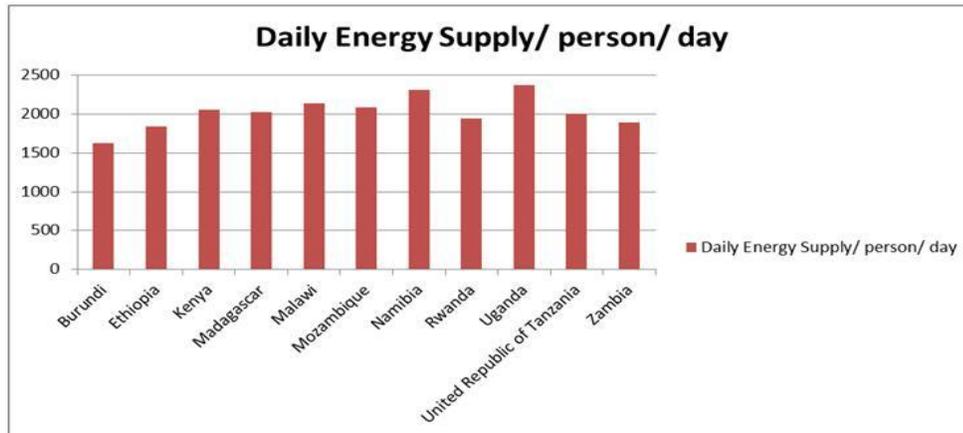


Figure 5 : Comparaison régionale de l'apport calorique (en Kcal/jour/personne)

Evaluation de l'atteinte des OMD. En 2013, avec une croissance de 4.5%, le PIB par habitant (289 dollars) restait encore inférieur à celui de 1990 (497 dollars) et loin encore du seuil de 7% requis pour réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. L'incidence de la pauvreté demeure élevée avec plus de 67% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les résultats ne sont pas encourageants sur la réduction de la faim. Pour la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, l'évolution vers la cible semble réalisable selon la tendance actuelle. Cependant, l'atteinte de l'objectif représente un défi majeur que le Burundi pourra difficilement lever sans mettre en œuvre des interventions à haut impact sur la réduction de la mortalité infanto-juvénile.

La question fondamentale à laquelle il faut répondre pour guider les décideurs est alors la suivante : « **Que faut-il faire ou que faudra-t-il renforcer à chaque niveau de la chaîne des résultats ci-dessous pour assurer à chaque Burundaise et Burundais de notre temps et des générations futures le droit à une alimentation et une nutrition durables ?** »

La disponibilité alimentaire. Les productions sont une donnée mais les gens peuvent avoir accès aux aliments en développant d'autres cultures commerciales ayant un marché sûr ou le pays peut investir dans d'autres secteurs comme le tourisme et l'industrie. Le problème majeur est la pression démographique sur le foncier. Le pays fait face à un défi démographique majeur: le taux de croissance de la population est estimé à 2.4% avec une taille moyenne de 4.7

personnes par ménage et un indice de fécondité de 6.1 par femme. **La relation taille du ménage-charges familiales-malnutrition-pauvreté est très importante.** Toutes les courbes de production devraient être couplées à celle de la démographie, autrement dit quelle est la quantité produite par tête d'habitant?

L'autre problème majeur est la vente des produits agricoles directement à la récolte ou sur pied. La promotion de la conservation, de la transformation et des chaînes de valeurs; la généralisation des hangars de stockage constitue un système à développer. Parallèlement, le secteur de l'énergie doit primordial pour le développement de la transformation des produits agricoles.

La baisse de la production des différentes cultures. Le secteur agricole est affecté par plusieurs contraintes dont: (i) la perte de la fertilité du sol due au phénomène d'érosion, de l'acidité du sol, de l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles (sol, eau, forêts, air...) entraînant la surexploitation des terres, la dégradation physique, chimique et biologique des sols et de l'environnement; (ii) les conditions climatiques et environnementales en continuelle dégradation; (iii) les insuffisances du système d'accès aux intrants, au crédit agricole et à l'appui-conseil à la production agricole; (iv) le faible accès aux innovations technologiques et à l'utilisation efficiente des ressources naturelles; (v) la forte pression des maladies/ravageurs sur les plantes et les animaux; (vi) le manque d'accès à l'équipement; (vii) la faible productivité du travail; (viii) le pouvoir d'achat limité de la population pour leur accès aux intrants et aux marchés et (ix) les financements insuffisants du secteur.

Techniques culturales peu maîtrisées. Compte tenu de leurs ressources limitées et de la forte pression démographique, la plupart des agri-éleveurs s'adonnent encore à des pratiques ayant un effet négatif sur les ressources naturelles comme le brûlis, l'écobuage, les feux de brousse, le surpâturage, le déboisement incontrôlé,... qui contribuent à la dégradation des terres et de l'environnement.

Financement sélectif du secteur. Il a été remarqué que les légumineuses, principale source de protéines pour les populations burundaises, n'ont pas bénéficié d'une attention particulière au cours des dernières années par les différents projets. Les autres filières comme l'élevage, le riz, la pomme de terre...ont bénéficié de gros budgets de ces projets.

Faible niveau de formation des agriculteurs. De manière générale, le niveau de formation des agriculteurs reste faible. Nombreux exploitants sont réticents à l'adoption des innovations telles que la mise en place systématique de dispositifs anti-érosifs, l'utilisation des semences sélectionnées, des engrais et de la fumure organique, le compostage car ils n'arrivent pas à en apprécier le bénéfice. Les diplômés en agriculture ont été interpellés pour travailler sur leurs propriétés afin de servir de modèles pour les autres agriculteurs. Enfin, l'échange d'expériences à travers des voyages d'études dans les autres pays assurerait le renforcement des capacités des producteurs pour améliorer les pratiques et techniques agricoles actuelles.

Aménagements des terres. Une stratégie harmonisée et une action coordonnée dans l'aménagement intégral des bassins versants, impliquant les populations bénéficiaires permettront une gestion durable des terres. La promotion et la vulgarisation de l'usage de la chaux agricole améliorerait les propriétés physico-chimiques du sol.

La recherche agricole doit être bien financée et axée sur les résultats pour de bonnes orientations techniques et de technologies innovantes. Pour améliorer l'efficacité, un lien fort entre la recherche, la vulgarisation et les bénéficiaires doit être développé et renforcé. Pour faire face aux effets du changement climatique, les populations doivent être éduquées dans la collecte, la conservation et la gestion des eaux pluviales, les techniques d'irrigation, l'arrosage des champs à partir des eaux des ruisseaux et rivières, le développement des cultures à cycle court...

La malnutrition, une question multisectorielle. La méconnaissance par les populations des avantages de consommation de certains aliments riches comme le lait et les légumes, ne faisant pas encore partie de leurs habitudes alimentaires, reste un problème majeur. Les agriculteurs vendent les produits à grande valeur nutritive et se contentent de consommer les tubercules. Le développement et la généralisation de la culture de légumes hautement productives dans tous les ménages, la vulgarisation de l'art culinaire et le changement des habitudes alimentaires permettraient d'améliorer la situation nutritionnelle.

La malnutrition n'est pas contagieuse, il faut que les problèmes soient acceptés, les causes bien identifiées et des solutions adéquates proposées. Les causes de la malnutrition commencent bien avant la naissance. Les mères ne sont pas bien nourries et les enfants naissent avec une insuffisance pondérale. Les naissances rapprochées sont aussi causes de la malnutrition.

En conclusion, l'insécurité alimentaire et la malnutrition compromettent le développement normal de l'être humain. Elle touche plus particulièrement la vie physique et cognitive des enfants, ce qui freine leur capacité de travail et d'apprentissage. Le revenu des ménages et le budget du pays en souffrent pour lutter contre ces fléaux.

Recommandations suivantes ont été émises :

- Présenter les résultats de la situation alimentaire et nutritionnelle au Parlement;
- Renforcer les liens entre la production et la consommation alimentaire;
- Prioriser les catégories de personnes les plus vulnérables (femmes et enfants);
- Promouvoir la Santé Maternelle et Infantile "Investissons dans la femme enceinte, allaitante ou non pour assurer un meilleur départ à nos enfants – depuis la jeune fille!"
- Promouvoir l'intensification agricole par la « **Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols-GIFS** »;
- Promouvoir la culture des céréales pour atteindre la sécurité alimentaire;
- Développer les filières et investir dans quelques filières prometteuses;

- Régionaliser l'agriculture (les cultures qui répondent le mieux);
- Promouvoir l'agriculture privée pour arriver à une classe moyenne agricole permettant d'entraîner la paysannerie;
- Renforcer les capacités des producteurs agricoles par des formations et l'organisation des visites d'expérience;
- Promouvoir les techniques de développement post-récolte (conservation, transformation et commercialisation) Généraliser la construction des greniers communautaires;
- Explorer des possibilités de générer des revenus en dehors du secteur agricole;
- Appuyer le producteur/autonomisation paysanne;
- Orienter les interventions suivant les indications sur les cartes de vulnérabilité;
- Faciliter l'acquisition des intrants à travers le crédit agricole;
- Localiser et importer les stocks de vivres pour prévenir l'insécurité alimentaire;
- Analyser profondément les causes de la malnutrition au Burundi;
- Mettre des investissements sur les cultures légumineuses Investir dans le développement de la pêche et de la pisciculture;
- Instaurer les campagnes de sensibilisation à la nutrition lors des travaux communautaires;
- Promouvoir les jardins potagers et propreté (Kitchen garden et cultures dans les sacs);
- Promouvoir les semences de légumes hautement productives;
- Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'art culinaire;
- Renforcer les capacités nutritionnelles des mères.

II. ETATS DES LIEUX DES ETATS GENERAUX TENUS ET REVUE DES POLITIQUES AGRICOLES NATIONALES

2.1. Mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de l'Agriculture de 2007 et Etats Généraux de l'Elevage de 2013 par Gérard NDABEMEYE, Directeur Général de la Planification Agricole et de l'Elevage

Le secteur agricole constitue un secteur primordial pour l'économie burundaise. Pour relancer ce secteur après plus d'une décennie de crise socio-politique, le Gouvernement a organisé un forum des Etats Généraux en 2007 et le premier Colloque national sur l'élevage en 2013. Les deux fora ont dégagé des recommandations qui doivent être mises en œuvre pour un futur meilleur du secteur.

L'objectif des Etats Généraux de 2007 était de: (i) déterminer les stratégies et priorités pour restaurer et stabiliser la sécurité alimentaire durable et (ii) analyser et relever les défis du secteur de l'Agriculture et de l'Elevage au Burundi. Pour le colloque national de l'élevage, l'objectif principal poursuivi était d'harmoniser les approches d'interventions dans différents domaines clés du secteur en vue d'une plus grande coordination et d'une convergence des investissements futurs tant publics que privés. En plus, il était question de promouvoir la place de l'élevage dans l'économie du pays et en vue de lutte contre la pauvreté.

Les résultats attendu du forum étaient de (i) disposer d'un programme coordonné des stratégies et actions prioritaires réalisables et opérationnelles à court, moyen et long terme et (ii) arriver à mobiliser les Bailleurs de fonds pour le financement des actions de redressement et de développement durable du secteur agricole et de l'Elevage au Burundi. Ces résultats ont été obtenus à travers le Plan National d'Investissement Agricole chiffré et a fait objet de business meeting tenu à Bujumbura les 14 et 15 Mars 2012 pour la mobilisation des fonds. Les résultats et les recommandations du colloque sur l'élevage devaient servir de base de travail à la préparation du Plan National d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PNISE).

Les participants aux Etats Généraux de 2007 ont formulé vingt deux (22) recommandations et le MINAGRIE a essayé de les mettre en œuvre. Les lignes ci-dessous résument l'état de mise en œuvre :

1. Elaborer des projets qui cadrent avec le plan d'actions prioritaires de mise en œuvre du Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Des projets cadrant avec le Plan d'Actions Prioritaires du CSLP ont été élaborés.

2. Augmenter le budget national agricole pour atteindre au moins les normes du NEPAD (10%). Le Budget accordé a pu atteindre uniquement 6.2% en 2011 pour tomber à 4.1% en 2014. L'engagement de Maputo prévoit que les Gouvernements accordent au moins 10% du budget national au secteur agricole.

3. Le MINAGRIE doit s'approprier de la mobilisation et de la gestion des financements qui concernent directement le secteur. Il a été organisé le Business meeting du PNIA du 14 au 15 Mars 2012 qui a été couronné de promesses de plus de deux cents milliards de francs burundais, a participé à la conférence de Genève (Octobre 2012) et fait le suivi annuel des financements du secteur agricole.

4. Coordonner les interventions dans le secteur agricole dans le but de préserver l'équité au niveau de l'assistance et de l'encadrement des régions. Le Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR) a été mis en place depuis Novembre 2008 et les groupes sectoriels provinciaux ont été initiés en vue de coordonner les interventions dans le secteur.

5. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a été recommandé d'organiser un vaste programme de lutte antiérosive. Une stratégie sous-sectorielle bassins versants et marais et un rapport d'une étude sur le coût de l'inaction en matière de lutte antiérosive ont été élaborés. Les approches d'aménagements sont harmonisées et un budget annuel pour l'aménagement des bassins versants est accordé. Ainsi, 23.4% des parcelles disposent d'un système antiérosif et 33 737 ha ont été aménagés en 2013.

6. Favoriser le regroupement des agriculteurs en coopératives et associations. La loi régissant les groupements pré-coopératifs a été promulguée et une stratégie des organisations des producteurs agricoles a été élaborée. Selon l'enquête nationale agricole, 17.93% des agriculteurs adhèrent aux organisations des producteurs. Aujourd'hui, on recense 15470 organisations des producteurs agricoles. Egalement, une Direction chargée des organisations des producteurs agricoles a été créée.

7. Concevoir des projets orientés dans le développement du secteur secondaire pour désengorger le secteur primaire. Un projet « Emplois Jeunes ruraux » a été conçu et financé.

8. Mettre en place un moyen de communication : « radio agricole ». Une stratégie de communication a été élaborée, les moniteurs agricoles ont été remis en place et une nouvelle approche de vulgarisation « Farmer Field School » FFS ou Champ Ecole Paysan a été introduite. La radio rurale n'a pas été encore créée.

9. Renforcement institutionnel et organisationnel des filières traditionnelles et promotion de nouvelles filières telles que la banane, tournesol, champignons, etc. Des projets d'appui institutionnel (PAI et PAIOSA), les projets PARSAD et PROSANUT ont été mis en œuvre. Des capacités industrielles et commerciales de l'Office du Thé du Burundi « OTB » ont été renforcées. Des stratégies sous-sectorielles de la banane, du riz, de l'horticulture, du lait et de l'aquaculture ont été élaborées et une étude sur les opportunités de marché des produits agricoles comme le riz, la banane, le maïs, le lait a été menée et le rapport d'étude est disponible.

10. Elaborer un plan stratégique de la recherche agronomique au Burundi et mettre en place un fonds national pour la recherche. Le Plan Directeur de la recherche agronomique actuellement disponible à l'ISABU.

11. Mettre en place un fonds national pour la recherche. Des mesures de stabilisation des chercheurs de l'ISABU ont été prises. On peut citer l'ordonnance ministérielle portant fixation des primes de chercheurs de niveau doctoral de l'ISABU.

12. Cibler les produits rentables et promouvoir leur conservation, transformation et commercialisation. Les spéculations agricoles les plus rentables et plus utiles dans la sécurité alimentaire ont été ciblées. Il s'agit du manioc, de la banane, du maïs, du riz, de la pomme de terre, des cultures maraîchères et fruiticoles (horticulture) et du macadamia. Des hangars de stockages et des centres de collecte de lait ont été construits. Des plateformes entre les producteurs de maracouja et les exportateurs de ce produit en commune Matongo, celles des organisations des éleveurs et les transformateurs de lait, des producteurs de riz ... ont été conclues pour faciliter la commercialisation de ces produits. Toutefois, la transformation est restée non développée.

13. Promouvoir la production des produits agricoles et d'élevage avec leurs technologies de transformation dans certaines régions du pays. Le programme national de subvention des engrais qui a permis d'augmenter le nombre d'agriculture utilisant des engrais chimiques pour l'agriculture est en cours et la filière semencière est restructurée et dynamisée. Egalement, le repeuplement du cheptel à travers la chaîne de solidarité communautaire connaît des succès.

15. Créer une autorité unique chargée de la gestion des eaux. Une Direction Générale de l'Eau a été créée et une politique de l'eau élaborée.

16. Respecter la loi dans la gestion des ressources naturelles. Au sein du Ministère en charge de l'environnement, il existe un service chargé des études d'impact environnemental. Aujourd'hui, chaque projet de développement doit produire une étude d'impact environnemental avant son implantation.

17. Mettre en place une politique nationale d'aménagement du territoire et de protection des bassins versants. Le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires au développement a produit douze Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire, mais ceux-ci ne sont pas encore mis en œuvre.

18. Généraliser l'élevage dans toutes les exploitations. Un vaste programme de repeuplement du cheptel a été entrepris et la chaîne de solidarité communautaire a été instaurée. Ainsi, le nombre de têtes de bovins a passé de 31.1017 en 1997 à 640.304 en 2013, celui de caprins de 1.600.000 en 1997 à 2.348.977 en 2013; soit un taux d'augmentation de 105,87% et 46,81% pour les bovins et les caprins respectivement (Source SAN et ENAB 2012-2013).

19. Créer un fonds de capitalisation des diplômés chômeurs du secteur agricole et d'élevage. Ce fonds n'est pas encore créé.

20. Réhabiliter les structures qui utilisaient dans le passé la mécanisation agricole, l'initialisation, le regroupement de la population pour dégager les terres mécanisables.

Le pays en collaboration avec ses partenaires et sur les ressources propres a initié le programme d'acquisition des tracteurs agricoles pour améliorer l'outil de production. Toutefois, les résultats sont encore faibles. Le Gouvernement du Burundi a adopté une politique de villagisation en vue de regrouper la population. Douze Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire ont été produits mais ne sont pas encore d'application alors qu'ils sont d'une importance capitale.

21. Décentraliser les ressources financières pour réaliser des plans de développement communautaires. Un programme est initié mais pas encore effectif.

22. Mettre sur pieds un cadre de concertation et de coordination pour identifier, élaborer et suivre les requêtes de financement. A cette fin, le Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural a été mis en place depuis Novembre 2008. Le Secrétariat Permanent du MINAGRIE est en charge de cette coordination et la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage est chargée d'identifier les besoins du secteur agricole et d'élaborer et suivre des requêtes de financement.

23. Mettre sur pied un comité de suivi des recommandations issues de l'atelier dans une perspective d'élaboration des programmes et projets exécutables ou finançables pour résoudre les problèmes identifiés. A cette fin, le Ministère a mis en place un comité national chargé d'élaborer la SAN et une équipe technique nationale multisectorielle chargée de l'élaboration du PNIA. Aujourd'hui, il existe des cellules (cellule PNIA, Génie Rural & DPAEs) et un comité technique multisectoriel de suivi de la mise en œuvre du PNIA.

L'agriculture est une réponse adéquate à la croissance économique, crée de l'emploi et favorise la rencontre entre plusieurs acteurs: administration, services techniques, Organisations des Producteurs, agriculteurs et leur synergie permettrait d'améliorer sa productivité. La production agricole a souffert de la méconnaissance des techniques agricoles, des contraintes agronomiques, des changements climatiques (inondations, sécheresses), du faible encadrement et de la non motivation du personnel impliqué. S'il est vrai que l'approche et la planification participatives aient abouti à la mise en place du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), les faiblesses majeures s'observent au niveau de la transformation, du développement des échanges régionaux et internationaux et le non contrôle du commerce informel entraînant une lourde conséquence sur la collecte des données statistiques. **Pour les questions de financements, on remarque une discordance entre les moyens mis à la disposition du Ministère et le contenu des plans d'actions.**

Contraintes rencontrées. Pendant la mise en œuvre de ces recommandations, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a rencontré des contraintes suivantes :

- Une faible capacité technique et matérielle du personnel;
- Un manque de motivation dû au manque de moyens de travail suffisants et aux salaires trop bas des cadres et agents de l'administration centrale et des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage ; **la politique de charroi zéro ayant aggravé la situation;**
- Une faible implication de l'administration territoriale dans le secteur agricole;
- La crise financière mondiale de 2008 a entraîné une chute de l'aide publique au développement et la flambée des prix de denrées alimentaires;
- Les prix trop élevés des intrants agricoles et d'élevage importés alors que la monnaie nationale s'effrite de plus en plus;
- Des effets négatifs du changement climatique sur les conditions de vie des populations en général et sur la production agricole en particulier.

NB. Les recommandations du Colloque sur l'élevage ne sont pas encore mises en œuvre ou le sont très partiellement.

En conclusion, au regard des recommandations formulées en 2007 et 2013, certaines ont été mises en œuvre, d'autres ne le sont pas encore. Le budget alloué au secteur agricole reste encore très faible 2% alors que c'est un secteur très important dans l'économie nationale. Certaines recommandations notamment celles concernant la transformation ne sont pas encore mises en œuvre.

Recommandations

- Le Gouvernement doit impérativement augmenter le budget allouer au secteur agricole conjuguer les efforts pour attaquer les problèmes du secteur agricole;
- Le Gouvernement doit mettre en place des stratégies à utiliser pour mobiliser les ressources nationales;
- Le Gouvernement devra augmenter le budget alloué au secteur agricole;
- Impliquer la population dans la mise en œuvre des recommandations et des différentes stratégies formulées.

2.2. Revue des politiques, stratégies et textes du secteur depuis 2007 par Gérard

NDABEMEYE, Directeur Général de la Planification Agricole et de l'Elevage

Le Gouvernement du Burundi affiche la volonté manifeste de jeter les bases solides du développement durable. Cela transparait non seulement dans les actions physiques mais également dans les réformes économiques opérées. Conscientes de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale, le Gouvernement du Burundi s'est engagé à faire jouer ce secteur son rôle de premier plan. Dans cette optique, des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage ont été organisés en 2007 et 2013 ont été tenus et des recommandations ont été formulées. La mise en œuvre a passé non seulement par des actions physiques mais également par l'élaboration et l'adoption des politiques, stratégies et plans ainsi que des textes légaux et réglementaires.

Depuis 2007, des politiques et stratégies ont été élaborées pour orienter les interventions dans le développement durable. Le Gouvernement du Burundi a élaboré et adopté la vision Burundi 2025. Pour mettre en œuvre cette vision, un Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération « CSLPII » a été élaboré. Il est structuré sur quatre axes principaux. Dans le deuxième axe, le Gouvernement du Burundi prévoit le relèvement de la productivité des secteurs de croissance dont l'amélioration des productions agricoles, animales et halieutiques. Dans l'axe quatre, il est prévu l'aménagement rationnel et équilibré du territoire, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources, la gestion rationnelle des ressources en eau, etc.....Pour mettre en œuvre les différents programmes, les Ministères techniques élaborent des politiques, stratégies et plans.

Politiques et stratégies sectorielles. Pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, il s'agit de la Stratégie Agricole Nationale « SAN », du Programme National de Sécurité Alimentaire « PNSA », du Document d'Orientation du Secteur d'Elevage « DOSE », du Plan Directeur de la Recherche Agricole « PDRA » et le Plan National d'Investissement Agricole « PNIA » au niveau national et Plan Provincial d'Investissement Agricole « PPIA ». Le Ministère dispose des stratégies sous-sectorielles. Il s'agit entre autres: la stratégie sous-sectorielle bassins versants et marais, celle de la banane, du riz, du lait, stratégie OPA.

Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme a élaboré la stratégie nationale de l'environnement au Burundi « SNEB », la politique nationale et son plan stratégique sur le changement climatique, la politique nationale de l'eau et son plan d'action, le code de l'eau, la Stratégie Nationale de l'Eau sur la période 2011-2020, la Stratégie et du Plan d'Action en matière de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes, de la Stratégie et du Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), les Première et Deuxième Communications Nationales sur les Changements Climatiques, le Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de

Diversité Biologique, de la Stratégie Nationale en matière d'échange d'information sur la biodiversité, la stratégie d'éducation environnementale et de la Stratégie de gestion du massif Kibira-Nyungwe, la politique forestière, un projet sur la politique environnementale...

Le Ministère du Commerce, d'Industrie, des Postes et du Tourisme a élaboré et validé la stratégie nationale d'industrialisation au Burundi. Le Ministère du Développement Communal et de la Décentralisation dispose d'une politique et stratégie de développement des coopératives. Le Ministère ayant le genre dans ses attributions dispose d'une politique nationale genre et celui de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale est en train de mettre en œuvre le programme national de réforme administrative.

En vue de venir à bout le problème de sécurité alimentaire et nutrition, un plan multisectoriel de sécurité alimentaire et nutrition a été élaboré et coordonné par la Deuxième Vice Présidence.

Politiques et stratégies régionales. Le Burundi a adoptées la politique régionale de sécurité alimentaire et nutrition de l'EAC, la Stratégie régionale pour le changement climatique de l'EAC, la politique régionale de l'agriculture de l'EAC, les mesures SPS du COMESA et EAC, la stratégie de lutte contre l'aflatoxine de l'EAC et de l'Union Africaine, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique « PDDAA » du NEPAD (Commission de l'Union Africaine).

Cohérence entre les recommandations des EGAE 2007 et les axes et programmes des politiques, stratégies et Plans. Les thématiques de 2007 sont en cohérence avec les axes du SAN, les programmes, sous-programmes du PNIA, les politiques, stratégies et programmes sectoriels.

Textes de loi élaborés et adoptés. Le pays dispose du code portant l'importation du géniteur performant, du code de l'eau, du code de l'environnement et du code foncier révisés. Le Ministère s'est doté d'une loi portant organisation du secteur semencier, une loi relative à la police sanitaire des animaux domestiques, sauvages, aquacoles, abeilles; une loi portant réglementation de l'exercice de la profession vétérinaire et une loi portant réglementation des groupes pré-coopératifs. Des ordonnances portant fixation des normes zootechniques, des conditions sanitaires pour l'importation des semences, des embryons congelés des bovins de race pure ainsi que des reproducteurs de l'espèce bovine, une autre portant code d'enregistrement et de suivi des géniteurs ont été mis en place.

En conclusion, le Gouvernement du Burundi a essayé de mettre en place des outils permettant de développer l'économie nationale en général et le secteur agricole en particulier. Toutefois, il est à noter que le secteur de la transformation des produits agricoles reste à la traîne en ce qui concerne les politiques et stratégies.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Analyser la pertinence de toutes les politiques et stratégies mises en place pour relancer l'économie nationale;
- Prendre en compte les aspects transformation, nutrition, partenariat public-privé, commercialisation des produits agricoles dans les nouveaux documents.

2.3. Bilan Technique du PNIA 2012-2013 par Gérard NDABEMEYE, Directeur Général de la Planification Agricole et de l'Elevage

Le PNIA vise à opérationnaliser la Stratégie Nationale Agricole et le CSLP. Il est en phase avec les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du PDDAA. Ses objectifs sont: assurer la sécurité alimentaire pour tous, augmenter les revenus des ménages, procurer des devises, fournir la matière pour le secteur industriel et créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. **D'où nécessité d'évaluer annuellement l'atteinte des résultats.**

Résultats techniques du PNIA. Les chiffres suivants montrent les taux de réalisation par activité par rapport aux prévisions (résultats déjà atteints par rapport aux résultats attendus en 2017) :

P1-SP1. Proportion de parcelles avec dispositif antiérosif (48.8%); Superficie des bassins versants aménagés ha (11.04%); Nombre de retenues collinaires mises en place (0.0%); Nombre de grands barrages mis en place (25%).

P1-SP2. Superficies totales irriguées et/ou réhabilitées dans l'Imbo et du Moso et dans le Bugesera (27.77%); Superficies totales de marais aménagées et/ou réhabilitées (5.21%).

P1-SP3. Nombre de vaches distribuées dans la CSCB (6.75%); Nombre de veaux nés des vaches distribuées et eux-mêmes distribués dans la CSCB (3.9%).

P1-SP4. Nombre d'infrastructures piscicoles construites durant la période du PNIA (supérieur à 100%) ; Taux de croissance annuel moyen des tonnages de poissons capturés (56.1%).

P1-SP5. Proportion de ménages (en difficulté) ayant bénéficié des programmes de l'aide alimentaire ciblés (21%).

P2-SP6. Nombre de filières dotées d'une organisation faîtière fonctionnelle (20%); nombre d'OP enregistrées au niveau de la commune par domaine (75.40%); indice (noté sur 20) mesurant l'appréciation positive ou négative des résultats et services de la recherche par les utilisateurs (34.37%); proportion de marais et périmètres aménagés qui sont gérés par des AUM (60%).

P2-SP7. Nombre de boutiques d'intrants mises en place (56.0%); nombre d'agriculteurs ayant été encadrés dans au moins une activité "champs écoles paysans" et ayant mis en application dans son exploitation les pratiques enseignées (13.9%).

P2-SP8. Nombre de personnes ayant bénéficié d'un crédit de campagne (membres des OP) (48 131).

P2-SP9. Montant total alloué pour l'année en cours à la recherche (ISABU, IRAZ, FACAGRO, CNTA), en provenance de fonds publics (9,670 milliards de FBu); nombre d'innovations technologiques diffusées en milieu rural (supérieur à 100%).

P3-SP10. Taux de croissance annuel moyen des superficies des cultures d'exportation (101%); taux de croissance annuel moyen des quantités totales d'intrants (engrais chimiques + produits phytosanitaires) utilisées dans les filières d'exportation (café, thé, coton, quinquina principalement) (supérieur à 100%).

P3-SP11. Superficies totales de palmeraie aménagées et mises en exploitation pendant la période du PNIA (74.9%); nombre d'animaux (bovins, ovins, caprins et porcins) détenus en moyenne par un ménage burundais (51%).

P3-SP12. Evolution de la capacité de stockage et de conservation dans le pays (12.2%); longueur totale des pistes remises en état ou nouvellement tracées (36.4%) ; nombre total de marchés ruraux construits dans le pays (21.6%).

P4-SP13. Proportion des formations prévues dans le plan de formation du Ministère et effectivement réalisées (0** : il y a eu des formations mais pas prévues dans le plan de formation non encore validé); proportion des DPAE fonctionnelles et aptes à assumer correctement leurs fonctions de programmation, de coordination et de suivi-évaluation (43.5%).

P4-SP14. Indice (noté sur 20) mesurant l'appréciation positive ou négative, par les bénéficiaires, des mécanismes de contractualisation en tant que facteurs d'amélioration du cadre et des conditions de travail (en cours) ; proportion des services centraux et déconcentrés du MINAGRIE correctement équipés pour réaliser leur mandat (pas de chiffres); les équipements nécessaires concernent les moyens informatiques, de déplacements, locaux, personnels, communication (10%, 60%, 30% avec amélioration des conditions de travail).

P4-SP15. Indice (noté sur 20) mesurant le niveau de fonctionnement des structures en charge de la mise en œuvre et du suivi du PNIA (40%) ; moyenne des taux de réalisation physique annuel des différentes Initiatives à Résultats Rapides (IRR) (57.5%) ; proportion de rapports et documents attendus effectivement produits par les services du MINAGRIE (86.5%) ; proportion du budget de l'état alloué au MINAGRIE (4.1% RP ; 12% RP+RE).

Contraintes. La première contrainte a trait aux sources d'information elles-mêmes. Elles sont variées et parfois insuffisamment coopératives. Certains partenaires sont encore peu habitués à la culture et au partage de l'information. En conséquence, l'information demande beaucoup de temps à être compilée et reste souvent incomplète.

La deuxième contrainte se rapporte aux outils, procédures et méthodes de collecte des données qui sont peu maîtrisés par les fournisseurs d'information, particulièrement les services des DPAEs, malgré les efforts qui ont été fournis par l'équipe de la DSE à travers l'organisation de plusieurs ateliers de formation.

La troisième contrainte se rapporte aux moyens de déplacement: en effet, selon la nouvelle loi sur le charroi zéro, une Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage dispose d'un seul véhicule et les agronomes communaux n'ont pas de moyens de déplacement. Cela compromet la vérification des données collectées.

La quatrième contrainte se rapporte aux données de références. Beaucoup de données de référence font défaut et rendent les analyses difficiles. Certaines cibles n'ont pas été fixées ou restent très imprécises. Il appartient aux différents services concernés par le PNIA de les réviser.

Constat général. L'agriculture burundaise doit se transformer et devenir une agriculture qui génère des surplus et une plus-value. **Force est de constater que la production n'a pas suivi les financements accordés. Pourquoi cette situation ?** Il faudrait un système de suivi-évaluation bien outillé et à la limite proposer des réaffectations internes du budget accordé. Le MINAGRIE devra dans la suite jouer un rôle central dans le choix des politiques et stratégies des Ministères connexes tels le MEEATU, le Commerce, le Plan...pour créer plus d'impact sur la production et la productivité agricole et analyser ensemble comment transformer l'agriculture en agri-business. Un renforcement des capacités des intervenants dans l'agri-business permettra d'obtenir des produits concurrentiels. Pour une bonne production agricole, il nous faut revoir les approches d'intervention.

Attractivité du secteur agricole. Les prix des produits agricoles ne sont pas rémunérateurs. Les salaires des fonctionnaires étant bas, ceux-ci doivent négocier les prix des produits agricoles à la baisse. Le marché est un facteur pour la rentabilité de l'agriculture, la matière première ne pourrait pas se développer s'il n'y a pas de marché garanti. **En plus, aucun pays n'est arrivé à transformer son économie à partir de l'agriculture de subsistance.**

Encadrement. Les associations ont été impliquées dans le PNIA, mais elles doivent être restructurées pour les rendre plus fortes afin de bien se positionner sur les marchés. Le développement du Partenariat Public-Privé constitue une synergie des acteurs et pourra remorquer les associations. La vision de la SAN prévoit que les OP fassent eux-mêmes la vulgarisation. Toutefois, les agronomes doivent rester tout près des producteurs pour les encadrer.

En conclusion, les résultats présentés dans les lignes ci-dessus montrent l'état de la mise en œuvre du PNIA sur un tiers de la période du plan. **La vitesse de mise en œuvre du PNIA est faible.** La mission de transformer l'agriculture burundaise de subsistance en une agriculture de marché risque de ne pas être atteinte. Il y a lieu de constater que certains objectifs du PNIA ont été mal dimensionnés i.e. trop ambitieux. Il faut revoir les objectifs et les résultats attendus du PNIA. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PNIA requiert beaucoup d'efforts pour avoir

des données fiables. **Cependant, les moyens ne suivent pas alors que ces données aident à la prise de décision.**

Recommandations. Au regard des résultats techniques, il est opportun de changer d'approche d'intervention et de :

- Fixer les nouveaux objectifs et résultats attendus du PNIA;
- Renforcer les capacités des cadres du MINAGRIE en matière de suivi-évaluation;
- Revoir la stratégie d'intervention pour la mise en œuvre du PNIA pour qu'elle soit appropriée ;
- Impliquer suffisamment les agriculteurs dans la mise en œuvre du PNIA.

III. ETAT DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Etat de l'évolution du budget national, financement du secteur (hors privé) par Gérard MURINGA, Ambassade des Pays-Bas

Les outils de planification financière. Les outils de planifications sont hiérarchisés comme suit: Vision 2025, CSLP II, OMD et peuvent être résumés dans ce schéma :

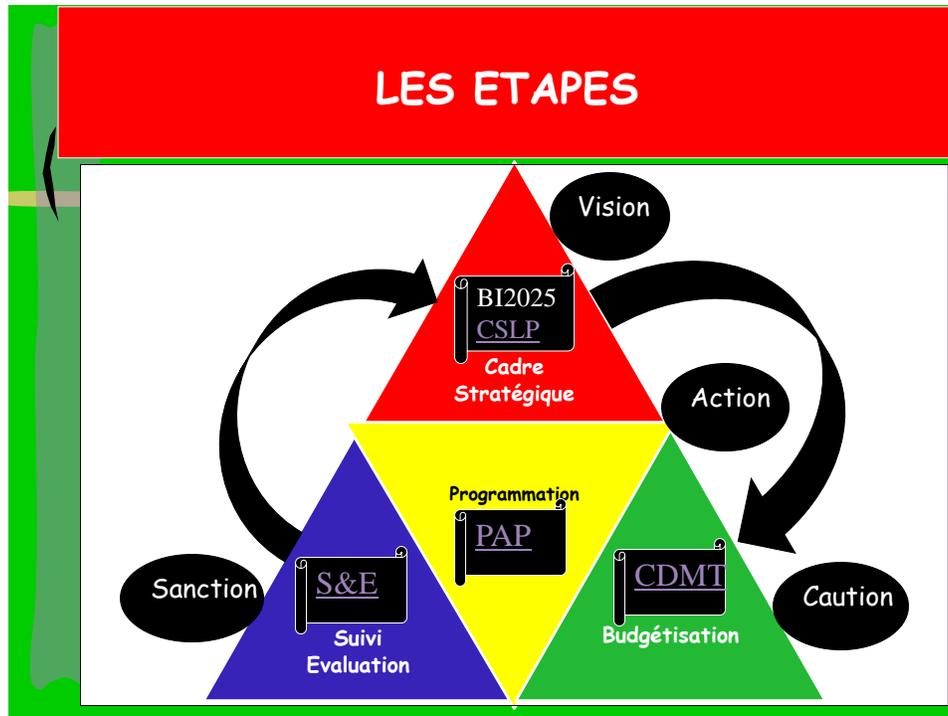


Figure 6. Outils de planification : la boussole

Il y a un lien et une cohérence entre ces instruments qui fait que l'élaboration du CDMT a été faite pour quantifier le PAP du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, lui-même élaboré pour opérationnaliser le CSLP II qui est un document d'orientation générale tirant aussi sa substance dans la Vision 2025. Du CDMT, il en découle chaque année le budget axé sur les résultats et ceci est possible sur le plan technique et théorique, mais dans les faits, on verra que les moyens sollicités pour la mise en œuvre de la stratégie ne sont pas donnés d'où les contraintes qui sont enregistrées dans le financement du PNIA.

Forces et faiblesses des outils. Les forces de ces outils sont l'alignement et la cohérence avec le PNIA, le système de planification stratégique basé sur les missions, axé sur les résultats, associé à un système de suivi de l'exécution, le résultat et l'impact des actions.

Comme contraintes, on est dans une logique des moyens plutôt que dans celle des missions et objectifs; de court terme plutôt que moyen terme et l'alignement inadéquat du budget sur les missions du MINAGRIE.

Le budget alloué à l'agriculture et le financement du secteur agricole. Selon la Déclaration de Maputo, la part du budget national réservée à l'agriculture devrait être de 10% chaque année. Ici, elle n'a atteint qu'un maximum de 6,2 % en 2011, mais a tendance à repartir à la baisse pour atteindre 4,1% en 2014. En incluant les ressources externes (tirages sur emprunts et tirages sur dons), elle atteint 12 % en 2014.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Budget Général (Ressources nationales)			675,7	697,1	794,9	818,4	813,1
Budget MINAGRIE (Ressources nationales)	8,3	16,9	18,0	43,2	46,0	38,8	33,0
Part agriculture (%)			2,7%	6,2%	5,8%	4,7%	4,1%
Budget Général (+ ressources extérieures)	520,4	578,7	685,7	1.026,2	1.268,2	1.413,3	1.438,1
Budget MINAGRIE (+ ressources extérieures)	11,2	64,7	44,0	75,7	143,8	128,0	173,0
Part agriculture (%)	2,1%	11,2%	6,4%	7,4%	11,3%	9,1%	12,0%

Budget en milliards de FBU

Source : Lois de finances

Tableau 2 : Part du budget destiné à l'agriculture

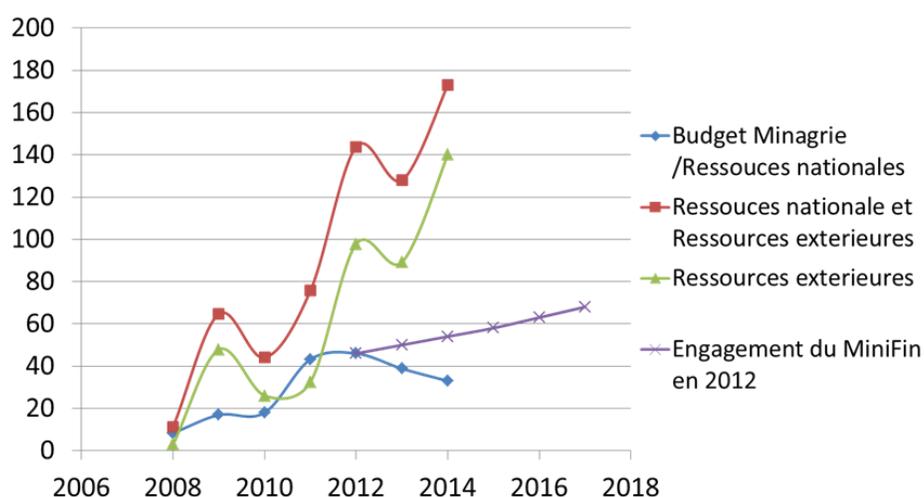


Figure 7 : Évolution du financement du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage sur ressources nationales/ extérieures (en milliards FBU)

L'inflexion de la courbe des ressources nationales depuis 2012 (après un effort substantiel entre 2010 et 2011 dû à une forte sensibilisation des pouvoirs publics), alors que la courbe des

ressources externes est plutôt en forte hausse. Ce qui est étonnant, le Gouvernement, par le biais du Ministre des Finances, avait déclaré son engagement sur les dotations des budgets conséquents pour respecter Maputo. C'était à l'occasion du Business meeting pour la mobilisation des financements du PNIA en 2012. Par rapport aux besoins exprimés pour le CDMT, le budget cadré reste toujours inférieur aux budgets dont on a besoins. **Pourtant, le PIB du secteur agricole représente 40 % du PIB national, donc une disparité entre cette contribution et la part du budget qui lui est réservée !**

Actuellement les besoins sont couverts à hauteur de 57 % par les ressources disponibles (financements acquis + en négociations – mais sans considérer l'investissement privé (ménages agricoles, les populations urbaines, les fonctionnaires, l'agrobusiness et le parastatal). Sur les 2 premières années (2012&2013) de mise en œuvre du PNIA, on estime que les décaissements effectifs ne représentent que 46 % des besoins qui ont été identifiés. **Comment espérer atteindre les objectifs du PNIA dans ces conditions ?**

Qualité du financement. Le Burundi se situe parmi les pays qui présentent un rapport investissement sur ressources internes / externes les plus faibles (au Rwanda on s'approche de 50 %). De même, les financements du PNIA de 932 milliards FBU, soit +/- 96.000 FBU par habitant (agricole + urbain) sur 6 ans. Cela représente +/- 16.000 FBU par an et par habitant (11US\$). La tendance du financement agricole dépend de l'aide accordée au Burundi. **L'axe 2 « Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et création d'emploi »** du CSLP-II n'a pas bénéficié de financements requis en comparaison avec **l'axe 1 « Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion du genre »** qui a connu une bonne affectation de fonds. Pour le financement du PNIA, la meilleure stratégie serait de répartir les montants suivant les Programmes (P) et les Sous Programmes (SP) même si cet exercice s'avère difficile.

Les financements du secteur agricole a plusieurs sources et peuvent être orientés directement au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ou indirectement aux privés, d'où une nécessité d'une étude fouillée des dépenses publiques et de la manière dont le secteur agricole est financé. Par ailleurs certains opérateurs privés ont émis le souhait que ce financement soit directement orienté vers la production pour créer plus d'impacts. Les participants ont suggéré que le Gouvernement puisse augmenter son investissement public par habitant qui est pour le moment faible (16 000FBu/Hab/an). En plus, pour plus d'efficacité, il faut se concentrer sur les domaines prioritaires et évoluer vers la création d'un « **Fonds Commun** ».

Les Membres du Parlement ont soutenu le respect des engagements de Maputo dans l'élaboration du budget national, ont réaffirmé leur solidarité dans la défense des intérêts des populations. Ils ont demandé à S E Madame la Ministre de développer une stratégie de

négociation pour décrocher plus de financements pour le secteur et revoir la politique agricole ainsi que la politique de coopération.

Enfin, comme les femmes sont majoritaires dans le secteur agricole, une attention particulière doit être portée à ce groupe notamment en créant des lignes de crédits spécifiques au genre pour leur accès aux capitaux et développer des stratégies d'allègement de leur travail.

Conclusions

- Comment améliorer le financement du secteur agricole?
- La part de l'Etat peut-elle être augmentée?
- Le rythme d'exécution est-il satisfaisant?
- Comment mieux équilibrer le financement du PNIA?
- Pourquoi l'accord de Maputo n'est-il pas respecté?
- Pourquoi les engagements de l'Etat et des PTF dans le cadre du PNIA ne sont-ils pas respectés?
- Les dotations budgétaires fournies tiennent-elles compte de la dimension «Genre».

A l'issue des échanges et discussions, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Accorder des financements suffisants au Ministère de l'Agriculture et d'Elevage pour arriver à réaliser le programme « **Faim zéro** ». **Pour ce faire, les participants au forum se sont convenus d'adopter l'approche programme et de mettre en place un fonds commun agriculture « Basket fund »;**
- Réaffirmer l'engagement pris par le Gouvernement à travers la déclaration de Maputo et s'engager d'aller plus loin que cette Déclaration ;
- Le Gouvernement doit aussi respecter l'engagement pris dans le cadre du financement du PNIA;
- Tenir compte de l'importance relative de la participation du secteur agricole au PIB lors de l'attribution du Budget;
- Enclencher une étude sur le crédit agricole au Burundi incluant dans la foulée une vraie **banque agricole nationale** qui viendrait en appui aux ressources financières nationales injectées directement dans le secteur agricole et **prévoir un fonds de calamités, fonds de bonification, assurance récolte;**
- Tenir compte de la spécificité du secteur agricole dans le système de déblocage des budgets accordés, notamment la disponibilisation des crédits en tenant compte du calendrier agricole;
- Respecter les financements selon les axes du CSLP et faire correspondre les prévisions aux possibilités de financement. Instaurer la planification conjointe entre différents ministères pour éviter les doublons et les incohérences dans les programmes;

- Organiser une réunion spéciale entre le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et les Partenaires Techniques et Financiers pour analyser le mécanisme de financement du secteur;
- Assurer le financement pour la professionnalisation des producteurs;
- Mobilisation des ressources internes pour le financement du secteur agricole;
- Promouvoir des projets avec des lignes spécifiques « genre »;
- Etude de valorisation de l'investissement privé.

IV. SITUATION DE LA GESTION ET DE LA VALORISATION FONCIERE

4.1. Aménagements fonciers et hydro-agricoles par Dismas NIMUBONA, *Consultant indépendant*

Avec 90 % de la population vivant des activités agricoles et que des effets de changement climatique pèsent lourdement sur l'agriculture, une des voies pour garantir la sécurité alimentaire est le recours à la bonne gestion des facteurs de production notamment la terre et l'eau. Les zones potentiellement irrigables sont estimées à 975.950 ha (FAO, 2005) dans les régions naturelles de l'Imbo, du Moso et du Bugesera et d'après le recensement effectué en 1999 la superficie totale des marais du pays s'élève à ± 120.000 ha soit 5% de l'étendue du territoire national. Le pays dispose des ressources en eau abondantes. Il bénéficie de 31900 millions de m³ de pluies mais également de 8170 millions de m³ par an d'eau importés par les cours d'eau. Les cours d'eau sont nombreux et ont un débit moyen de 319 m³ par seconde, soit un volume annuel de 10061 x 106 m³ (MINATTE, 1998).

S'il est généralement admis que l'aménagement d'un bassin versant doit être intégral, la plupart des bailleurs de fonds financent ce qui est financièrement rentable à savoir les plaines, les bas-fonds et les marais mais aussi quelquefois la protection partielle des zones aménagées.

Systèmes d'aménagement des plaines et des marais. Les systèmes d'aménagement des plaines et des marais consistent à irriguer et à drainer les terres. Les techniques d'irrigation sont de 3 types: (i) l'irrigation par écoulement de surface ou gravitaire; (ii) l'irrigation par aspersion qui imite une pluie fine; (iii) l'irrigation au goutte-à-goutte où l'eau. Les sources naturelles sont les rivières, lacs et les nappes phréatiques. Au Burundi c'est la première technique qui est utilisée et l'eau provient des rivières par dérivation des cours d'eau car elle coûte moins cher et elle a l'avantage d'exiger moins de technicité. Faut-il évoluer vers d'autres types? Oui, c'est possible à condition de former les cadres, mener des études de rentabilité et commencer par des projets pilotes. On peut envisager l'irrigation par aspersion et constituer des retenues collinaires comme source d'eau à la place de simples dérivations. L'aménagement des marais exige une bonne conception pour éviter des conséquences désastreuses notamment un dessèchement irréversible

provoqué par un drainage excessif, une salinisation des sols par une irrigation sans drainage et la création des zones inondées et inexploitable.

Entretien et maintenance des infrastructures hydro-agricoles. Pour plus d'efficacité les associations d'usagers doivent se constituer pour gérer des conflits éventuels autour de la ressource eau. Afin de garantir la durabilité des ouvrages hydro-agricoles dans un périmètre aménagé la population bénéficiaire s'organise pour l'entretien et la maintenance. Leurs associations doivent avoir des textes réglementaires (statuts et règlements d'ordre intérieur) et ouvrir des comptes en banques.

Harmonisation des approches d'intervention. Les aménagements fonciers et hydro-agricoles intéressent beaucoup de bailleurs. On se rend compte que chacun a son approche même lors des interventions dans la même zone. Il y a nécessité d'harmoniser les approches et privilégier l'implication des bénéficiaires afin de préparer leur prise en charge notamment pour l'entretien et la maintenance.

Impacts négatifs sur l'environnement. Un réseau d'irrigation est conçu pour améliorer les conditions de vie des bénéficiaires à travers l'augmentation de la production agricole par la maîtrise de l'eau. Cependant quelques effets négatifs des ouvrages construits sur l'environnement ne manquent pas. Il s'agit notamment des pertes de terres prises par les canaux, les drains, l'ensablement des parcelles, les conflits entre les usagers de l'eau lorsque le partage n'est pas bien organisé et le risque de prolifération du paludisme. Toutefois un projet bien géré prend compte tous ces risques et essaie de les atténuer.

Les participants ont demandé la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans existant en matière de gestion des ressources naturelles. Ils ont par ailleurs demandé d'investir dans les ressources humaines notamment les aménagistes en Génie Rural. Il a été observé qu'il manque le développement de l'ingénierie sociale et économique qui devrait accompagner tous les aménagements physiques et leur coût ne s'élèverait qu'à 10% de l'investissement total. Il a été mentionné le renforcement des capacités des usagers des marais, une implication accrue des populations quant aux paiements des redevances et l'intervention harmonisée dans les aménagements des bassins versants. Ces aménagements sont une occasion de la valorisation de la main-d'œuvre existante et sont aussi une bonne possibilité de développement de l'apiculture et de la pisciculture. Les privés ont exprimé le souhait d'obtenir l'autorisation d'aménagement des barrages hydro agricoles tout en respectant les normes environnementales.

L'existence d'un réseau hydrographique dense et les possibilités de forage devraient permettre le développement de l'irrigation pour faire face à la sécheresse. Pour les techniques de forage, il a été constaté que les techniciens du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ne disposent pas d'équipements appropriés et que ce travail coûte

cher. Pour faire face aux différents problèmes dans le domaine d'aménagements, le Ministère de l'Agriculture devra entrer en contact avec celui ayant l'Enseignement Supérieur dans leurs attributions pour une formation spécialisée des Ressources Humaines et une révision des curricula de formation au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur.

En conclusion, les activités liées aux aménagements fonciers et hydro-agricoles portent sur la réalisation des études techniques, la réalisation, le contrôle et la supervision des travaux d'aménagement et la protection des périmètres aménagés par des travaux antiérosifs appropriés sur les bassins versants.

Recommandations

- Créer des infrastructures d'irrigation suffisantes pour tout le pays et spécialement dans la plaine de l'Imbo et les dépressions de l'Est et du Nord-Est.
- Assurer une formation adéquate en Ressources Humaines suffisantes des Docteurs, Ingénieurs, Techniciens dans le domaine d'Aménagements hydro-agricoles. Responsabiliser les parties prenantes à tous les niveaux (Administration et communautés locales) dans la gestion durable des ouvrages hydro-agricoles mis en place.
- Mettre en place une autorité de régulation des marais .
- Harmoniser le prélèvement des redevances pour l'entretien des petits ouvrages et prévoir un fonds de maintenance de gros ouvrages hydro-agricoles.
- Equiper les cadres du MEEATU pour mener d'études pour les aménagements hydro-agricoles.
- Autoriser la construction des barrages hydro-agricoles par les privés tout en respectant les normes environnementales.
- Disponibiliser des frais de fonctionnement aux périmètres aménagés.
- Protéger les fonds perçus par les Associations des Usagers des Marais comme redevances.
- Réserver un budget pour l'ingénierie sociale et économie avant tout aménagement.
- Conduire des aménagements intégrés des marais et bassins versants et fixer les normes d'aménagements.
- Généraliser l'agroforesterie dans toutes les exploitations agricoles.
- Irriguer les centres semenciers en vue d'une production pendant la saison sèche .Vulgariser les techniques de collecte, conservation et gestion des eaux de pluies.
- Promouvoir le forage pour l'irrigation (irrigation par pompage) ; Organiser les usagers des périmètres aménagés, les aider à constituer les associations pré-coopératives et les accompagner pendant au moins 3 ans après l'aménagement afin de garantir la pérennité des acquis des projets Aménager les centres semenciers en vue d'une production pendant la saison sèche et les confier aux privés pour exploitation suivant un contrat de résultats.

- Harmoniser les approches d'aménagements et choisir celle qui permet la pérennisation et qui n'est pas en contradiction avec la vulgarisation.
- Mener des études d'impact économique de l'aménagement sur la production : étude de référence et situation après projet.
- Evaluer périodiquement les réalisations tant au niveau local qu'au niveau national en vue de tirer des leçons.
- Inventorier les potentialités d'irrigation.
- Renforcer les capacités des usagers des marais.
- Créer un cadre de partenariat avec les confessions religieuses si besoin avoir un point focal pour suivre de près les actions menées par les églises.
- Rentabiliser les aménagements en intégrant la pisciculture.
- Pour toute étude, tenir compte du cout de l'inaction.
- Négocier une ligne marais au niveau des projets.

4.2. Situation des facteurs environnementaux et changement climatique *par Antoinette MACUMI, Conseillère au MEEATU*

Le Burundi est soumis aux impacts néfastes associés à la variabilité climatique et aux extrêmes des précipitations et des températures. Beaucoup de régions du pays connaissent ces derniers temps un déficit pluviométrique, se traduisant notamment par l'aggravation de l'aridité des sols et le tarissement ou la baisse des niveaux des rivières et des lacs. D'autres phénomènes climatiques tels que les pluies torrentielles, les sécheresses et les températures extrêmes, qui auparavant apparaissaient de façon marginale, sont actuellement observés avec plus d'acuité, traduisant ainsi la vulnérabilité grandissante du pays face aux effets du changement climatique, entraînant la baisse de la production agricole, des pertes en vies humaines, inondations et sécheresses répétitives¹.

Les changements climatiques ont d'ores et déjà des répercussions concrètes sur le Burundi. Les sécheresses répétitives (1917, 1923, 1931, 1933, 1943, 1958, 1998 à 2003 et qui se poursuivent depuis lors²) dans les communes du nord du Burundi et les pluies diluviennes de la nuit du 09 au 10 février 2014 avec de lourdes conséquences sociales, économiques, matérielles et humaines, en témoignent.

Facteurs de risque environnementaux. Le Burundi fait face à des problèmes liés à l'environnement dont les principaux sont la dégradation des sols, le changement climatique, la pollution des eaux des lacs et des rivières suivi par la disparition progressive de la biodiversité ainsi que l'insuffisance des systèmes d'assainissement causant diverses maladies.

¹PNUD, MEEATU Aout 2009, (p.11 [1])

²PNUD, MEEATU, Janvier 2010, Deuxième communication nationale sur les changements climatiques (p.83)

Facteurs de risques naturels. Au Burundi, les facteurs de risques environnementaux pour le secteur agricole et la santé humaine sont les suivants: érosion, dégradation des sols, inondation, variation du niveau des lacs, grêle, glissements de terrain et sécheresse.

Facteurs de risques anthropiques. Les activités anthropiques causant les risques sont principalement: l'industrie, l'agriculture et l'élevage, l'urbanisation, la gestion des déchets et des produits chimiques, l'exploitation minière, le transport, la pêche...

Impact de la variabilité climatique sur le secteur agricole. La saison sèche tend à s'allonger, le début et le départ effectif des pluies pour les saisons culturales A et B tendent à être respectivement tardif et précoce, ce qui explique une évolution pluviométrique fortement en baisse pour ces saisons à travers tout le pays³. Une analyse du secteur de l'agriculture et de l'élevage par rapport à la variabilité du régime pluviométrique en saisons A et B, indique une vulnérabilité importante du secteur de l'agriculture à la variabilité du climat se manifestant de plus en plus par une baisse des rendements de production presque pour toutes les cultures, la dégradation génétique des espèces et des variétés traditionnelles, une réduction considérable du cheptel et de sa production et des ressources halieutiques.

Projections climatiques à moyen et long termes. Les projections obtenues pour la période 2010 à 2050 n'indiquent pas de tendances nettes ni à l'augmentation ni à la diminution, mais plutôt des fluctuations interannuelles telles qu'on les observe aujourd'hui, qui devraient continuer et même s'amplifier⁴. La température annuelle moyenne serait en hausse régulière tout au long du 21ème siècle. Ces changements climatiques auront des conséquences importantes sur le secteur agricole et les moyens de subsistance des populations, les cultures et les réserves en eau.

Mesures d'adaptation au changement climatique⁵. Les pratiques agricoles et les types de culture devraient être adaptés à l'élévation des températures et au changement des régimes et des quantités de précipitations. (i) renforcer la gestion des aires protégées existantes et ériger en aires protégées les écosystèmes naturels identifiés comme menacés et vulnérables. (ii) préserver les boisements existants et reboiser les zones dénudées. (iii) mettre en place des dispositifs pour le contrôle de l'érosion dans les régions sensibles. (iv) vulgariser les cultures vivrières à cycle court et celles résistant à la sécheresse. (v) vulgariser les techniques de collecte des eaux de pluie pour des usages agricoles ou ménagers. (vi) identifier et vulgariser l'élevage d'espèce adaptées aux conditions locales du climat. (vii) vulgariser les techniques d'élevage en stabulation permanente. (viii) identifier et vulgariser des essences forestières résistantes à la sécheresse. (ix) former et informer les décideurs et les autres intervenants y compris les communautés locales sur les

³PNUD, MEEATU, Aout 2009, (p.15-16 [4.1])

⁴PNUD, MEEATU, Janvier 2010, Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (p.75)

⁵PNUD, MEEATU, Janvier 2007, Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques « PANA »/PNUD, MEEATU, Janvier 2010, Deuxième communication nationale sur les changements climatiques

méthodes d'adaptation à la variabilité climatique. (x) améliorer le système d'information et de communication sur les prévisions climatiques saisonnières et sur l'alerte précoce.

Les participants ont beaucoup insisté sur l'obligation de la conduite des élevages en stabulation permanente et une loi sur la gestion des feux de brousse. Le développement de l'agroforesterie, les projets de la promotion de biogaz, la promotion des «foyers modernes» qui consommeraient 1kg de charbon par jour, la transformation des déchets en produits combustibles... limiteraient la déforestation.

La mise à disposition des informations météorologiques et les prévisions saisonnières précises permettrait de gérer de façon efficace les catastrophes naturelles. Il a été demandé de protéger le lac Tanganyika à travers le respect de la zone tampon et son reboisement.

En conclusion, la variabilité climatique est un risque pour les systèmes essentiels à la vie : nourriture, eau, écosystèmes et santé humaine. La prise en compte du changement climatique améliore l'efficacité du plaidoyer et du développement durable. Les mesures conçues pour améliorer la gestion des risques climatiques contribuent positivement à l'adaptation au changement climatique. La gestion durable la terre et des ressources naturelles contribuent à l'adaptation au changement climatique.

Recommandations

- Développer des pratiques agricoles et les types de culture adaptés au changement climatique;
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques agricoles nationales (SAN, PNIA et PPIA);
- Promouvoir l'éducation aux changements climatiques;
- Mettre en état les services éco-systémiques et protection du capital productif pour augmenter la résilience;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de communication à l'adaptation au changement climatique en disponibilisant des informations météorologiques et prévision saisonnière auprès de la population;
- Gestion des déchets : transformation des déchets pour la production d'énergie;
- Protéger le lac Tanganyika contre les pollutions dues aux huileries artisanales et non respect des normes de la zone tampon (maison installées tout près du lac);
- Assurer le reboisement de cette zone tampon par les organisations féminines;
- Former et informer les décideurs et les autres intervenants y compris les communautés locales sur les méthodes d'adaptation à la variabilité climatique;
- Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Investissement pour lutter contre la dégradation des sols et l'adaptation au changement climatique par la protection du capital productif;
- Instaurer une loi sur la stabulation permanente;
- Instaurer une loi réglementant la pratique agricole surbrûlis;

- Renforcer les capacités de l'IGEBU afin qu'il fournisse d'informations météorologiques en temps opportun ;

4.3. Gestion foncière, gestion des exploitations agricoles ; Démographie

par Damien MACUMI, Directeur du Programme Foncier

L'écrasante majorité de la population burundaise dépend directement des ressources tirées de la terre tandis que, pour les populations sans terre, les secteurs de l'industrie et des services ne proposent pas beaucoup de solutions alternatives. Selon le CSLP II, la taille moyenne des exploitations agricoles est passée de 1,04 ha par ménage en 1973 à 0,7 ha en 1989 et à 0,5 ha en 2009. Les questions liées à la gestion des terres sont inévitablement sensibles et centrales. Les réponses apportées constituent un gage majeur pour l'avenir du pays.

Les défis liés à la pénurie de la ressource foncière sont les suivantes :

Une pression foncière croissante. Alors que le Burundi compte déjà parmi les pays les plus densément peuplés du monde, la pression foncière s'amplifie encore. Le pays connaît une croissance démographique annuelle estimée à 2.4%. Par ailleurs, le retour de réfugiés de longue date s'effectue dans un contexte difficile, dans la mesure où, dans de nombreux cas, la plupart de leurs terres ne sont plus vacantes. Des cessions et concessions irrégulières de terres domaniales viennent s'ajouter à la confusion.

Une gestion coutumière en érosion. La majorité des droits fonciers est actuellement exercée « en vertu de la coutume ». Or, la coutume burundaise ne propose plus aujourd'hui de moyens suffisants pour garantir une sécurisation foncière indépendante des institutions de l'Etat. La destitution des chefs et du *mwami* comme anciennes autorités foncières, l'abolition de l'*Ubugererwa*, l'individualisation et la marchandisation de la terre, ont remis en question la gestion foncière traditionnelle. La terre devient de plus en plus un bien marchand qui se vend ou s'exploite en dehors de la famille ou de la colline. Les modes successoraux évoluent vers une plus grande prise en compte du droit à l'héritage des femmes. Ni le contenu ni les modes de preuve des règles coutumières n'étant juridiquement établis, de nombreux conflits sont aujourd'hui devenus ingérables sur fondement des dispositifs existants.

Des procédures foncières inadéquates. Actuellement, en dehors de Bujumbura et des centres urbains de Gitega, Ngozi et Rumonge, la plupart des terres ne sont pas enregistrées. Par ailleurs, les informations enregistrées ne correspondent souvent pas à la réalité, les usagers fonciers procédant très peu à la mise à jour des titres de propriété en cas de succession, de partage ou de vente. Certains droits enregistrés consacrent des attributions illégales.

Une demande de sécurisation foncière importante. Les citoyens burundais se tournent massivement vers les institutions communales pour obtenir la sécurisation de leurs biens

immobiliers. L'administration communale est de plus en plus fréquemment sollicitée pour authentifier des transactions. Les demandes de cession ou de concession de terres domaniales sont également nombreuses. Par ces différents moyens, les ménages souhaitent obtenir une reconnaissance institutionnelle de leurs droits fonciers.

Gestion des terres domaniales. La Lettre de Politique Foncière adoptée en 2010 identifie l'inventaire des terres domaniales comme le 4ème axe stratégique d'intervention. Mais il reste des confusions et des contestations par rapport aux statuts (terre domaniale ou pas) et limites des terres domaniales.

Prise en compte des préoccupations des groupes défavorisés. L'accès des femmes à la terre demeure en général problématique au Burundi. La coutume est très largement défavorable à la femme en matière successorale, particulièrement sur la propriété foncière lignagère. Les pratiques de succession ne semblent pas évoluer positivement pour les femmes. Les Batwa ne cultivaient pas la terre, vivant surtout de la poterie, de la chasse et de la cueillette. Au fur et à mesure de la mise en culture de l'espace forestier par les premiers agriculteurs, les Batwa ont perdu la maîtrise foncière de ces espaces au profit des premiers agriculteurs. A nos jours la majorité des Batwa restent sans terres et vivent dans une pauvreté extrême et se convertissent progressivement à l'agriculture. **Un inventaire est en cours pour une future attribution des terres aux sans terres.**

Gestion foncière des marais et paysannats. Le statut juridique des marais reste en partie confus. D'une part les marais sont soit domaniaux soit reconnus comme propriété privée de ceux qui les ont mis en valeur. Mais d'autre part, le code stipule aussi que ces terres de marais ne peuvent pas faire l'objet d'enregistrement. Les paysannats partagent avec les marais certaines ambiguïtés juridiques en ce qui concerne le régime de la propriété. Théoriquement, le Code foncier de 2011 est venu conforter les droits fonciers des exploitants des paysannats, notamment avec son article 455, qui stipule que « *Les détenteurs de parcelles constitutives de paysannats dont leur occupation a été régulière et légale obtiennent la pleine propriété ...* ».

Sécurisation foncière. Jusqu'aujourd'hui, les certificats d'enregistrement concernaient principalement sur les terres urbaines. 99% des terres rurales demeurent non enregistrées. Un processus de modernisation et réorganisation des services fonciers de l'Etat est en cours de conception. Une politique de décentralisation des services fonciers a également été adoptée en 2010 afin de renforcer la sécurisation des droits fonciers pour les acteurs qui n'ont pas accès, faute de moyens notamment, au système formel d'enregistrement offert par les services de l'Etat. L'introduction dans le code foncier de 2011 du CF (Certificat Foncier) et ainsi que des institutions (Service Foncier Communaux) compétentes pour les délivrer constitue une innovation importante pour permettre un meilleur accès à la formalisation légale des droits fonciers d'origine coutumière ou à la suite d'achat.

Le nouveau service offert est plus accessible notamment du fait de sa proximité géographique pour les populations rurales, beaucoup moins coûteux et plus rapide. Egalement, il repose sur une véritable légitimation locale des droits fonciers à reconnaître grâce à une large publicité foncière, à la possibilité d'expression aisée d'une opposition tout au long de la procédure ainsi qu'à une reconnaissance des droits fonciers opérée à l'occasion d'une descente sur le terrain dans le cadre d'une commission de reconnaissance collinaire, publique et contradictoire.

Politique foncière dans une perspective d'aménagement et d'urbanisation. La Politique Nationale de l'habitat et de l'Urbanisation à l'horizon 2020, élaborée en 2008, donne une orientation visant à ériger les villes comme moteurs du développement économique et social. Ceci demandera des changements de mentalités de la part des populations rurales très attachée à la terre et à la vie dans les collines mais également une meilleure conduite des opérations de lotissement et une gestion plus transparente et rationnelle des terres domaniales. Une nouvelle politique nationale de villagisation a été adoptée mais elle est encore très récente et partant difficile d'en mesurer encore les résultats. Elle nécessitera un travail de suivi et d'évaluation.

Le Gouvernement doit analyser comment les groupes vulnérables notamment les membres de la Communauté Batwa peuvent avoir accès à la terre. La réponse à cette inquiétude a été que le Gouvernement est en train d'analyser les voies et moyens pour trouver une solution durable à ce problème ; en procédant à un inventaire des disponibilités en terres domaniales et entre temps, des actions d'octroi de terres sont en cours à Bururi, Mwaro et Ngozi et seront généralisées par après. Les femmes présentes au forum ont exprimé leurs inquiétudes face à l'accélération des enregistrements des propriétés alors que la loi sur la succession n'est pas encore promulguée.

Les participants ont déploré que les terres agricoles et fertiles soient occupées par des bâtiments notamment le cas du quartier de CARAMA, entraînant ainsi une grande perte sur la production agricole. Pour cela, il est recommandé d'élaborer un plan d'urbanisme et de limiter l'extension de la ville de Bujumbura sur les terres agricoles. Les représentants du secteur privé ont émis l'idée de voir les centres semenciers aménagés de façon irrigable et être confiés aux privés pour exploitations sur base de contrats de résultats. Au même moment, les cadres du Ministère ont demandé que les centres semenciers soient cadastrés et enregistrés et la première Autorité du MINAGRIE a précisé que ces centres sont exploités par les associations des agriculteurs sous l'encadrement et le suivi du Ministère. De commun accord, les participants ont constaté que la démographie galopante est le problème central et qu'il faut une politique claire de limitation des naissances et explorer les possibilités de s'intégrer et de s'établir dans la sous-région.

En conclusion, le désamorçage de la "**bombe foncière**" en zone rurale dépend en partie des opportunités économiques offertes dans les centres urbains, principaux et secondaires. Il passe en partie par des actions dont la conception et la mise en œuvre relèvent de politiques sectorielles autres que foncières. D'autres politiques et actions doivent être menées dans d'autres cadres que

le Programme National Foncier pour désamorcer d'une part la "**bombe foncière**" liée aux crises sociopolitiques à répétition qu'a connues le pays et qui induisent aujourd'hui des conflits fonciers relatifs aux sites de déplacés et au retour des personnes qui s'étaient réfugiées à l'étranger et d'autre part la "bombe foncière" liée à une pénurie de plus en plus marquée de la ressource foncière.

Recommandations

- Confier la gestion des terres et des eaux au Ministère ayant l'agriculture et l'élevage dans ses attributions;
- Trouver une solution durable pour les sans terres notamment les BATWA;
- Promulguer la loi sur la succession des femmes;
- Mobiliser des moyens financiers pour la mise en œuvre des textes de lois existantes;
- Faire une réflexion profonde sur la question foncière;
- Développer les villes satellites et secondaires sur les terres marginales;
- Electrification des petits centres urbains;
- Fixer les limites officielles de la ville de Bujumbura et arrêter les constructions dans les zones agricoles et encourager la construction en hauteur à travers une politique d'urbanisation;
- Politique de villagisation va de paire avec la promotion de l'Agriculture;
- Créer des villages sur toutes les collines du Pays en renforçant les noyaux déjà existants;
- Envisager le remembrement agricole pour la réunification des parcelles dispersées et dégager de l'espace pour les villages;
- Décentraliser l'enregistrement foncier à l'échelle communale (avec seul système délivrant le titre foncier);
- Assurer l'enregistrement et la sécurisation des centres semenciers;
- Mettre en place une politique claire de limitation des naissances;
- Protéger la terre arable et chercher à l'agrandir;
- Délimiter les terres agricoles et celles destinées à d'autres utilisations comme les habitations;
- Mettre en valeur les terres du domaine public non exploitées;
- Gérer adéquatement les exploitations rurales dans l'installation des nouveaux ménages.

V. ETATS DES LIEUX DES INSTITUTIONS NATIONALES D'APPUI A L'AGRICULTURE

5.1. Vision institutionnelle du secteur Agricole et de l'Elevage. « *Eléments de réflexion* » par Jumaine HUSSEIN, Consultant indépendant

Définition de la vision institutionnelle du secteur. La vision institutionnelle c'est le rêve d'un secteur agricole et d'élevage bien piloté et performant, résolument ancré dans la bonne gouvernance et l'intérêt général, tourné vers le progrès technologique, économique et social avec des ressources humaines qualifiées et motivées affichant une grande motivation pour l'amélioration du climat des affaires, la gestion durable des écosystèmes et le bien-être des populations partout sur le territoire national.

La vision 2025 du secteur agricole exposée dans le PNIA étant de « faire de la modernisation et de la diversification de l'agriculture et de l'élevage une des priorités de la croissance économique ». L'épanouissement d'une telle vision politique du secteur a besoin de s'appuyer sur une vision dynamique et volontariste, car ce sont les institutions qui impulsent et produisent les changements souhaités. Si leur capacité intrinsèque n'est pas en adéquation avec les défis du futur, c'est à la vision institutionnelle de donner les grandes orientations pour une réforme institutionnelle qui permet de mettre en œuvre la vision politique du secteur selon des valeurs et des principes bien déterminés. On peut définir la vision institutionnelle de manière suivante: « *Quels types d'administration agricole pour quels types d'agriculture et pour quels types de développement agricole avec quels types d'agriculteurs et dans quel environnement institutionnel?* »

La problématique sectorielle centrale. En 1980, la taille des exploitations était de 1ha ; en 1990, elle était comprise entre 0.7-0.8 ha, en 2009 elle est de 0.5ha. Elle est projetée à 0.2 ha en 2050. La question clé est « **Comment nourrir les 26 millions d'habitants ?** ». Il faudra une politique multi-ministérielle à mettre en place le plus urgemment possible. **Les grands défis sont les suivants:** (i) Maintenir la taille de l'exploitation agricole familiale à 0,5 ha au moins. (ii) Réduire la distance opérationnelle entre recherche-enseignement-vulgarisation-production agricoles afin de réduire les écarts entre résultats de la recherche et résultats des exploitants familiaux agricoles. (iii) Améliorer sensiblement l'indice de la faim du Burundi. (iv) Sécuriser la disponibilité et la qualité des intrants, des équipements et des productions agricoles. (v) Faire émerger de nouveaux métiers et nouvelles opportunités d'emplois par le développement des filières.

Les contraintes institutionnelles les plus importantes sont liées notamment: (i) à la difficulté de conduire les réformes structurelles et les changements requis par la nouvelle vision de développement du secteur. (ii) aux déficits quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines.

(iii) à la forte démotivation des cadres et agents en raison de la faiblesse des rémunérations et l'inadaptation du cadre et des conditions de travail des cadres et agents. (iv) l'insuffisance des moyens financiers et logistiques mis à la disposition des DPAE. (v) à la faible structuration et professionnalisation des acteurs privés. (vi) à la faible implication du secteur privé dans le financement du secteur agricole.

Référence du PNIA et du Business meeting. Le PNIA 2012-2017 fait état du diagnostic organisationnel et opérationnel du MINAGRIE. Le Programme 4, Sous Programme 13 propose la Réforme du MINAGRIE. (i) Promouvoir une nouvelle vision institutionnelle et arrêter une stratégie de réforme du MINAGRIE. (ii) Accompagner la mise en œuvre de la réforme et de renforcer les capacités de ses agents. Les Sous-programmes 14&15 concernent respectivement. (iii) Amélioration du cadre et des conditions de travail. (iv) Appui à la mise en œuvre du PNIA.

Afin d'optimiser les chances d'atteindre les performances et les résultats recherchés, il est impératif d'accorder une attention particulière à la prise en compte. (i) du couplage décentralisation avec la déconcentration. (ii) du développement des ressources humaines afin de dynamiser, renforcer l'efficacité du MINAGRIE et du partenariat public privé sur le terrain. A cet effet, il est essentiel d'institutionnaliser la gestion axée sur les résultats dans toutes les structures centrales, décentralisées et déconcentrées du MINAGRIE.

Les innovations institutionnelles projetées et constituant les éléments déterminants de la vision institutionnelle portent essentiellement sur (i) la professionnalisation et la modernisation des administrations du secteur, (ii) l'amélioration des conditions de vie de travail des personnels du MINAGRIE et des ménages agricoles, (iii) la reconnaissance et la responsabilisation des organisations professionnelles agricoles comme des partenaires du nouveau défi de performance du secteur, de la sécurité alimentaire et des emplois ruraux, (iv) l'adoption d'une approche intégrative qui articule la recherche, l'enseignement agricole, la vulgarisation et l'action coopérative dans un système de co-construction des innovations et de leur diffusion.

Orientations déjà prises par le Gouvernement. Le Gouvernement a déjà adopté trois orientations: (i) **Approche programme;** (ii) **Approche Filière** et (iii) **Décentralisation.** Le constat est que les trois orientations ne sont pas encore effectives. Le MINAGRIE et les PTF du secteur devront se concerter le plus tôt possible pour établir une vision commune sur les aspects clés d'une « **approche-programme** » porteuse d'une croissance économique durable et création d'emploi dans l'agriculture et de l'élevage.

La vision institutionnelle dans la perspective du contexte burundais évolué devrait opter pour l'entreprise agricole familiale comme modèle de restructuration des exploitations agricoles et de leur insertion dans l'approche filière. Une concertation interministérielle et multisectorielle est nécessaire pour se fixer sur la gestion axée sur les résultats, la chaîne de décentralisation, le

recentrage du rôle des services déconcentrés...et établir un inventaire des missions et les tâches publiques de l'Agriculture et de l'Elevage aux différents niveaux administratifs en fonction des capacités.

Points forts. Les principales avancées du MINAGRIE sont sans être exhaustif: (i) Existence d'une vision du secteur (PNIA & PPIA); (ii) Interventions en appui institutionnel (CTB, UE) ; (iii) Schéma directeur d'informatisation, Stratégie communication; (iv) Plan de formation du MINAGRIE; (v) Stratégies sous-sectorielles; (vi) Fonds commun intrants (PNSEB); (vi) Efforts du Gouvernement et des PTF; (vii) l'alignement du Burundi aux politiques et stratégies régionales et internationales...

Contraintes et points à améliorer. Les faiblesses mais en même temps constituant des points à améliorer : (i) Couple décentralisation- déconcentration peu effectif; (ii) Démarche Filière non clarifiée en termes d'implications institutionnelles, notamment le PPP; (iii) Vision de «désengorgement» du secteur agricole non explicitée; (iv) Déconcentration des fonctions GRH et financière non effectives, et autres fonctions transversales à développer ; (v) Encadrement peu performant / insuffisant; (vi) Articulation recherche - vulgarisation - enseignement agricole-bénéficiaire encore insuffisante ; (vii) démarche d'accompagnement des producteurs pour passer du statut d'agriculteurs de subsistance au statut d'exploitants agricoles entrepreneurs n'est pas encore clarifiée; (viii) Non définition des types de professionnels qu'on doit former désormais : futurs fonctionnaires ou entrepreneurs agricoles ? (ix) Filière élevage et formation technique y afférente peu mise en valeur; (x) Conditions de travail et motivation faibles du personnel.

Les grands problèmes à résoudre par les réformes à venir. Au niveau de l'encadrement, comment : (i) rehausser le niveau de compétence et la qualité de l'encadrement local par des pool de compétences au niveau provincial et communal (description des tâches) (?); (ii) gérer le couplage « Décentralisation- déconcentration »; (iii) investir dans l'enseignement et la formation agricole technique et supérieure, notamment combler les gaps actuels; (iv) investir dans la recherche orientée vers la vulgarisation pour le transfert des innovations; (v) tenir compte des coûts, des moyens de travail et de la notion de service et (vi) impliquer les OPA (Rôle dans l'action de proximité).

Les participants ont fait remarquer que les projets entraînent une dispersion des moyens humains, matériels et financiers. L'idée de regrouper les petits exploitants autour des filières est bonne mais reste à savoir si ces producteurs veulent être organisés ainsi. En plus de l'approche programme, il faut développer l'approche filière (regrouper les producteurs autour des filières prometteuses) en privilégiant le Partenariat Public-Privé.

Le Gouvernement doit lancer une concertation interministérielle et multisectorielle sur la gestion axée sur les résultats, la chaîne de décentralisation, le recentrage du rôle des services

déconcentrés... La décentralisation devrait être effective, y compris la **décentralisation financière et le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage devrait être organisé à l'image de celui de la Santé Publique.**

La décentralisation devra être accompagnée d'un transfert des connaissances et des moyens de travail jusqu'à l'échelon le plus bas de la vulgarisation agricole ; d'où une nécessité de renforcer les communes par des personnes de haute formation en agriculture et élevage et d'investir dans les techniciens spécialisés proches des producteurs dans les régions. Pour plus d'efficacité, une adéquation de formation et d'enseignement pour cette vision est obligatoire.

Motivation. Les conditions pécuniaires des cadres et agents affectés dans le secteur agricole sont médiocres et exigent une amélioration pour plus de motivation et d'efficacité. En plus il faut octroyer à ce corps des moyens de travail, un équipement adéquat et organiser des formations et des recyclages en cours d'emploi.

Recommandations

- Arriver rapidement à une vision consensuelle autour des trois axes de réforme institutionnelle : encadrement, décentralisation/déconcentration et approche programme .
- Adéquation des formations et d'enseignement en fonction de cette vision;
- Assurer la décentralisation effective du MINAGRIE, y compris la décentralisation financière;
- Organiser pendant le 4^{ème} trimestre 2014 une concertation entre les services du MINAGRIE et les PTF du secteur pour établir une vision commune sur les aspects clés d'une « **approche-programme** » porteuse d'une croissance économique durable et création d'emploi dans l'agriculture et de l'élevage (définition, étapes, calendrier de mise en œuvre, thématiques couvertes, principes de gestion et de mobilisation des ressources..., progressivité avec le fonds commun);
- Motiver suffisamment le personnel du MINAGRIE (motivation-considération) : moyen de déplacement, salaires motivants, équipement, ...
- Former et recycler les ingénieurs et techniciens de l'agriculture;
- Renforcer les communes par des personnes de haute formation en agriculture et élevage;
- Le Gouvernement doit lancer une concertation interministérielle et multisectorielle sur la gestion axée sur les résultats, la chaîne de décentralisation, le recentrage du rôle des services déconcentrés...
- Encourager les professionnels du secteur pour qu'ils s'investissent dans la production agricole;
- Développer le périmètre interministériel;
- Etablir une feuille de route pour les actions les plus urgentes.

- Développer l'approche programme et l'approche filière (regrouper les producteurs autour des filières prometteuses) en privilégiant le PPP;
- Développer le couple déconcentration (MINAGRIE) /décentralisation (commune) pour un meilleur encadrement;
- Favoriser un rôle croissant des OPA dans l'encadrement et l'appui aux producteurs.
- Impliquer l'administration dans l'augmentation de la production agricole .
- Investir dans les techniciens spécialisés dans les régions;
- Transférer les connaissances et les moyens de travail jusqu'à l'échelon le plus bas de la vulgarisation agricole;
- Mettre à jour les missions et les tâches des agents publics œuvrant dans l'Agriculture et l'Elevage aux différents niveaux administratifs.

5.2. Cohérence interministérielle liée à la nutrition par *Dr Jean Claude NKURUNZIZA, Facilitateur National REACH (Secrétariat SUN/REACH)*

Causes de la malnutrition et cadre de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La malnutrition chronique touche 58% des enfants de moins de 5 ans⁶. Les causes de la malnutrition sont diverses et concernent les différents secteurs^{7, 8, 9} :

Causes immédiates : telles que la sous-alimentation, et les maladies telles que les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, le paludisme et le VIH /SIDA;

Causes sous-jacentes: l'insécurité alimentaire, les pratiques inadéquates d'ANJE, le faible accès aux services sociaux de base, et les pratiques d'hygiène inappropriés;

Causes fondamentales à savoir, la pauvreté, les inégalités sociales, les aléas climatiques, la pression démographique sur les ressources, l'exigüité des terres, l'appauvrissement de la fertilité des sols, le faible espacement des naissances (inter génésique).

La lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle se fait dans des cadres continentaux, déclinés au niveau national et sectoriels.

⁶ EDS Burundi 2010

⁷ Enquête de base en vue de la mise en place du système de surveillance nutritionnelle (LMTC, août 2007)

⁸ Modèle causal de la malnutrition (UNICEF, 2000)

⁹ Analyse de la Malnutrition des Enfants au Burundi (SITAN), UNICEF 2013

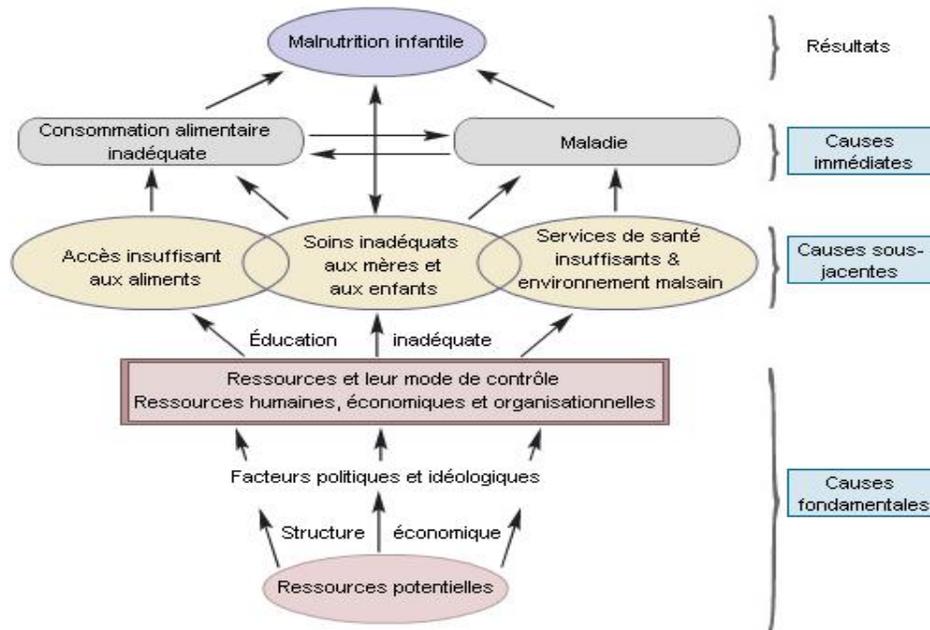


Figure 8 : Modèle causal de la malnutrition (UNICEF, 2000)

Selon le mouvement SUN: la lutte contre la malnutrition se fait au tour du point Focal SUN, à travers la plateforme multi acteurs et selon les reseaux. Les principaux membres du comité de pilotage (8 ministères), l'ancrage au niveau de la 2^{ème} Vice-Présidence: ancrage multisectoriel par excellence, de la plateforme, les 14 Ministères impliqués. Au-delà du multi sectoriel il y a le multi acteurs: administrations, recherche, humanitaires, développeurs, bailleurs, privés, politiques.

A des causes multiples, des réponses multiples par la prise en compte de la multi-sectorialité: évolution des concepts . L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont de véritables problèmes de santé publique qui affectent les populations les plus vulnérables. Les causes de ces problèmes étant complexes, multiples et profondes, il faut alors une approche intégrée: multisectorielle et multi-acteurs pour en venir à bout. Si nous continuons de faire les choses de la même manière. Nous aurons toujours les mêmes résultats, il est donc primordial de conjuguer les efforts pour être plus effectif.

Plan Stratégique Multisectoriel de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burundi. Le Plan Stratégique Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et de Nutrition 2014-2016 a été le fruit d'un processus inclusif et participatif. Il a été obtenu selon les principes directeurs suivants: (i) Collaboration multisectorielle, (ii) Renforcement de la coordination, (iii) Favoriser les approches et la participation communautaires, (iv) Équité et groupes vulnérables.

Cohérence interministérielle liée à la nutrition. Cette cohérence a été formalisée par le Décret N°100/31 du 18 Février 2014 portant création, organisation et fonctionnement de la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutrition (PMSAN) et l'arrêté N° 121/VP2/ 166 du 30 Mars portant intégration des PTFs dans les structures de la PMSAN. La PMSAN est donc le garant des activités de Sécurité Alimentaire et Nutrition au Burundi à travers ses structures: (i) Le Comité de pilotage, (ii) Le Secrétariat Scaling Up Nutrition/REACH, (iii) Le Comité Technique (qui s'appuiera sur dix Groupes Techniques de Travail-GTT).

Les GTT de la PMSAN sont composés des points focaux désignés par les différentes institutions/structures œuvrant dans la sécurité alimentaire et la nutrition: 14 ministères, agences du système des Nations unies (FAO, FIDA OMS, PAM et UNICEF), universités, la société civile et le secteur privé, CFCIB) et ONG nationales et internationales. Les GTT seront techniquement tenu pour responsables de la cohérence interministérielle ainsi que de l'atteinte des résultats du plan stratégique multisectoriel de sécurité alimentaire et de nutrition.

Les participants ont demandé d'incorporer les indicateurs de nutrition dans les programmes agricoles, d'évaluer la situation pour avoir des programmes qui adressent les problèmes prioritaires et de cibler les plus vulnérables et renforcer l'équité. La question de nutrition est une priorité politique et une question multisectorielle. La diversification de la production agricole est une première réponse mais il faudrait aussi insister sur l'éducation nutritionnelle.

En conclusion, le PNIA du Burundi a tenu en considération la nutrition à travers le Programme 1 « **Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire** » surtout au niveau du sous-programme 5 : « **Sécurité alimentaire et nutrition et gestion de la vulnérabilité** ».

Recommandations

- Décentralisation du SUN & REACH au niveau incomplet;
- Rendre la femme autonome dans la gestion des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau familial;
- Amélioration de l'accès au marché pour les plus vulnérables;
- Revoir le fonctionnement du GSADR au niveau provincial;
- Analyser l'impact de la pression démographique sur le foncier, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et en tirer les conclusions nécessaires;
- Intégrer la nutrition dans les programmes agricoles;
- Evaluer la situation alimentaire et nutritionnelle pour formuler des programmes qui ciblent les problèmes prioritaires;
- Collaboration intersectorielle;
- Mettre en place des programmes qui ciblent les plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- Améliorer l'accès à l'alimentation diversifiée tout au long de l'année;
- Améliorer la transformation et la conservation des aliments.

VI. ETAT D'INTERVENTION DES PARTENAIRES DU SECTEUR PRIVE, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS

6.1. Agri-Business par Dr Ir T. RISHIRUMUHIRWA, Vice-Président de la Chambre Sectorielle de l'Agri Business

Les privés du secteur agricole vont du simple paysan exploitant sa terre aux grandes industries agricoles en passant par les professionnels qui exercent des activités lucratives de production, de transformation, de commercialisation et des services. Ces organisations sont peu fonctionnelles malgré un nombre important de coopératives et associations agricoles et une toute jeune chambre de l'agri business.

Principales caractéristiques de l'agri business au Burundi. Les caractéristiques de l'agri business peuvent résumées comme suit :

1. Les principales forces de l'agri business sont : (i) une main-d'œuvre agricole abondante et bon marché; (ii) des conditions climatiques favorables à la production agricole; (iii) une large gamme de cultures industrielles et vivrières.

2. Les faiblesses du secteur sont, notamment: (i) elle est très jeune et manque de ressources humaines et financières suffisantes ; (ii) les grandes entreprises du secteur comme la brasserie, les minoteries, les sucreries, les sociétés des secteurs caféicole et théicole, n'en sont pas encore membres comme c'est le cas ailleurs ; (iii) une insécurité foncière croissante touchant les grands propriétaires fonciers ; (iv) le secteur privé est souvent considéré par les sociétés paraétatiques comme des concurrents profitant de leurs efforts, (v) la question foncière ; (vi) des mécanismes de financement inadaptés et inefficaces ; (vii) le manque d'infrastructures (transport et énergie) ...

3. Les opportunités existent : (i) un très grand potentiel d'augmentation de la production agricole ; (ii) l'augmentation du budget du MINAGRIE et soutiens importants des bailleurs ; (iii) l'existence de fonds et programmes spéciaux ; (iv) l'ouverture du Burundi à l'EAC et autres organisations régionales.

4. Pourtant des menaces pointent à l'horizon : (i) la suppression des anciens incitants fiscaux et accroissement des impôts ; (ii) un protectionnisme des paraétatiques face aux nouvelles industries privées ; (iii) risques de spoliation du patrimoine foncier des "grands propriétaires terriens"; (iv) politiques et choix mettant en péril des industries innovantes; (v) problématiques de gestion du patrimoine foncier; (vi) absence d'une politique forte en faveur des industries innovantes; (vii) un climat des affaires peu propices aux investissements ; (viii) De nouvelles maladies très graves des principales cultures (banane, manioc).

Partenariat Public Privé dans le secteur agricole et activités développées. Les années 1960 ont été caractérisées par un modèle dirigiste qui laissait peu de place au secteur privé au profit des sociétés paraétatiques et l'administration centrale. A partir de 1976, le Ministère du Développement Communal a encouragé les agriculteurs à se regrouper en associations/coopératives pour un meilleur accès aux intrants et appuis techniques et financiers. Parallèlement à ces coopératives et associations, il existait une section agricole au sein de la CCIB devenue « **Chambre de l'agri business** » en 2010 dans le cadre de la restructuration de la CCIB en CFCIB.

La mission de cette chambre est de renforcer les capacités de ses membres, d'initier, et de soutenir toutes les actions et initiatives visant à promouvoir et à professionnaliser le secteur notamment par des actions de plaidoyer en vue d'améliorer le climat des affaires, d'inciter le Gouvernement et les bailleurs à soutenir les efforts en faveur du secteur privé agricole et par la mise en place d'un centre de documentation et de promotion de l'investissement. **Mais la chambre est encore loin d'atteindre ses objectifs.**

Le partenariat public privé est très récent. Les ONGs et les bailleurs soutiennent traditionnellement les associations et coopératives agricoles. Le PNIA a un sous-programme SP3 « développement des filières et de l'agri-business ». La chambre commence à recevoir des appuis de certains bailleurs (PRODEMA, PRODEFI, PRGE, USAID, PAIOSA,...) qui ont compris l'intérêt et le rôle que peut jouer une chambre dynamique.

Renforcement du secteur privé. Il est notamment question du renforcement du climat d'affaires, d'une bonne sécurisation foncière, d'une politique d'incitation à investir dans l'agriculture. Il faudra aussi mettre en place des mécanismes de financement adaptés au secteur et promouvoir des réformes institutionnelles favorables. La promotion de l'esprit d'entrepreneuriat et de professionnalisation est parmi les mesures les plus importantes à promouvoir. La quasi-totalité des entreprises existantes ne cessent d'investir dans de nouvelles activités. D'autres beaucoup d'entreprises et de plusieurs sociétés de lavages et de déparchage du café, etc.. ont été créées à partir de 2007. Plusieurs plantations de cultures industrielles et import-substitution ont été mises en place. A cela s'ajoute de nouvelles fermes agricoles et d'élevage. Des unités industrielles ont subi des extensions comme les laboratoires des semences et de nouvelles unités de transformation des produits agricoles ont vu le jour.

Stratégie de développement. Le Ministère du Développement Communal a déjà élaboré une Stratégie de Développement Locale. Le désengorgement du secteur agricole par des activités non agricole permettra d'augmenter les superficies des exploitations familiales. L'agriculture commerciale doit être conduite de manière réfléchie car elle ne peut pas remplacer l'agriculture familiale au risque de manquer à la mission de nourrir tous les Burundais à travers la promotion de l'intégration agro-sylvo-zootechnique. En plus, il faut sensibiliser les jeunes sur l'importance

de l'agriculture pour préparer un meilleur avenir. Les gens qui s'engagent dans l'agriculture doivent faire de l'agriculture un métier.

Les participants ont fait remarquer qu'il y a des terres de l'Etat qui ne sont pas bien exploitées. Il faudrait qu'on les rentabilise en leur donnant aux agriculteurs qui soient capables de les exploiter au lieu qu'elles soient mal exploitées comme c'est le cas aujourd'hui.

En conclusions, le secteur de l'agri business au Burundi est encore peu développé. Les points suivants devront faire l'objet d'un large débat sur leur mise en œuvre. Il s'agit, en particulier, (i) de la politique fiscale et du financement du secteur, de la réforme de l'enseignement, de la reconversion des cadres et agents en cours d'emploi, de l'intégration régionale et des appuis à la chambre de l'agri business. (ii) Quels sont les instruments, outils et mécanismes pour mettre en place et réussir ces mutations ? Quelles sont les efforts que le Gouvernement et les PTF doivent consentir à ce vaste chantier ? **Les bonnes réponses à ces questions permettront, sans aucun doute, la promotion de l'entreprenariat, de l'investissement et une profonde mutation du tissu agricole du Burundi. C'est l'avenir de l'agriculture et de l'économie burundaise qui sont en jeu.**

Recommandations

- Mettre en place une politique fiscale en faveur du secteur agricole (impôts et taxes);
- Mettre en place une politique de financement du secteur (crédits agricoles, bonification intérêts, fonds soutien des jeunes à la reconversion);
- Instaurer une complémentarité entre entreprises et OP/ONG;
- Réformer l'enseignement en faveur de la promotion entreprenariat;
- Appuyer la reconversion des cadres agricoles;
- Appuyer la chambre de l'Agri business (renforcement capacités et centre documentation) et intégration régionale;
- Instaurer des plateformes entre transformateurs, commerçants et les organisations des producteurs et producteurs;
- Organiser des circuits de distribution des produits agricoles et d'élevage;
- Evaluer les fonds injectés en agriculture par le secteur privé.

6.2. Etat d'intervention des Organisations des Producteurs Agricoles

par Annick SEZIBERA, Secrétaire Exécutif de la CAPAD

Selon la base de données du MINAGRIE de 2013, les organisations de producteurs agricoles ne représentent qu'environ 20% des ménages¹⁰ ; soit quelques 633.126 membres (dont 57% de femmes) répartis dans 15.500 OP. Cette faible adhésion des agriculteurs au sein des OP est due aux échecs du mouvement coopératif au Burundi dans les années 70-80 suite aux interventions dirigistes prononcées de l'Etat et à une gestion non transparente. Cela a créé de la déception et a engendré la méfiance des agriculteurs envers les associations et les coopératives avec pour conséquence qu'encore aujourd'hui de nombreux paysans restent en dehors de toutes structures et préfèrent travailler individuellement.

Actuellement, il existe des OP à différents niveaux : collinaire, communal, provincial et même national.

Les OP nationales se sont professionnalisées les unes autour des cultures de rentes et les autres autour des cultures vivrières, élevage et fruits. Ces OP nationales ont mis en place des cadres de concertation, de dialogue politique et de plaidoirie.

Rôles et fonctions des Organisations des producteurs dans leurs milieux de travail et à différents niveaux. Les OP exercent deux fonctions complémentaires, **les fonctions économiques et les fonctions sociales**. Si les premières visent à dépasser les contraintes des membres en termes d'accès aux intrants, au marché et au crédit, les secondes visent à rendre l'environnement institutionnel et commercial favorable aux producteurs membres et en particulier aux activités économiques. Les deux fonctions sont donc essentielles mais il faut veiller à ne pas les mettre en compétition.

Les OP jouent un rôle important dans l'organisation, la structuration et le renforcement des capacités des agriculteurs autour des intérêts communs ainsi que dans la facilitation de l'accès aux services en amont de la production, l'accès à des connaissances et l'accès aux services en aval de la production (service de stockage, transformation et mise sur le marché. Selon le professionnalisme de l'OP et son niveau de maturité, l'OP rend en général trois principaux services à ses membres, ces services sont : (i) *Services en amont de la production, liés à la gestion des activités productives* (production animale et végétale) ; (ii) *Service en aval de la production, liés à la post récolte, à la valorisation et à la commercialisation* ; (iii) *Services sociaux et de représentation*. Les OP contribuent aussi à la mise en œuvre des politiques et programmes publics et traitent les questions de la société en générale.

¹⁰ Réf. : base de données du MINAGRIE validée pour 2013.

Contraintes majeures auxquelles se heurtent les organisations des producteurs. Les principales contraintes rencontrées par les OP dans l'exécution de leurs mandats sont de deux ordres : les contraintes financières et les contraintes techniques, les deux sont souvent liées et freinent l'OP à exercer ses fonctions tant sociales qu'économiques. La dépendance de la plupart des organisations paysannes vis-à-vis de bailleurs extérieurs est très forte. Pour de nombreuses organisations, la part des ressources en provenance de leurs membres ou de prestations est faible. Le recours aux bailleurs extérieurs entraîne le risque de devoir s'adapter aux orientations stratégiques choisies par les bailleurs extérieurs et de délaisser les orientations propres de l'organisation.

Comment l'Etat et les PTF peuvent-ils contribuer à l'autonomie financière des OP. Il faut aujourd'hui que les plus pauvres soient aidés par des politiques publiques redistributives qui leur garantissent le droit à une protection sociale. Pour garantir les revenus chez les petits agriculteurs et leurs organisations, l'un des meilleurs moyens c'est de favoriser leurs accès aux marchés, les achats publics inclus. Le Gouvernement doit exploiter le plein potentiel des achats chez les collectivités publiques afin de rendre les systèmes alimentaires plus justes et plus durables et de booster la production en vue de créer des richesses. Certains partenaires techniques et financiers commencent à s'approvisionner localement, notamment le PAM à travers son programme d'alimentation des cantines scolaires endogènes par les achats locaux, de telles initiatives devraient être multipliées.

Les participants ont constaté que le métier de l'agriculteur est déconsidéré et que même **chaque chômeur se réclame « agriculteur »**. L'agriculteur celui qui tire ses ressources uniquement dans l'agriculture. Pour soutenir les agri-éleveurs, les banques et institutions de micro finances devaient accorder des crédits avec comme hypothèque la propriété foncière qui est l'unique capital des producteurs. Les Agriculteurs modernes devraient être soutenus sensiblement pour progresser vers l'avant et pour ce il faut détaxer totalement les intrants agricoles à l'importation à côté des subventions pertinentes. Les agriculteurs devraient être sensibilisés pour utiliser les semences certifiées compte tenu de ses avantages. Le taux de germination des semences certifiées est deux fois plus élevé que celui des semences non certifiées. Il faut une attention particulière à la conservation et stockage des intrants agricole et d'élevage.

Les bailleurs ont été interpellés pour financer les Plans Communaux de Développement Communal et tenir totalement leur promesse de financement. Cela permettrait la réalisation des prévisions dans les provinces telles que l'aménagement des plaines et des bassins versants. En plus, il faut évaluer les fonds injectés dans l'agriculture par les privés comme on le fait pour les fonds du Gouvernement et des bailleurs de fonds.

Les représentants des riziculteurs de l'Imbo ont affirmé ne pas comprendre pourquoi le riz consommé par les agents de la sécurité publique provient de l'extérieur comme le Pakistan alors que le produit est disponible localement. Cela a cassé leur marché d'écoulement.

En conclusion, les OP sont des acteurs importants dans le développement du secteur agricole et cela à travers leurs interventions en amont et en aval de la production ainsi que le renforcement des capacités des agriculteurs. Mais pour que les OP exercent bien leurs mandats et apportent des services à leurs membres, il faut qu'il y ait un environnement favorable sur le plan institutionnel, politique, économique et social.

Recommandations

- Elaborer un mécanisme de financement des OPA pour plus d'efficacité et une meilleure efficacité dans le cadre du PNIA;
- Elaborer des stratégies pour l'autonomie financière des OP;
- S'assurer que les programmes de subvention atteignent un grand nombre de petits exploitants agricoles;
- Promouvoir les systèmes de protection sociale des agriculteurs;
- Faciliter l'accès des OP aux marchés nationaux, régionaux et internationaux;
- Créer et institutionnaliser un cadre de concertation pour l'élaboration du budget du secteur agricole incluant les partenaires nationaux.

6.3. Etats d'intervention des ONGs *par Bonaventure NSHIMIRIMANA, Caritas Belgique*

Les 54 projets qui ont été recensés comme étant en cours de mise en œuvre en 2014 totalisent un budget annuel d'un peu plus de 34 milliards de francs burundais et pourraient toucher environ 570.000 ménages. La durée moyenne d'un projet est rarement supérieure à 3 ans, ce qui pose une vraie question quant à leur capacité de travailler réellement dans une dynamique de développement dans le secteur agricole, quand on sait que d'une part, certains changements de pratiques ou de comportements, notamment concernant les habitudes alimentaires, demandent de s'inscrire dans la durée et que d'autre part, les projets sont liés aux cycles cultureux.

Liens entre les interventions des ONG et le PNIA. Seuls 2 projets touchent le Programme 4 du PNIA (réforme du Minagrie et aucun sur les sous-programmes 14 et 15) ; seul le projet déclare travailler sur les filières d'exportation (P3.10). Ce projet qui intervient sur les filières fruits se heurte, notamment en ce qui concerne les agrumes, à des barrières non tarifaires. De même, seul 1 projet déclare travailler pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (P1.4).

Les sous-programmes du PNIA les plus couverts par les ONG sont, dans l'ordre : l'intensification des productions (P1.3) ; le renforcement des organisations de producteurs et de leurs capacités (P2.6) ; la sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité (P1.5) ; le financement rural (P2.8) ; le développement des services de proximité et de l'innovation (P2.7) et la protection du capital productif (P1.1).

Principales cultures promues par les ONG. Les filières agricoles sur lesquelles les projets d'ONG travaillent sont, par ordre d'importance : le maïs, le manioc, le riz, l'arachide, le maraichage (y/c les jardins potagers à but nutritionnel), le haricot et la banane. Les filières d'élevage sont nettement moins représentées.

Principales problématiques rencontrées par les ONG ;

1. Collaboration avec les services techniques et administratifs déconcentrés de l'Etat. Les ONGs n'impliquent pas suffisamment les services techniques des DPAEs dans les zones d'action alors qu'elles étaient supposées travailler suivant la demande des services techniques et présenter leur Plan de Travail et Budget Annuel.

2. Facteurs de production. Les difficultés d'accès aux semences de qualité et à des prix abordables, les moyens logistiques liés à la certification, l'inaccessibilité des engrais à tous les bénéficiaires suite au non paiement des avances à temps...sont là quelques grandes contraintes mentionnées par les ONG.

3. Agriculture et Nutrition. L'agriculture n'est pas suffisamment visible dans son rôle de prévention de la malnutrition. Les agents de vulgarisation ne sont pas outillés pour faire le lien entre agriculture et nutrition. Absence de la « Nutrition » dans le concept de filières

En conclusion, les ONG ont été interpellés pour ne plus s'improviser dans certains secteurs stratégiques notamment la multiplication des semences et le respect du schéma semencier. En outre, il leur a été demandé de transmettre leurs Plan de Travail et Budget Annuel et leurs méthodologies de travail aux DPAE qui ont le mandat officiel du développement agricole. Les services techniques des DPAE doivent travailler ensemble avec les ONG pour une bonne coordination. La transparence dans les activités des ONG est ainsi recommandée.

Recommandations

- Mettre en place et institutionnaliser des mécanismes de collaboration entre les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et les ONG œuvrant dans le secteur agricole;
- Conduire des programmes de recherche en nutrition;
- Intégrer le volet nutrition dans tous les programmes et projets de développement .
- Subventionner la production des semences certifiées;
- Réviser la loi régissant les ONG internationales pour assurer notamment une meilleure coordination du secteur agricole;
- Permettre aux OP/Coopératives de faire des commandes d'engrais pour leurs membres;
- Mettre le concept de nutrition dans les programmes scolaires.

VII. DEFIS ET ATOUTS POUR LES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES ET L'AGRICULTURE FAMILIALE

7.1. Petits exploitants agricoles et l'agriculture familiale *par Richard SAHINGUVU, Directeur de l'INADES-Formation Burundi*

Concept de l'agriculture familiale. L'agriculture familiale est un moyen d'organiser l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture et la production pastorale, qui est gérée et exploitée par une famille et qui dépend surtout de la main-d'œuvre familiale non salariée, y compris les femmes et les hommes. La famille et l'exploitation sont liées, co-évoluent et combinent les fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles. L'agriculture familiale étant par nature diversifiée, elle permet d'amortir les risques et chocs liés aux aléas climatiques et des prix et ainsi d'assurer la sécurité alimentaire des populations et des pays.

Défis de l'agriculture familiale. La problématique foncière (très petites superficies, des riches qui s'accaparent des terres), le faible accès aux intrants (accès difficile aux intrants, une faible utilisation des engrais et des amendements et aux semences améliorées...), le faible accès au marché et à l'information (l'information météorologique notamment face aux changements climatiques) constituent les défis majeurs de l'Agriculture Familiale.

Opportunité pour les petits exploitants agricoles. La célébration de l'Année Internationale consacrée à l'Agriculture Familiale constitue une opportunité de débats entre tous les intervenants dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, sur tous les problèmes liés à la promotion de l'agriculture familiale. Ces débats devraient aboutir à la mise en place des mesures permettant d'assurer, à moyen et long terme, le développement prospère et durable de l'agriculture familiale et, par conséquent, des milieux ruraux et aquatiques sur tous les continents et tout spécialement dans les pays en voie de développement.

L'agriculture familiale et l'agriculture biologique sont complémentaires et elles ne doivent pas être un handicap pour l'agriculture commerciale. Coupler l'agriculture à l'énergie accessible au petit peuple et au tourisme (agriculture écologique à côté des hôtels) est un idéal.

En conclusion, face aux défis présentés ci-dessus, certaines stratégies sont à mettre en place pour faciliter l'accès à la terre, l'accès aux intrants tout en préservant notre environnement.

Recommandations

- Reconnaître la capacité de l'Agriculture Familiale à éradiquer la faim et réduire la pauvreté;

- Promouvoir des politiques en faveur du développement durable de l'AF, stratégies concrètes et opérationnelles;
- Renforcer la légitimité des Organisations des Producteurs, ainsi que le dialogue et la coopération internationale sur l'Agriculture Familiale, en facilitant le rapprochement entre les différents acteurs intéressés;
- Privilégier des stratégies et des fonds d'appui aux exploitations familiales de taille modeste (0.3 à 1 ha) qui constituent 80% des exploitations;
- Mettre en place des appuis importants dans la structuration de véritables OP;
- Sensibiliser le public sur le rôle de l'Agriculture Familiale;
- Renforcer les capacités de la femme pour qu'elle joue pleinement son rôle dans l'agriculture familiale;
- Promouvoir la recherche orientée vers le développement rural durable, valorisant les savoirs locaux;
- Aboutir à la mise en place des mesures permettant d'assurer, à moyen et long terme, le développement prospère et durable de l'AF et, par conséquent, du milieu rural;
- Travailler au développement d'activités non agricoles en amont et en aval de la production pour les sans terre.

7.2. Systèmes d'accès aux intrants agricoles *par Salvator SINDAYIHEBURA, Directeur Général de l'Agriculture*

Les systèmes de production sont traditionnels, inadaptés, trop peu mécanisés et sont aggravés par une insuffisance et faible utilisation d'intrants agricoles performants de production (semences et plants sélectionnés, fertilisants, amendement et les pesticides) avec des prix de plus en plus inabornables pour les petits producteurs; c'est une conséquence d'une offre technologique insuffisante des services de recherche et d'encadrement, du faible pouvoir d'achat de la population et la flambée des prix des intrants améliorés de production. Le système de production, d'approvisionnement et de diffusion des intrants agricoles est mal maîtrisé et a besoin d'être mieux organisé et géré.

Réalisations pour assurer la disponibilisation et l'accès des intrants agricoles

1. Organisation de la filière semencière. L'ISABU est chargée de développer des variétés et de produire les deux premières catégories de semences (les **souches et les pré-bases**) à partir du matériel de départ pour les variétés admises à la diffusion. **Les bases, les semences certifiées et les commerciales** sont produites par: le Projet d'Appui au Secteur Semencier de KAJONDI (PASS KAJONDI), Centres Semenciers publics des DPAAE, Coopératives, associations et privés. Au cours de chaque année, le MINAGRIE achète des semences de pré-bases et des bases et des plants fruitiers sur le budget du Gouvernement qu'il diffuse auprès des multiplicateurs identifiés préalablement dans les DPA. Les semences et plants améliorés utilisés sont principalement achetés au comptant ou à crédit. Les autres semences et plants sont acquis en cadeau issus des ménages voisins ou des différents ONG, projets et programmes qui donnent des appuis (FAO, CARITAS, ZOA, PTRPC, PRODEFI, CROIX ROUGE, PRODEMA...).

2. Disponibilisation des fertilisants et amendements. Les engrais chimiques, la fumure organique et les amendements calcaires sont utilisés à de très petites quantités pendant toutes les trois saisons A, B et C. Les engrais les plus utilisés sont le DAP, Urée et KCl. Ils sont acquis par achat ou par appuis des partenaires. Depuis le 9 août 2012, le Gouvernement du Burundi a adopté un Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PNSEB).

3. Systèmes de disponibilisation des produits phytosanitaires. Les plus utilisés sont les insecticides, les fongicides, les herbicides et les nématicides et sont acquis par commande sur budget du Gouvernement et vendus aux agriculteurs aux prix d'acquisition via les inspecteurs logés dans les DPAAE. En cas d'attaque épidémiologique, l'intervention est gratuite. Les autres sont achetés dans les boutiques d'intrants qui sont plus concentrés dans les centres urbains.

Contraintes. Pour la filière semencière. (i) manque des moyens matériels, humaines et financiers pour le suivi des activités de terrain et pour collecter les données; (ii) la non spécialisation des producteurs des semences entraînant le manque des données; (iii) coût élevé

des semences les rendant inaccessibles aux agriculteurs; (iv) absence de planification à temps des activités semencières par les différents producteurs ; (v) irrégularité dans la distribution des semences auprès des demandeurs des différentes catégories ; (vi) beaucoup de demandeurs d'une catégorie de semences donnée par rapport à la disponibilité et dans d'autres cas le manque des demandeurs ; (vii) effets des changements climatiques entraînant la non disponibilité à temps des semences des cultures utilisables la saison suivante.

Pour les fertilisants et amendements. (i) faible pouvoir d'achat des agriculteurs; (ii) difficulté de faire coïncider la période de paiement et la période de récolte ; (iii) non maîtrise de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) par les agriculteurs pour rentabiliser les engrais achetés ; (iv) difficulté de bâtir un réseau permanent de distributeurs de proximité ; (v) longue distance parcourue pour le paiement de l'avance et le solde.

Pour les produits phytosanitaires. (i) insuffisance de paquets technologiques pour le personnel actuellement en place ; (ii) importantes entrées et sorties non contrôlées des pesticides suite à la perméabilité des frontières ; (iii) prix élevés des pesticides et du matériel connexe (pulvérisateur et tenue de protection) rendant leur inaccessibilité aux agriculteurs ; (iv) points de vente concentrés à Bujumbura ; (v) méconnaissance ou ignorance de la législation phytosanitaire et d'autres instruments juridiques ; (vi) absence de structures appropriées pour le stockage des pesticides.

La qualité des semences est en train d'être améliorée avec la mise en place de l'ONCCS. Il faudrait que les multiplicateurs se déclarent auprès de l'ONCCS et suivis pour que leurs semences soient certifiées. Mettre l'effort sur la recherche pour la production des semences de qualité à mesure de faire face aux aléas climatiques et aux maladies. Pour les semences de souche et de pré-base: produits par les Institutions de recherche et l'ISABU est en tête. A cet effet, l'ISABU devrait faciliter d'autres institutions de recherche pour l'épauler.

Seul le secteur public ne peut pas fournir les semences en suffisance. Le secteur privé est interpellé pour appuyer le secteur public en suivant le schéma officiel dans ce domaine. Concernant la cession des terres de l'Etat aux privés pour exploitation, Madame la Ministre a indiqué que les centres semenciers sont cédés aux associations de producteurs de semences avec un encadrement et un suivi régulier pour garantir la qualité suivant les normes reconnues. Il faut promouvoir la mécanisation agricole pour une grande production des semences.

Les actions se situent à 3 niveaux à savoir : la maîtrise des intrants, la maîtrise de l'eau et la valorisation des récoltes. Il faut envisager des actions spécifiques pour les différentes catégories impliquées en général et tenir compte des femmes en particulier dans l'acquisition des intrants et des moyens de production. Pour promouvoir des intrants respectueux de l'environnement, il a été recommandé l'usage des bio-fertilisants et des bio-pesticides, harmoniser les textes avec la sous-

région et les vulgariser pour plus d'effet. La distribution devrait être décentralisée jusqu'à la création des points de vente au niveau des zones et l'implication des coopératives des producteurs.

En conclusions, pour toutes les catégories d'intrants agricoles, les quantités et l'accessibilité restent limitée. Toutefois le Gouvernement du Burundi avec ses partenaires ne ménagent aucun effort pour disponibiliser les divers intrants agricoles. Les semences et plants améliorés sont faiblement utilisés et achetés. La matière organique et les amendements calcaires sont utilisés à de faibles quantités car la plupart n'ont pas d'animaux d'élevage ou ignorent leur importance. Divers produits phytosanitaires sont utilisés mais les prix restent élevés pour la majorité des agriculteurs.

Recommandations

- Elaborer une stratégie de subventionner des semences;
- Faire respecter la loi semencière et garantir l'accessibilité des semences de qualité par les petits producteurs;
- Organiser le circuit d'approvisionnement des intrants agricoles;
- Analyser comment pérenniser le programme de subvention des engrais;
- Mettre en place des mécanismes d'accès aux intrants par la promotion des crédits agricoles;
- Anticiper la demande en semences pour permettre la planification des activités de production semencière;
- Décentraliser la recherche agronomique;
- Créer un Environnement favorable à la production des semences par l'irrigation des centres de production, la construction des infrastructures de conditionnement et de stockage;
- Promouvoir de la mécanisation agricole dans la production des semences;
- Promouvoir l'assurance dans la production des semences;
- Renforcer du système de contrôle des intrants à l'entrée et durant leur commercialisation;
- Installer des laboratoires d'analyse de la qualité des intrants agricoles.

7.3. Systèmes d'accès aux intrants d'élevage, de pêche et d'aquaculture *par Eliakim HAKIZIMANA, Directeur Général de l'Elevage*

L'élevage est présent dans les exploitations agricoles en raison de 40-60%. Il est pratiqué en association avec l'agriculture et il lui est complémentaire. Les espèces exploitées sont les bovins, les caprins, les ovins, les porcins et la volaille. La consommation des produits d'élevage est faible quand elle est comparée aux moyennes de la sous-région. La consommation annuelle par habitant est de 3,4Kg de viande, 9,4 litres de lait et 2 œufs (DOS Elevage).

La crise de 1993 a touché le secteur mais des programmes de relèvement du secteur ont été initiés par le Gouvernement appuyés par ses Partenaires Techniques et Financiers. Des cadres de réflexions ont été initiés pour bien appréhender le développement du secteur. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2013, un colloque sur l'élevage s'est penché sur le secteur pour proposer des pistes d'orientation pour le développement dans le court et le moyen terme.

Les intrants d'élevage. Les familles du monde rural ont besoin d'intrants pour qu'ils puissent réaliser leur élevage. Les éleveurs ont besoin du capital productif qui est constitué par les animaux d'élevage ainsi que les champs où ils cultivent notamment les aliments du bétail. Il est donc question d'analyser la disponibilité des intrants ci-après : (i) les reproducteurs de différentes espèces qui sont élevées au Burundi : la vache, la chèvre, le mouton, le porc, la poule, le lapin ainsi que le poisson, les reproducteurs de race bovine pouvant être acquis par la méthode d'insémination artificielle au moyen des semences bovines ; (ii) les aliments du bétail : le fourrage et les concentrés ; (iii) les médicaments vétérinaires et le matériel d'élevage.

Quelques réalisations pour rendre disponibles les intrants d'élevage

- La production des animaux performants à l'ISABU MAHWA, au Centre caprin de VYERWA et au centre avicole de GITEGA;
- La modernisation du Centre national d'Insémination Artificielle : liquéfacteur d'azote, équipement laboratoire et production des semences;
- Les centres d'alevinage et les lacs artificiels;
- La protection des zones de frayères : effectué dans le cadre d'ensemencement des lacs artificiels de Kavuruga en province Muyinga et Rwegura en province Kayanza;
- La consolidation de la chaîne de solidarité communautaire : avec continuation des activités la chaîne de solidarité puisse.

Le respect des normes dans la production des intrants d'élevage. Les intrants d'élevage qui sont produits doivent respecter les normes. C'est dans ce sens que des textes réglementaires ont été élaborés.

- **Règlementation de l'importation des bovins d'élevage et des semences bovines**

- La réglementation de l'importation des bovins d'élevage se réfère à l'ordonnance ministérielle n°710/655 du 08/05/2013 portant fixation des normes zootechniques et sanitaires pour l'importation des reproducteurs de l'espèce bovine;
- L'ordonnance n°710/653 du 08/05/2013 régleme l'importation des semences et embryons de bovins.

- **Règlementation de la commercialisation des produits vétérinaires**

Les pharmacies vétérinaires sont régies par des articles de la loi n°1/06 du 21 mars 2011 portant réglementation de l'exercice de la profession vétérinaire. Nous assistons à une demande élevée de privées qui veulent ouvrir les officines vétérinaires. Depuis la fermeture de l'OPHAVET le secteur des pharmacies vétérinaires est totalement privatisé. Les services publics s'attellent à faire leur inspection pour garantir l'accès aux produits qui ne sont pas une menace pour la santé animale et humaine.

- **Système d'enregistrement des géniteurs performants**

Les reproducteurs de race bovine doivent faire l'objet d'un enregistrement selon l'ordonnance 710/654 du 08/05/2013. Les géniteurs font l'objet d'un suivi et sont reconnus comme tels après analyse des performances et cela peut être sanctionné par un certificat. Un tel enregistrement donne une valeur ajoutée à ces animaux et oblige les éleveurs à mettre à la disposition du public des animaux performants. Le système appelé IBIS est initié par le PARSE mais il est placé à la Direction Générale de l'Elevage qui en assure la gestion quotidienne. Les projets FIDA ont intégré dans leur programme le volet IBIS, les autres projets sont invités à faire de même.

La part du privé dans la production des intrants. Le développement du secteur élevage comme les autres en général ne pourrait s'opérer en l'absence du privé qui est appelé à investir aussi dans ce domaine. La production des intrants d'élevage est de la responsabilité tant du public que du privé. L'Etat a notamment initié des cadres d'intervention qui aident les opérateurs à s'investir dans la production des intrants : initiation des éleveurs naisseurs qui produisent des porcins, des lapins et deviennent des centres d'approvisionnement en animaux d'élevage, naissance des multiplicateurs des semences des cultures fourragères, en bovins de race pour l'élevage.

Les concentrés jouent un rôle très importants pour n'importe quelle spéculation (production du lait, de la viande, des œufs, etc.). Il faut subventionner les intrants d'élevage (concentrés en particulier). Une équipe de techniciens devrait être mise sur pied pour approfondir la question. Pour l'alimentation du bétail, la production locale des aliments est possible par l'implication du secteur privé. **Il faut promouvoir et vulgariser la technologie de fabrication des aliments.**

Sur la question de distribution du bétail dans le cadre du programme de repeuplement du cheptel, les critères existent et sont objectifs : avoir une étable, un champ fourrager, être organisé en association pour la chaîne de valeur... Les plus riches remorquent le développement et on relève les plus faibles qui sont en train d'avancer sur le plan économique et social.

Le lac Tanganyika doit être protégé pour réduire sa pollution dans le but d'augmenter la production du poisson. Il faut l'usage des extracteurs d'huile modernes pour éviter l'extraction artisanale qui pollue le lac et qui fait perdre beaucoup d'huile. Le MINAGRIE est interpellé d'éradiquer la fabrication et l'utilisation des filets prohibés et les comités de surveillance sont déjà fonctionnels.

Aquaculture. Sachant que la superficie de la terre cultivable par ménage devient de plus en plus minime, les Burundais devraient penser aux autres opportunités de survie pour diminuer la pression que nous faisons à l'agriculture. C'est la raison pour laquelle, nous devrions penser promouvoir l'aquaculture, surtout que nous avons la chance d'avoir de l'eau de qualité. Donc des sensibilisations à l'endroit des populations et des bailleurs de fonds pour développer ce secteur sont vraiment urgentes.

En conclusion, le Gouvernement du Burundi investit dans le secteur de l'Élevage pour que les familles rurales puissent accéder aux intrants. Les fonds y alloués devraient augmenter pour que les perspectives d'avenir énoncés dans le cadre des résultats du colloque élevage de 2013 puissent être réalisées. Le secteur privé devrait s'impliquer fortement pour contribuer à rendre disponible les intrants d'élevage. **Les recommandations du colloque élevage de 2013 devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de la revue des documents de stratégie du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.**

Recommandations communes au secteur de l'Agriculture et de l'Élevage :

- Supprimer à 100% les taxes sur l'importation des intrants d'agriculture et d'élevage. 2. Exonérer la TVA à l'importation des intrants d'agriculture et d'élevage (révision de l'annexe I&II de l'Ordonnance ministérielle n°540/1351/2013 du 23 Septembre 2013 portant mesures d'application de la loi n°1/12 du 29 Juillet 2013 portant révision de la loi n°1/02 du 17 Février 2009 portant institution **de la Taxe sur Valeur Ajoutée « TVA »**).

Les perspectives d'avenir. Le Colloque sur l'élevage de 2013 a émis beaucoup de recommandations qui doivent être mises en application. Il s'agit :

Ressources animales et amélioration génétique

- Finaliser et mettre en œuvre le programme national d'amélioration et de gestion des ressources génétiques animales en cours de préparation et l'intégrer dans le PNISE;

- Harmoniser les procédures et approches d'importation des animaux améliorés pour toutes les espèces animales;
- Poursuivre le développement et la généralisation du système d'enregistrement des géniteurs ;
- Consolider le Centre national d'insémination artificielle (CNIA) en le dotant d'une autonomie de gestion et promouvoir l'IA par le secteur privé;
- Organiser des concours bétail régulièrement au niveau national en vue de l'identification des meilleurs reproducteurs.

Ressources animales et accroissement des capacités productives

- Renforcer le système de diffusion des animaux à haut rendement à travers : (i) la poursuite de leurs importations en nombre suffisant, (ii) le renforcement des capacités locales de production et les achats locaux ; (iii) l'amélioration des paramètres démographiques (taux de mortalité, IMB, etc.);
- Promouvoir les centres naisseurs et les unités d'élevage intensif privés notamment à travers l'accès facile au système de crédit et à des taux d'intérêt bonifiés;
- Harmoniser l'approche de la CSC et consolider sa pérennité;
- Promouvoir le développement de la production du biogaz;
- Promouvoir l'usage de matériels, d'équipements et d'outillages d'élevage les plus adaptés aux conditions nationales.

Santé animale et protection sanitaire

- Restaurer la chaîne de commande unique au sein des services vétérinaires conformément aux exigences des normes internationales;
- Renforcer les capacités de détection rapide et de riposte contre les maladies émergentes ou réémergences transfrontalières prioritaires;
- Réinstaurer les mesures de prévention et de contrôle des maladies animales;
- Mettre en place un programme de remplacement des vétérinaires partant à la retraite et de formation de nouveaux vétérinaires à travers : (i) la mise en place d'une faculté de médecine vétérinaire, (ii) un programme de bourses d'études vétérinaires.

Services de proximité en santé animale

- Harmoniser et étendre l'approche Agent communautaire de santé animale (ACSA) dans tout le pays en respectant leur caractère privé;
- Promouvoir et appuyer l'installation de cabinets vétérinaires privés ruraux.

Alimentation animale et ressources alimentaires

- Renforcer la valorisation des ressources alimentaires locales (inventaire, plans de rationnement, etc.);

- Développer une chaîne de production des semences fourragères à travers un partenariat public-privé (Recherche, OP, Privés);
- Promouvoir les techniques de conservation et d'amélioration de la qualité du fourrage et des autres ressources alimentaires locales (SPA, SPAI, etc.);
- Promouvoir les systèmes de collecte et de conservation de l'eau;
- Promouvoir la culture des sources de protéines alternatives et développer la diversification, la production et l'utilisation des légumineuses.

Financement du secteur

- Assurer un financement adéquat pour le fonctionnement des services publics et infrastructures de base (services publics vétérinaires, services d'amélioration génétique et d'Insémination Artificielle, service de contrôle de qualité et de répression des fraudes, suivi du secteur etc.);
- Mettre en place un fonds d'urgence de lutte contre les épizooties et un fonds de calamité et d'assurance des risques ainsi que les mécanismes de financements durables de ces fonds;
- Mettre en place un fonds de garantie ainsi qu'un système d'accès facile au crédit à des taux bonifiés pour les investissements dans le secteur de l'élevage;
- Soutenir les groupements d'éleveurs à s'organiser en coopératives d'autofinancement et de caution solidaire en vue d'accéder au financement les aidant à mieux investir dans les filières lait et viande;
- Exonérer l'importation des intrants d'élevage dans la loi des finances.

Appui conseil et formation

- Harmoniser et généraliser le concept Farmer Field School en tant qu'approche officielle d'introduction et vulgarisation des innovations technologiques et de formation des éleveurs ;
- Favoriser et organiser les visites et autres formes d'échanges de connaissances, d'expériences et d'informations aux niveaux local, national et sous-régional.

Développement des filières et partenariat public privé

- Prendre des mesures incitatives d'accompagnement du secteur privé pour une mise en place des capacités industrielles et semi industrielles de transformation et de commercialisation des produits d'élevage en particulier le lait (cofinancement d'infrastructures en Partenariat Public-Privé, incitation fiscale, exonération temporaire des taxes sur les bénéfices générés, garantir la stabilité de la fourniture d'électricité, campagnes de promotion du lait local, etc.) ;
- Susciter la modernisation du secteur informel de la collecte, de la transformation et de la commercialisation du lait et de la viande;
- Renforcer la concertation entre les secteurs public et privé ;
- Assurer un service de contrôle de qualité et de répression des fraudes sur les intrants et les produits d'élevage.

Contexte légal et réglementaire

- Faire une revue complète et actualiser le cadre légal et réglementaire;
- Elaborer les textes d'application des lois en vigueur.

Pêche et pisciculture

- Mettre en place une réglementation actualisée pour le respect des bonnes pratiques en matière de pêche et d'aquaculture;
- Promouvoir et diversifier les systèmes de production efficaces en matière de pêche et de pisciculture;
- Promouvoir la mise en place des infrastructures aquacoles de base à travers le Partenariat Public-Privé (stations aquacoles pilote, écloseries, unités de fabrication d'aliment de poisson, unités industrielles et semi industrielles de transformation);
- Mener une recherche en matière de pêche et pisciculture.

Les recommandations générales

- S'assurer de l'engagement du Gouvernement en collaboration avec les PTF à financer la préparation du Plan National d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PNISE);
- Organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour financer la mise en œuvre du PNISE;
- Elaborer chaque année un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations;
- L'organisation des descentes de terrain par les PTF's en collaboration avec le Gouvernement en vue de se rendre compte des réalisations en matière d'élevage et des impacts sur les ménages ruraux.

7.4. Accès à l'innovation et à la vulgarisation par *Dieudonné NAHIMANA, Directeur Général de l'ISABU*

Les principaux défis de la recherche consistent à intensifier et diversifier les productions agricoles et d'élevage, à restaurer et à maintenir la fertilité des sols, maîtriser la pression des maladies et ravageurs sur les cultures et le bétail, développer des cultures d'exportation de qualité, mieux transformer, conditionner et conserver les produits tout au long des chaînes de valeur, diminuer la pression sur l'environnement. La vulgarisation constitue un des piliers essentiels du développement par l'application et l'adoption des technologies mises au point par la recherche.

Bref aperçu sur les innovations de la recherche agronomique. L'ISABU a produit des acquis dans des domaines variés qui ont porté surtout sur l'introduction et l'amélioration de la productivité de nouvelles cultures comme le caféier, le théier, le cotonnier, la canne à sucre ainsi que sur la confection de cartes pédologiques et des données sur la fertilité des sols, la définition de l'aptitude de la plupart des sols, la rédaction de monographies sur les potentialités agricoles des régions naturelles, la mise au point des variétés des cultures vivrières et des élevages hautement productives et résistantes aux maladies et ravageurs ; leurs itinéraires techniques et pratiques culturales et d'élevage ; la caractérisation de la valeur des aliments et la définition des rations optimales.

Elle a contribué à diversifier des filières non traditionnelles de cultures industrielles comme le macadamia et des cultures fruitières et maraîchères. Elle a développé une forte expertise en défense des cultures, pour l'identification des maladies et ravageurs, l'étude de leur biologie et de leur écologie. Parallèlement, elle a su développé des méthodes de lutte biologique et une expertise dans le contrôle des parasites et maladies des animaux d'élevage. Elle a identifié des espèces ligneuses et fourragères, utilisables dans les boisements forestiers, et a étudié leur compatibilité avec les cultures.

Canal de communication des innovations. Le transfert de technologies développées par les chercheurs a suivi plusieurs étapes successives : mise au point des innovations, la validation des innovations identifiées par la recherche, le développement des supports de vulgarisation, la restitution des innovations aux Services de Vulgarisation des DPAE, enfin la communication des innovations aux agriculteurs par les DPAE, les Projets de Développement, les ONG et les OP.

Atouts en matière de communication/ accès aux innovations. Les atouts sont énormes : existence de supports de vulgarisation, organisation des producteurs autour des filières prometteuses, existence des structures pérennes de recherche, de Vulgarisation et des organisations de producteurs, existence des infrastructures de télécommunication avec couverture nationale et la régionalisation de la recherche basée sur la demande des utilisateurs.

Défis en matière de communication / accès aux innovations. Une multitude de connaissances produites par la recherche et non transmis aux utilisateurs finaux et restent dans les tiroirs, le manque de planification conjointe, le faible moyens de fonctionnement et le manque de motivation-considération, la duplication des structures d'encadrement sur terrain, faible niveau d'implication du secteur privé dans la vulgarisation, niveau faible des encadreurs agricoles... constituent les grands défis en matière de communication et l'accès aux innovations.

La première préoccupation des participants est de voir renforcer le lien recherche-vulgarisation-bénéficiaire pour plus d'efficacité et de feed-back. Il faut exploiter les résultats de recherches se trouvant dans les différentes institutions scientifiques. Une question importante : « **Est-ce que le MINAGRIE avec ses institutions de recherche ne peuvent produire les poussins d'un jour qui sont chaque importés de l'Europe ?** ». Une activité non encore réalisée par l'ISABU par manque de financement.

Pour l'innovation, il faut respecter le schéma schémas semencier : ne pas manger par exemple les pré-bases ou les bases au risque de couper la chaîne. Pour les chercheurs, il faut une honnêteté scientifique et ne pas tromper les agriculteurs. Et pour les agriculteurs, être patients et confiants. Les institutions de recherche devront développer des semences de qualité des céréales qui sont reconnus pour améliorer la sécurité alimentaire. La promotion des engrais biologiques (Fèces et les urines) présenterait plusieurs avantages.

Il y a la vulgarisation agricole et le changement de mentalité. L'agriculteur devrait exprimer ses besoins à temps. Il devrait aussi faire un pas en cherchant les cadres et agents du MINAGRIE et pouvoir leur exposer ses préoccupations. L'agriculteur ne doit pas attendre toujours des donations. Le partage des informations est nécessaire pour réussir les innovations à même d'améliorer la sécurité alimentaire. Les Moniteurs agricoles peuvent être remplacés par les Agriculteurs progressistes et les OPA car ces premiers ne donnent rien comme exemple.
Comment on apporte des appuis réfléchis et structurés aux agriculteurs ?

En conclusion, la recherche agronomique a généré des innovations très intéressantes dans les sous-secteurs des cultures industrielles, des cultures vivrières et de l'élevage, mais certains domaines restent non couverts comme les petits ruminants, des porcs, de la basse-cour, des ressources halieutiques et de la pisciculture. Les différentes innovations ont pu atteindre les utilisateurs grâce aux multiples réseaux et outils de communication de la pré-vulgarisation, des ateliers régionaux de recherche et de la vulgarisation. Cependant, il a été constaté que certains maillons du canal de communication/accès aux innovations restent peu performants.

Recommandations

- Renforcer le lien recherche – vulgarisation – bénéficiaires pour faciliter l'accès aux innovations et le feed back;
- Instaurer au sein de la DGMAVA, un service chargé de collecter, de centraliser et diffuser les innovations;
- Adopter l'approche programme dans la conception du système national de vulgarisation agricole;
- Développer une recherche orientée vers les besoins des producteurs en fonction des zones agro-écologiques et des typologies d'exploitation;
- Conduire des recherches sur les stratégies d'accès aux intrants et aux marchés des produits agricoles;
- Appuyer la production et la diffusion des supports de communication des innovations ;
- Restructurer la structure actuelle de vulgarisation et la rendre plus performante au niveau communal, zonal et collinaire;
- Promouvoir la mécanisation agricoles par l'acquisition et l'utilisation des motoculteurs, des tracteurs et machines agricoles;
- Eduquer les producteurs à solliciter la recherche et les services de vulgarisation si possible à financer ces services;
- Réduire la distance opérationnelle entre recherche-enseignement-vulgarisation-production agricoles afin de réduire les écarts entre résultats de la recherche et résultats des exploitants familiaux agricoles;
- Financer les structures de vulgarisation et de la recherche;
- Financer les secteurs actuellement non couverts par la recherche;
- Créer et financer une radio agricole;
- Créer une structure nationale de coordination de la recherche;
- Mettre en place une autorité de régulation des filières agricoles vivrières.

7.5. Accès au crédit agricole *par Onesphore NSHIMIRIMANA, Chef de service au Fonds de Micro-Crédit Rural*

Le secteur agricole est confronté à des difficultés d'accès aux services financiers adaptés à ses besoins. En l'absence d'une stratégie de financement agricole, l'offre est régulée par un nombre limité de banques et d'institutions de micro-finance, lesquels développent peu de services financiers ruraux. Au 31 décembre 2012, l'offre de services financiers formels au Burundi est assurée par 35 institutions financières agréées parmi lesquels on dénombre 9 banques commerciales, 2 établissements financiers, 23 institutions de micro-finance et la Régie Nationale des Postes. L'offre de crédit concerne essentiellement le court terme et dans une certaine mesure le moyen terme.

La micro-finance est considérée comme le moyen de parer à la marginalisation bancaire qui touche une grande partie de la population rurale et du secteur informel urbain des pays en développement. En permettant aux pauvres d'accéder à des services financiers, la micro-finance se présente comme un outil ayant un fort potentiel de réduire la pauvreté. Aujourd'hui, malgré l'extension constante du secteur de la micro-finance, il est encore loin de satisfaire la demande, dans un pays où plus de 90% de la population demeure exclue du système bancaire classique. Jusque là, toutes les institutions de micro-finance existantes relèguent au dernier plan le financement agricole qui est considéré comme un secteur trop risqué, considération partagée avec les banques commerciales.

Défis et contraintes. Les principaux défis sont : (i) absence de la culture d'épargne formelle et de crédit chez la plus grande partie de la population rurale ;(ii) manque d'une loi spécifique sur le mouvement associatif ; (iii) le faible pouvoir d'achat des populations rurales ; (iv) faible capacité des structures d'appui à la production agricole ; (v) manque d'information sur les opportunités de crédit ; (vi) faible répartition géographique des IMFs et (vii) faible structuration des agriculteurs burundais.

Les principales contraintes sont: (i) taux d'intérêts prohibitifs ; (ii) manque d'hypothèques de la part des agriculteurs ; (iii) problématique du système de remboursement ; (iv) manque de circuits suffisants de distribution des produits agricoles ; (v) prix relativement bas des produits agricoles ; (vi) quasi-inexistence de grandes entités de production agricole et (vii) les impacts des changements climatiques.

Développement de l'économie rurale. La nouvelle stratégie de financement rural constituerait donc une solution pour l'augmentation quantitative et qualitative de la production rurale. **Sa vision** est de contribuer à la réduction de la pauvreté en améliorant les conditions de vie de la population ; **sa mission** est d'offrir aux promoteurs de projets des services financiers et non financiers adaptés et à des coûts raisonnables permettant d'assurer leur développement.

Pour cela, il faut : (i) un assouplissement des conditions d'accès au financement, (ii) une réduction des risques liés aux crédits, (iii) une disponibilité des financements adaptés aux différents secteurs, (iv) une promotion des projets bien étudiés et le redressement des projets en difficulté et (v) une résolution du problème de garanties et des taux appliqués au bénéficiaire final qui entravent les marges d'auto-développement des producteurs ruraux.

Méthodologie. L'on s'appuiera sur une méthodologie de prêts aux institutions de financement, de partage de risque par des fonds de garantie, de réduction des taux d'intérêts par des fonds de bonification, d'éducation financière par des campagnes de formation/sensibilisation, de conseils et de plaidoiries aux entrepreneurs privés et d'octroi des subventions aux meilleures clients et penser au problème de garanties et taux appliqués au bénéficiaire final qui entravent les marges d'auto-développement des producteurs ruraux.

Pour assurer l'autonomisation des plus pauvres par l'amélioration qualitative de leurs conditions de vie, on doit renforcer l'éducation financière de la population rurale par la mise en place du *Micro Crédit aux Pauvres Economiquement Actifs (MCPEA) et du Programme d'Appui au Développement Economique du Monde Rural.*

a. Le MCPEA est imposé comme une véritable offensive crédible contre la pauvreté. En effet, parmi les pauvres et même les plus pauvres, il existe de potentiels de micro entrepreneurs capables de développer des activités génératrices de revenus mais qui malheureusement ne sont pas éligibles aux conditions des Institutions de financement. L'objectif global du MCPEA est d'améliorer le degré d'inclusion financière locale et de rendre économiquement actives les populations les plus pauvres par la mise à leur disposition de microcrédits et d'autres services d'accompagnement de façon spécifique.

b. Le Programme d'Appui au Développement Economique du Monde Rural. L'objectif visé est de gérer de façon professionnelle les déboursements et les remboursements des lignes de crédit mises en place au profit des activités génératrices de revenus. Il s'agira de mettre en place une ligne de crédit destiné à octroyer des fonds aux différentes Institutions de financement du monde rural. Dans ce cas, on injectera les fonds dans ces institutions au taux zéro mais se conviendront sur le pourcentage à lui rétrocéder sur les intérêts des crédits consentis par ces dernières aux promoteurs finaux.

c. L'Octroi de Garantie

1° Fonds de garantie pour les bénéficiaires finaux. On accepte un partage de risque sur le portefeuille pour les institutions de Micro-finance et par projet pour les banques et établissement financiers. Le niveau de partage de risque peut être établi à des % variés tout en privilégiant les projets agricoles et de transformations.

2° Fonds de garantie pour le refinancement. Le partage de risque doit être équitable avec l'institution de financement nationale ou internationale qui aura financé une autre institution de financement locale.

3° La sécurisation des prêts et la bonification des taux d'intérêts. L'objectif général est de mettre en place un mécanisme qui facilite l'accès des IMF aux ressources financières des banques. L'on place ses ressources auprès d'une banque sous forme d'un DAT rémunéré. L'Objectif visé est la maîtrise des taux d'intérêts des microcrédits.

d. La bonification. Pour les projets d'agri-élevage, le fonds de bonification sera institué. Ainsi, pour stimuler la production agricole et la rendre rentable vis-à-vis du producteur, on doit penser à supporter une partie des taux d'intérêts pratiqués par les Institutions de financement. Comme les taux d'intérêts sont annuels, les institutions de financement transmettront, avant la fin de chaque trimestre, un rapport détaillé des crédits accordés pour solliciter le reversement du différentiel en intérêts non payés par le producteur.

e. Les subventions. Il s'agira d'accompagner les meilleurs promoteurs ruraux en supportant une petite portion de son crédit en cas de remboursement efficace.

f. Appuis conseils. Les produits non financiers à développer sont les formations de la population en matière d'inclusion financière et l'accompagnement des clients visant le suivi et le respect de l'objet du crédit, l'écoute, l'appui dans le montage des projets et dans la constitution des dossiers.

Genre. Promouvoir l'accès des femmes au crédit à les taux d'intérêt pour leur permettre de s'auto-développer.

Crédit. Est-ce que le Gouvernement n'a pas de banques pour octroyer les micro-crédits aux agriculteurs. La BNDE et le FMCR devraient se mettre ensemble pour initier le Banque Agricole. Pour résoudre le problème de petitesse d'exploitation familiale, il est indispensable que les agriculteurs se regroupent en associations/coopératives. De cette manière, ils pourront bénéficier facilement des microcrédits. S'il y a mise en place d'un fonds de microcrédit agricole, il pourrait être réparti de la manière suivante ; 30% pour la production, 30% pour la transformation, 30% pour la distribution et conservation, 10% pour le fonds de garantie.

En conclusion, le pari et le rêve sont de voir :

- La production agricole augmentée pour assurer la sécurité alimentaire dans notre pays, le Burundi;
- Le prix des produits agricoles stabilisé;
- Le volume des importations des produits agricole diminué considérablement;

- Le volume des exportations augmenté;
- Le porte feuille des IMFs /Banque augmenté;
- Les IMFs de proximité présentes dans tout le pays);
- Le taux du chômage diminué;
- Le taux d'inflation diminué.

Recommandations

- Opérationnaliser le FMCA;
- Améliorer le système de recouvrement/remboursement;
- Accélérer le programme d'enregistrement des terrains et des bâtiments construits au cadastre communal pour avoir des garanties;
- Revisiter les textes réglementant le secteur financier pour mettre en place les régimes flexibles de crédit : le caractère saisonnier des activités agricoles requiert des services financiers et des conditions bien adaptées, notamment des échéances plus longues, avec des différés d'amortissement, des remboursements moins fréquents ou la location des produits. Le provisionnement pour les crédits agricoles devraient être différents des autres crédits;
- Exiger aux banques commerciales de consacrer un certain pourcentage (par exemple 20%) de leur portefeuille aux PME;
- Mettre en place un environnement opérationnel pour le financement des chaînes de valeur, le crédit-bail et le warrantage et adapter la législation en conséquence. Le capital à risque est une fausse solution;
- Développer des produits d'assurance adaptés au secteur agricole. Les régimes indexés d'assurance intempéries au Malawi serviraient de modèle à adapter;
- Améliorer les infrastructures (énergie, routes, etc...);
- Promouvoir l'éducation financière pour permettre aux ménages (consommateurs) d'acquérir les capacités financières c'est-à-dire les connaissances, la compréhension, les attitudes et – plus important encore – les comportements que doivent avoir les consommateurs pour bien gérer leur argent, s'adapter au nouvel environnement financier, et tirer parti des possibilités financières, à mesure que celles-ci s'offrent;
- Assurer une information fiable sur les prix des produits agricoles et des produits financiers;
- Mettre en place une politique des prix des denrées agricoles pour maîtriser leurs les fluctuations;
- Mettre à contribution les projets des agriculteurs.

VIII. VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ANIMAUX ; ACCES AUX MARCHES LOCAUX ET REGIONAUX

8.1. Situation des cultures industrielles *par Anicet TUYAGA, Directeur Général de l'Office du Thé du Burundi*

Le Plan National d'Investissement Agricole dans son programme 3 vise la consolidation des filières existantes par entre autres, la création d'un environnement incitatif à l'investissement privé et la promotion de l'intégration des petits exploitants dans des filières dynamiques.

Industrie du café. La filière café est la principale source des recettes d'exportation. Elle connaît un déclin progressif, une chute de production et une forte volatilité des prix d'une année à l'autre. Dans le souci d'augmenter les revenus des caféiculteurs, en «*débarrassant la filière d'une lourde bureaucratie budgétivore*», le Gouvernement a opté pour la libéralisation et la privatisation de l'industrie du café. La gestion naguère centralisée et étatique cède de plus en plus la place à des sociétés privées, chargées de gérer les stations de lavage et les usines de déparchage.

Contraintes. L'encadrement défaillant suite à la privatisation et la disparition de l'action coercitive de l'Etat ont engendré un relâchement patent de l'entretien des vergers qui, de plus en plus, sont détruits en faveur des cultures vivrières. Les caféiculteurs n'ont plus cet engouement d'entant pour cette culture, ils sont démotivés ; les prix ne sont plus intéressants et les cours mondiaux sont fluctuants et imprévisibles.

Industrie du thé. Seconde source de recettes pour le pays, cette filière connaît l'entrée du secteur privé pour une meilleure augmentation de la quantité du thé sec exportable. Malheureusement, les privés sont entrés dans ce secteur sans qu'ils aient mis en place leurs propres plantations ; l'ouverture d'une usine nécessite une plantation minimale de 600 ha. L'étroitesse de l'outil de production qui handicapait la qualité du produit fini à l'OTB est en train d'être surmontée petit à petit.

Contraintes. Le secteur souffre d'une absence de l'Autorité de Régulation. Les privés se rabattent sur les plantations mises en place par l'OTB lui causant ainsi un manque à gagner important. A cause de cela, la collecte de la feuille se fait de façon anarchique dans les provinces de Bururi, Bujumbura, Muramvya, le cycle de cueillette n'est pas respecté, les principes de la phytotechnie du théiers sont désavoués par les propagandistes des promoteurs privés. Par voie de conséquence le théier est en train de dégénérer dans certains terroirs et court le risque de disparaître. L'impact négatif sur la production de l'OTB devient de plus en plus grand.

Industrie du coton. La filière coton représente 1,4% des recettes en devises (2006) et 0,2% du PIB. Les superficies oscillent actuellement autour de 4.000 hectares et les rendements autour de 900 kg/ha.

Contraintes. La filière connaît un abandon progressif au profit des cultures vivrières. La diminution des emblavures résulte du faible intérêt des agriculteurs pour la culture du coton du fait de la très grande exigence de la culture en travaux et intrants et sa faible rentabilité et de la spoliation des terres et des réserves cotonnières.

Industrie du palmier à huile. La filière palmier à huile est très stratégique pour l'approvisionnement du marché national en huile végétale. Auparavant pratiquée principalement dans la partie sud de la plaine de l'IMBO, en particulier dans les communes de RUMONGE et NYANZA-LAC, la culture du palmier à huile est en diffusion dans d'autres régions du pays jugées aptes (Imbo centre, les dépressions de l'est et du nord-est).

Contraintes. Les obstacles au développement de la filière sont notamment: (i) le déficit hydrique : la pluviométrie n'est pas optimale dans les zones palmicoles; (ii) l'apport d'engrais dans les palmeraies est presque abandonné ; (iii) l'acquisition des graines germées est devenue très compliquée par les procédures de paiement ; (iv) les ressources provenant des redevances perçues sur la commercialisation de l'huile sur lesquelles l'OHP compte pour ses activités sont très faibles ; (v) les faibles taux d'extraction enregistrés dans les unités d'extractions artisanales ; (vi) les faibles taux d'extraction persistant, enregistrés même dans les unités artisanales améliorées ; (vii) la compétitivité, aussi bien sur le marché local que sur le marché sous-régional de l'huile produite, handicapée par le manque de certification.

Le Gouvernement et les PTF, doivent doter des moyens financiers pour une réhabilitation de la COGERCO vu l'importance du coton (nutrition humaine, alimentation animale, fumier, etc.). Il a été demandé d'apporter du soutien aux cotonculteurs et de mettre en place des lois pour la protection des périmètres cotonnières.

A côté des privés qui sont en train d'investir dans le café, l'Etat doit injecter sa part pour son soutien au secteur, penser à la subvention des engrais et du calcaire pour les cultures industrielles de façon générale, soutenir les Coopératives et les associations caféicoles et les associer dans la fixation des prix aux producteurs. Comme le verger caféicole est vieillissant, son renouvellement est une priorité. Les autorités provinciales aideraient dans l'encadrement du café, dans la sensibilisation pour amener le café dans les usines de dépulpage.

Le palmier à huile devra bénéficier d'une attention particulière : il faut donc appuyer la recherche sur le palmier à huile, doter des moyens pour l'irrigation du palmier à huile pour faire

face au déficit hydrique, doter l'office d'un laboratoire de contrôle de qualité de l'huile de palme et installer des unités plus performantes pour éviter les pertes d'huile.

L'Etat doit réanalyser minutieusement les lois et le système de privatisation des filières agro-industrielles. **Si des échecs s'observent, pourquoi ne pas arrêter !** En effet, une évaluation sur la privatisation s'impose en vue de voir si cette privatisation a été bénéfique ou pas à l'économie nationale. Les agriculteurs devraient être informés sur le système de privatisation.

La mécanisation agricole permettrait le développement agricole surtout la riziculture, le cotonculture et d'autres cultures. Pour cela, il a été demandé de faciliter l'acquisition des tracteurs et des motoculteurs. Enfin, les participants ont été unanimes pour la protection des périmètres réservés au cotonnier et la mise en place d'un seul Organe de Régulation des Filières Agricoles.

En conclusion, les cultures d'exportation restent incontournables pour le développement du pays car elles génèrent près de 60% des recettes d'exportation. La politique de désengagement de l'Etat dans les filières, café, Thé, coton et Palmier à Huile, devrait être conçue de façon à ne pas provoquer un déclin éventuel des productions. Tout processus de privatisation ou de désengagement dans ces secteurs devrait prévoir des garanties suffisantes pour le renforcement de la productivité. Les mesures qui sont prises doivent aller dans le sens de renforcer ces industries au niveau de leur production et leur compétitivité.

Recommandations

- Continuer à appuyer la recherche sur les pratiques culturelles du café, du thé, du coton et du palmier à huile;
- Appuyer à l'amélioration des infrastructures de base;
- Définir une politique claire dans le domaine de l'agro-textil;
- Etablir des titres de propriété des domaines publics aussi bien dans l'industrie du thé, du coton, du café que dans l'industrie du palmier à huile;
- Créer une agence de régulation dans toutes les filières agro-industrielles libéralisées;
- Assurer le financement du renouvellement et l'extension de la palmeraie et la modernisation des unités de transformations d'huile de palme tels que préconisé par le PNIA;
- Doter des moyens financiers pour une réhabilitation de la COGERCO vu l'importance du coton (Industrie textile, nutrition humaine et alimentation animale);
- Mettre en place une législation pour la protection des périmètres cotonnières;
- Envisager une Autorité de Régulation commune;
- Doter des moyens pour l'irrigation du palmier à huile suite à un déficit hydrique;

- Créer un laboratoire d'analyse de l'huile de palme;
- Penser à la subvention des engrais pour les cultures industrielles ou un fonds Engrais;
- Evaluer la politique de privatisation de l'industrie du café et l'analyse fouillée des retombées de la privatisation des autres filières industrielles;
- Mettre en place un cadre de coordination et de discussion des problèmes relatifs aux filières industrielles;
- Informer les agriculteurs de la privatisation;
- Penser au renouvellement du verger caféicole.

8.2. Valorisation des produits agricoles *par Pr. Séverin SINDAYIKENGERA, Directeur du CNTA*

Le Gouvernement du Burundi a bien reconnu le rôle essentiel de la valorisation des produits agricoles et animaux. Il a mis en place les structures d'appui pour contribuer à la promotion de l'industrie agro-alimentaire. La valorisation des produits agricoles et animaux, la promotion des micro-entreprises et PME agro-alimentaires par le transfert, la diffusion et la vulgarisation des technologies issues de la recherche/développement sont parmi les facteurs qui constituent un domaine d'intervention primordial pour relever les défis de l'activité agricole au Burundi.

Faible valorisation de la production végétale. Certaines pratiques influencent fortement les niveaux de pertes post-récolte. Elles concernent notamment : (i) des pratiques inadaptées de séchage : séchage insuffisant ou excessif, séchage sur pied, à même le sol, aires de séchage vétustes et non protégées des animaux... Ces pratiques mènent à des pertes physiques avant la transformation ainsi que durant la transformation (notamment pour le riz, au moment du décorticage pour lequel le taux d'humidité est de grande importance, une humidité excessive résultant, au décorticage, dans une pâte, un séchage excessif résultant dans un fort taux de brisures) ; (ii) un stockage dans des conditions inadaptées dans des sacs de matière inadaptée provoquant le pourrissement, dans des magasins et des greniers mal conçus ; (iii) une manipulation grossière à la récolte et au transport, sans utilisation de récipients ou de protections appropriés notamment contre la pluie, le transport en camion et résultant dans une perte rapide de qualité ; (iv) le système de transformation est peu développé et constitué de petites unités de transformation installées dans le cadre des projets ou appartenant à des privés ou à des groupements.

Valorisation des produits animaux. Quelques centres de collecte de lait ont été installés par des projets mais leur fonctionnement se heurte aux contraintes suivantes : (i) certains restent éloignés des bassins de production, ce qui augmente le coût de transport du lait et limite les quantités de lait réfrigérées, (ii) les groupements pré-coopératifs en charge de leur gestion ont des capacités limitées, (iii) le débouché auprès des industries est encore incertain car les quantités de lait collectées quotidiennement n'encouragent pas les industriels à faire le déplacement et (iv) l'offre

de lait est insuffisante car les zones de production en haute et moyenne altitude sont éloignées des centres de consommation (zones à forte concentration urbaine).

Quelques industries alimentaires existent notamment : la fabrication de la bière et du vin, du sucre, des jus de fruits, de nectars, de confiture, de l'huile, de la farine, du thé et du café, du lait, du fromage, du beurre et d'autres produits dérivés, du savon... Quelques initiatives privées et publiques de transformation artisanale des vivres existent : décorticage du le riz, mouture des céréales et les cossettes de manioc. Les petites unités de transformation à caractères semi-artisanales ou semi-industrielles sont installées dans certaines zones du pays. Cependant, la qualité de leurs produits finis n'est pas rassurante.

La préservation des produits agricoles, d'élevage et halieutiques n'est pas développée. Les organisations des producteurs sont obligées d'écouler les produits à des prix dérisoires par méconnaissance des techniques de conservation ou par manque d'infrastructures. Cela entraîne d'importantes pertes post-récolte et des pénuries pour certaines denrées alimentaires. La conservation des produits agro-alimentaires est réalisée individuellement ou en communauté. Le stockage communautaire centralisé en magasins existe et présente beaucoup d'avantages sur le plan de la qualité et de la gestion des productions. Il existe aussi des centres de collecte de lait et des congélateurs pour la conservation du lait et des poissons.

Contraintes et défis dans le secteur de la conservation et de la transformation des produits alimentaires. Les contraintes des unités de transformation des produits agro-alimentaires varient selon la catégorie.

- **Pour les unités industrielles et semi-industrielles** : (i) Utilisation excessive des intrants, équipements et pièces de rechange importés ; (ii) Equipements pas toujours adaptés au volume de production et à la taille du marché ; (iii) Insuffisance de la matière première produite localement ; (iv) Diminution du pouvoir d'achat de la population locale ; (v) Enclavement du pays.
- **Pour les unités artisanales** : (i) Manque d'encadrement technique; (ii) Approvisionnement faible en matière première ; (iii) Marché d'écoulement réduit; (iv) Accès difficile au crédit bancaire ; (v) Energie électrique non disponible; (vi) Manque d'emballage.

Les défis sont les suivants : (i) Autosuffisance en énergie électrique ; (ii) Passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture orientée vers le marché ; (iii) Mise en place d'un mécanisme fonctionnel de contrôle de la qualité et des normes des produits alimentaires ; (iv) Performance des services et structures impliqués dans le secteur de transformation agro-alimentaire ; (v) Augmentation du pouvoir d'achat de la population.

Pour plus de compétitivité, il faut que nos produits respectent les normes de qualité reconnues par la sous-région et une collaboration du MINAGRIE avec le Ministère ayant la formation technique dans ses attributions permettra d'avoir des cadres et techniciens compétents s'impose.

Recommandations

- Mettre en place un fonds de pour financer la transformation agro-alimentaire;
- Renforcer les capacités opérationnelles du CNTA;
- Adapter les programmes de formation secondaire et académique aux besoins de l'économie en général et de la transformation agro-alimentaire en particulier;
- Disponibiliser de l'énergie électrique suffisante en milieu rural (petits centres urbains);
- Créer les unités de fabrication des emballages appropriés aux produits agro-alimentaires transformés;
- Créer des unités modèles de transformation des aliments à caractère didactique;
- Remplacer les usines artisanales de production d'huile par des usines modernes ne polluent pas le lac;
- Mettre en place une politique claire et cohérente dans le développement du secteur post-récolte au Burundi;
- Organiser des circuits de distribution des produits agricoles;
- Vulgariser les normes de qualité des produits alimentaires;
- Etablir une chaîne : fourniture d'intrants-maîtrise de l'eau-valorisation des récoltes.

8.3. Accès aux marchés locaux et régionaux *par Honorable Adrien SIBOMANA, Opérateur privé*

Le PNIA est aligné aux documents stratégiques nationaux et vise la transformation de l'agriculture burundaise de subsistance en une agriculture orientée vers le marché. L'accès aux marchés locaux et régionaux est donc un objectif du développement du secteur agricole. Le programme 3 du PNIA « Développement des filières et de l'agribusiness », le sous-programme SP 11 (Filières vivrières et animales) prévoit les objectifs à atteindre pour que l'agriculture commerciale fasse accroître sensiblement le revenu annuel moyen.

Les marchés locaux. De façon générale, **le producteur accède seul au marché** sauf dans des rares cas de vente collective (cas du riz). L'agriculteur ne vend pas nécessairement le surplus, car bien souvent il retourne au marché pour racheter la même chose (cas de semences). Il vend pour se procurer de l'argent afin d'acheter ailleurs d'autres biens et services: compléments pour l'alimentation (sel, huile), scolarité des enfants, soins médicaux, etc

On se rend compte que les produits stratégiques (riz, haricot volubile, manioc, maïs, bananier, cultures maraîchères et fruitières) figurent parmi les plus vendus, à l'exception des produits maraîchers et fruitiers et des céréales (maïs et riz). La patate douce qui ne figure pas sur la liste des produits stratégiques vient en 2ème position parmi les produits les plus vendus. **L'offre des denrées de première nécessité est restée inférieure à la demande.**

Les marchés régionaux. Dans le cadre des projets régionaux, il a été recommandé de capitaliser les opportunités offertes par le COMESA pour financer la production du café haut de gamme, le maïs, les produits de pêche, les textiles et les produits laitiers. La filière horticole avait été ciblée comme ayant des opportunités d'exportation grâce à l'existence des zones agro-écologiques favorables. Il avait été recommandé d'initier les filières potentielles d'exportation suivantes: Banane, Fruit de la passion, Mangue, Ananas, Macadamia, huiles essentielles, piment, avocat, soja, champignons, tournesol. Les actions suivantes devaient être menées : (i) Entamer la recherche afin d'améliorer la qualité des produits horticoles; (ii) Mettre en place des infrastructures (maison de l'horticulture, chaînes de froid surtout à l'aéroport de Bujumbura); (iii) Améliorer le marketing (EGAE 2007).

A côté des échanges officiels connus, il existe un commerce informel transfrontalier non négligeable. Parmi les échanges connus, le Burundi exporte dans la région des fruits de la passion, des mangues, des ananas, des agrumes, de l'huile de palme, des bananes, tomates et du poisson. Les importations de la région sont essentiellement des produits laitiers, des pommes de terre, des jus de fruits, du haricot et du riz. La balance commerciale est défavorable au Burundi en ce qui concerne les échanges des produits agricoles, d'après certaines sources.

Dans le cadre de l'intégration au COMESA, les produits ciblés étaient : Café, coton et textiles, racines et tubercules, produits laitiers, produits de la pêche, maïs. La réponse semble traîner pour concrétiser le programme d'exportation de ces produits.

Les échanges ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait escompter. Il existe des phénomènes pervers ; c'est le cas des producteurs de lait qui ont des difficultés d'écouler leur lait pendant que le pays importe de la région le même produit mieux valorisé (lait en carton UHT). Les produits primaires sont les plus largement exportés pendant que nous importons des produits finis (cas des jus de fruit). La grande faiblesse est la production primaire, l'organisation de la collecte, la conservation et la transformation (valorisation). Certaines technologies ne sont utilisables que si on a atteint un certain seuil de production (cas du lait). La faible productivité (imputable au manque d'intrants performants comme les semences, les engrais, les produits phytosanitaires et vétérinaires) dans la plupart des filières ne motive pas les producteurs et joue fortement dans la compétitivité des produits en provenance du Burundi. Donc nous n'avons pas de surplus à exporter et quand nous en dégageons les coûts sont élevés.

Pour développer une agriculture orientée vers le marché (local et régional), que faire?

Maîtriser et stabiliser la production: (i) Organiser et former les producteurs ; (ii) Améliorer la productivité ; (iii) Valoriser (transformer et conserver); (iv) Vendre au moment opportun.

Gérer et contrôler la qualité : (i) Commencer par la maîtrise des bonnes pratiques agricoles ; (ii) Assimiler et vulgariser les normes SPS ; (iii) Certification et marque d'appellation contrôlée.

Vaincre les obstacles au commerce: (i) Innovations (bourses agricoles, recours aux TIC comme le mobile, Technologies locales,...) ; (ii) Compétitivité: Différencier nos produits (prix, qualité ou les deux pour des niches ciblées) ; (iii) Barrières tarifaires et non tarifaires (Règles d'origines : étudier comment s'y conformer) ; (iv) Obstacles techniques (information économique, logistique, infrastructures, capacité managériale-marketing,) et (v) Autres: réponses administratives appropriées et concertées face aux situations problématique.

5. Recommandations:

- Utiliser la loi portant cadre organique des groupements pré-coopératifs pour structurer et organiser les OP afin de faciliter le crédit et l'accès aux marchés collectifs et institutionnels;
- Se servir des réseaux des producteurs déjà en place;
- Approfondir la connaissance des marchés transfrontaliers (contrebande) comme précurseurs des échanges formels sous-régionaux;

- Organisation des **show's** des produits agricoles à l'occasion de la fête des producteurs.
- Promouvoir une grande production à grande échelle de fruits, leurs transformations et l'exportation des produits dérivés pour une plus-value marchande;
- Appuyer le Projet PAM sur les cantines scolaires et le Projet «Consortium des Exportateurs»;
- Eviter de détaxer les produits vivriers qui viennent de l'extérieur, cela casse le marché intérieur.

Recommandations générales

- Mettre une équipe de suivi de la mise en œuvre des recommandations EGAE incluant les représentants de toutes les parties prenantes.
- Le retour des ITAB au MINAGRIE.

IX. DECLARATIONS

9.1. Déclaration des Parlementaires

Le Parlement burundais suit avec beaucoup d'attention le développement des politiques agricoles nationales notamment en ce qui concerne l'affectation et l'utilisation du budget alloué à ce secteur. Le Parlement est conscient de leur redevabilité envers le peuple, reconnaît que le Burundi fait face à un défi majeur, qui est la maîtrise d'une démographie galopante et son corollaire à savoir, l'amenuisement de la superficie d'exploitation familiale et la dégradation des terres cultivables. Il reconnaît aussi que l'agriculture reste un secteur clé de développement du Burundi de part sa contribution au PIB, sa participation en termes d'emploi, sa fourniture de l'offre alimentaire et ses recettes d'exportation.

Il encourage la poursuite des réformes en cours ainsi que les recherches et innovations dans ce secteur en vue d'améliorer la vie de la population en termes de production agricole et de croissances des revenus des ménages. Il remercie le Gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour l'organisation des EGAE afin d'engager toutes les parties prenantes à réfléchir sur les solutions durables à apporter aux problèmes alimentaires qui hantent notre Pays. Il remercie les PTFs qui s'impliquent à soutenir le secteur agricole et leur demande, de continuer dans la même voie pour couvrir les besoins qui restent immenses dans le secteur.

Le Parlement Burundais ne ménagera aucun effort pour que le budget alloué au secteur agricole soit de plus en plus consistant et continuera à faire le plaidoyer jusqu'à ce que la politique de décentralisation à travers la loi sur le transfert des compétences de l'Etat vers les communes pour que la décentralisation du secteur agro-pastoral soit effective. Enfin, dans le souci de sauvegarder les terres fertiles, il promet qu'il fera le maximum pour analyser et adopter dans les

délais les deux projets de loi en cours d'élaboration au niveau de l'exécutif à savoir , le projet de loi portant code de l'urbanisme et de la construction, le projet de loi portant aménagement du territoire, une fois arrivés à la table du Parlement.

9.2. Déclaration de l'Union Européenne et ses Etats Membres représentés au Burundi

En septembre 2012, l'Union Européenne et ses Etats Membres représentés au Burundi ont décidé de mettre en œuvre une Programmation Conjointe de leurs coopérations avec le Burundi. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des initiatives internationales en faveur de l'efficacité de l'aide au Burundi.

Dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, l'Union Européenne réaffirme que le "Programme National d'Investissement Agricole" (PNIA) constitue le cadre global et commun de cette programmation conjointe. Les nombreuses contributions et recommandations constructives fournies lors des Etats Généraux confirment l'importance que cette programmation conjointe soit finalisée dans le secteur agricole et d'élevage, afin d'assurer non seulement une adéquation avec les priorités du PNIA mais également pour assurer la cohérence interministérielle des différentes politiques sectorielles pour le développement agricole.

Afin de pouvoir répondre de façon optimale et durable à ces défis, l'Union Européenne et ses Etats Membres représentés au Burundi souhaitent que le Gouvernement initie avant fin 2014 une concertation Etat – Partenaires Techniques et Financiers pour développer une vision commune sur une Approche Programme. Cette approche devrait à moyen terme permettre de renforcer l'utilisation d'instruments de mise en œuvre permettant une meilleure appropriation des appuis externes, tels que l'appui budgétaire sectoriel ou le fonds commun d'intensification durable agricole. Cette concertation devrait également en couvrir les aspects essentiels, tels que le CDMT (cadre de dépenses à moyen terme), le financement basé sur les performances, les besoins en renforcement de capacité tenant compte des principes de subsidiarité et de concomitance et de répartition des tâches entre services techniques déconcentrés et Organisations Professionnelles Agricoles et la feuille de route.

L'Union Européenne et ses Etats Membres représentés au Burundi confirment leurs engagements dans les secteurs du développement rural, de l'agriculture et de l'élevage pris depuis la Conférence de Genève.

9.3. Déclaration du Conseil de l'Ordre National des Médecins Vétérinaires du Burundi

S'appuyant sur la problématique « **encadrement** » notamment dans son aspect en lien avec l'investissement dans l'enseignement et la formation technique et supérieure afin de combler des gaps aujourd'hui constatés dans certains corps de métier comme la médecine vétérinaire, le

CNMV fait remarquer que très peu de jeunes universitaires s'engagent dans les cursus conduisant au diplôme de Docteur en médecine vétérinaire, à la différence de la médecine humaine où des demandes ne cessent d'augmenter. Pour lui, ce manque d'engouement est en partie dû au fait que l'exercice de la profession se fait exclusivement dans notre pays dans le secteur public avec le corolaire de la faible rémunération qui a déjà été évoquée par plusieurs orateurs. Les jeunes universitaires ont besoin de voir des médecins vétérinaires installés dans le privé et qui gagnent honorablement bien leur vie pour qu'ils soient attirés par cette profession comme dans les pays occidentaux où la profession vétérinaire fait partie des professions libérales très recherchées et l'entrée dans une école vétérinaire ou une faculté de médecine vétérinaire est un véritable parcours de combattant et est soumise dans certains pays à un « numerus clausus » par suite à la forte demande.

Il a rendu hommage à SE Madame la Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, qui a pu porter sur les fonts baptismaux notre profession puisqu'une loi n°1/06 du 21 mars 2011 portant réglementation de l'exercice de la profession vétérinaire a été promulguée par le Président de la République. La présente déclaration a pour objet de plaider en faveur de l'exercice de la médecine vétérinaire privée. Pour ce faire, *une ordonnance ministérielle de mise en application* de la loi plus haut citée qui déterminerait les pièces et les conditions requises à l'exploitation d'un établissement vétérinaire à titre privé est nécessaire. La politique du Gouvernement qui vise à l'amélioration génétique de notre cheptel a besoin de médecins vétérinaires privés pour assurer un encadrement de proximité aux éleveurs et faire face à la vulnérabilité de ces animaux d'élevage de races améliorées. Pour cela, le Conseil a besoin du soutien et de l'appui multiforme du Ministère pour que le métier de vétérinaire soit valorisé.

9.4. Déclaration du Forum des Organisations de Producteurs Agricoles au Burundi (FOPABU)

Le FOPABU remercie Son Excellence le Président de la République de son soutien au développement du secteur agricole. Son engagement a été matérialisé par l'augmentation du budget national alloué à l'agriculture. Il rappelle que le Gouvernement du Burundi à travers son Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique a pris les engagements selon lesquels les budgets de l'Agriculture devraient passer de 45, 989 milliards en 2012 à 49,668 milliards en 2013 ; 53,642 milliards en 2014 ; 57,932 milliards en 2015 ; 62,567 milliards en 2016; et 67,572 milliards de francs burundais en 2017.

Au delà des moyens financiers, les Organisations des Producteurs Agricoles apprécient particulièrement leur participation dans l'élaboration des orientations stratégiques initiées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Elles apprécient l'esprit de participation promu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Elles comptent sur le soutien du Gouvernement pour renforcer le pouvoir des OP dans les filières en cours de libéralisation-privatisation et pour

faciliter les coopératives dans l'accès aux marchés institutionnels comme les écoles, la police et l'armée.

Les fora paysans organisés tant au niveau décentralisé qu'au niveau national reviennent régulièrement sur le problème d'accès aux financements. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avait déjà initié des contacts avec les PTF dans ce sens. Le FOPABU demande que ce processus soit poursuivi et achevé. Il réitère leur engagement au soutien à l'agriculture familiale et à la célébration de l'« **Année internationale de l'Agriculture** ». Il promet aussi d'être aux côtés des partenaires dans la mise en œuvre du Programme de Protection Sociale en cours d'élaboration et fera tout pour contribuer à relever les défis de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au Burundi.

C. RECOMMANDATIONS DES EGAE 2014

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DES EGAE, EDITION 2014

L'an deux mille quatorze, du 16 au 19 Juin, s'est tenu dans les enceintes de l'Hôtel La Détente à Bujumbura, **les Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Elevage, édition 2014** sous le thème général: « **Evaluation de la mise en œuvre des politiques agricoles nationales : défis et perspectives d'avenir** ». L'objectif global retenu pour ces Etats Généraux est : « **Accélérer la productivité du secteur agricole et de l'élevage** ». Les objectifs spécifiques proposés pour ces Etats Généraux sont les suivants :

- **Identifier les facteurs favorables et défavorables pour une bonne mise en application des politiques agricoles et d'élevage.**
- **Identifier les facteurs favorables pour une bonne croissance agricole.**
- **Formuler des recommandations pertinentes en vue d'une mise en place effective de ces facteurs favorables identifiés.**

Ce forum a rassemblé toutes les parties prenantes au secteur agricole. Huit thèmes et vingt sous-thèmes ont été débattus et des recommandations ont été formulées.

Au Parlement

1. S'assurer que le Gouvernement respecte tous les engagements pris au niveau national, régional et international en faveur du secteur agricole et appuyer le secteur agricole dans ses plaidoiries.
2. S'assurer que le budget accordé à l'Agriculture et à l'Elevage est en cohérence avec la part de la contribution de ce secteur au PIB.

Au Gouvernement

3. Accorder des financements suffisants au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour arriver à réaliser le programme « **Faim zéro** » et considérer l'importance de la contribution du secteur agricole au PIB lors de l'attribution du Budget.
4. Respecter les engagements du 24 Septembre 2009 lors de la signature du Compact PDDAA, ceux du 15 Mars 2012 lors du Business meeting du PNIA, réaffirmer les engagements de Maputo (2003) qui accordent au moins 10% du budget national au secteur agricole, et ceux relatifs au sommet sur la nutrition tenu à Londres le 8 juin 2013.
5. Adopter « **l'approche programme** » et mettre en place des fonds communs de financement du secteur agricole « Basket fund » en collaboration avec les PTF.
6. Mettre en place une stratégie nationale de mobilisation de l'épargne intérieure au profit du secteur agricole.
7. Mettre en place **une banque de crédit agricole** incluant les mécanismes de garantie, des fonds des calamités, de bonification et d'assurance des risques.
8. Mettre en place le Fonds de Microcrédit Agricole (FMCA).
9. Tenir compte de la spécificité du secteur agricole dans le système de déblocage des budgets accordés, notamment tenir compte du calendrier agricole dans le déblocage des fonds.
10. Accepter de réformer le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage autour des trois axes : couple décentralisation/déconcentration, approche programme, encadrement en vue d'assurer sa décentralisation effective, y compris la décentralisation financière .
11. Améliorer les moyens de travail (moyens de déplacement et équipements) , ainsi que les conditions pécuniaires du personnel œuvrant au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage .
12. Mettre en place une politique claire et forte de régulation des naissances .
13. Renforcer les capacités de l'IGEBU afin qu'il fournisse des informations météorologiques précises et en temps opportun.
14. Vulgariser et décentraliser le programme SUN & REACH à tous les niveaux et intégrer le volet nutrition dans tous les programmes et projets de développement .
15. Mettre en place les infrastructures de contrôle et de prise en charge des effets de la fortification des produits alimentaires de consommation ainsi qu'un cadre légal et réglementaire approprié.
16. Etendre et pérenniser le programme de subvention à tous les intrants agricoles et d'élevage y compris pour les cultures industrielles et supprimer à 100% toutes les taxes sur l'importation de ces intrants dont la TVA, et s'assurer que ce programme atteint un grand nombre de petits exploitants agricoles.
17. Renforcer le système de contrôle de qualité des intrants à l'entrée et durant leur commercialisation.
18. Mettre en place une politique fiscale en faveur du secteur agricole (impôts et taxes).

19. Renforcer les capacités de détection rapide et de riposte contre les maladies et ravageurs transfrontaliers du secteur agricole et d'élevage.
20. Mettre en place une législation interdisant le vagabondage de tous les animaux d'élevage et réglementant leur transport.
21. Etudier les meilleures modalités de mise en place et de gestion des stocks de sécurité d'aliments et d'intrants.
22. Elaborer une politique claire sur le développement du secteur post-récolte pour rendre compétitifs les produits alimentaires burundais sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.
23. Créer et financer une radio agricole pour une meilleure communication afin que la population à la base puisse être tenue informée sur les opportunités de développement et innovations dans le secteur agricole.
24. Renforcer le partenariat public, privé et société civile.
25. Fixer les limites officielles des villes (notamment la ville de Bujumbura), prohiber les constructions dans les zones agricoles, encourager la construction en hauteur à travers une politique d'urbanisation et accélérer la politique de villagisation pour libérer les terres cultivables.
26. Ramener la gestion des terres et des eaux au Ministère de l'Agriculture et l'Elevage.
27. Réformer et adapter l'enseignement en fonction de la vision institutionnelle et des nouveaux défis dans le secteur (notamment, avec un accent particulier sur la formation et la création d'une faculté de médecine vétérinaire, la formation de haut niveau dans la transformation agro-alimentaire, l'aménagement hydro-agricole, des techniciens spécialisés, la formation des techniciens proches des réalités des producteurs, l'adaptation aux changements climatiques, et le retour des Instituts Techniques Agricoles sous la tutelle du MINAGRIE).
28. Mettre en place des projets spécifiques créant des activités non agricoles en amont et en aval de l'agriculture destinés aux sans terres.
29. Envisager le remembrement agricole pour la réunification des parcelles dispersées et dégager de l'espace pour les villages.
30. Assurer l'enregistrement et la sécurisation des terrains du domaine public abritant les programmes et projets agricoles et d'élevage notamment les centres semenciers et zootechniques, les réserves cotonnières, les centres de recherche, les plantations industrielles (thé, palmier, sucre, quinquina, etc).
31. Généraliser les services fonciers communaux et accélérer le programme d'enregistrement des bâtiments construits au cadastre communal pour avoir des garanties.
32. Rendre la femme autonome dans la gestion des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau familial.
33. Créer une structure nationale de coordination de la recherche.
34. Soutenir la réhabilitation de la filière cotonnière et toute sa chaîne de valeur.

35. Créer une Agence de Régulation unique pour toutes les filières agro-industrielles, vivrières et animales.
36. Trouver une solution durable pour les sans terres notamment les BATWA et les rapatriés.
37. Mettre en application les Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire existants.
38. Continuer l'étude du projet de loi sur les successions.
39. Electrifier les petits centres urbains pour favoriser la conservation et la transformation des produits agricoles et d'élevage.
40. Promouvoir une interaction et une concertation interministérielle dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes de développement agricole et d'élevage.
41. Faciliter l'accès des OP aux marchés institutionnels, nationaux, régionaux, internationaux.
42. Eviter toute mesure pouvant casser le marché des produits locaux et garantir un prix minimum aux produits agricoles et d'élevage nationaux.
43. Elaborer un mécanisme de financement des OPAs pour plus d'efficacité et une meilleure efficacité dans le cadre du PNIA.
44. Promouvoir le programme des cantines scolaires en privilégiant les produits locaux ;
45. Mettre le concept de nutrition dans les programmes scolaires.
46. Encourager les diplômés de l'agriculture et de l'élevage pour qu'ils s'investissent dans la production agricole et appuyer la reconversion des cadres agricoles.
47. Renforcer les pouvoirs et les missions de coordination du Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR) pour assurer une meilleure interaction et concertation.
48. Mettre en place un cadre de rencontre entre le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et les Partenaires Techniques et Financiers pour analyser le mécanisme de financement du secteur.
49. Rendre l'agriculture plus attrayante par des mesures incitatives.
50. Inscrire des lignes budgétaires spécifiques Genre et Jeunesse dans la loi des Finances.
51. Mettre en place une autorité de régulation des marais.
52. Autoriser la construction des barrages hydro-agricoles par les privés tout en respectant les normes environnementales.
53. Protéger le lac Tanganyika contre les pollutions dues aux huileries artisanales et non-respect des normes de la zone tampon (maisons installées tout près du lac)
54. Instaurer une loi réglementant la pratique agricole sur brûlis.
55. Analyser l'impact de la pression démographique sur le foncier, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et en tirer les conclusions nécessaires.
56. Mettre en place des programmes qui ciblent les plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
57. Améliorer l'accès à l'alimentation diversifiée tout au long de l'année.
58. Appuyer la chambre de l'Agri business (renforcement des capacités et du centre de documentation) moyennant l'amélioration des performances de son fonctionnement.

59. Encourager des entreprises locales compétitives afin qu'elles puissent s'intégrer bénéfiquement dans le marché régional.
60. Organiser des circuits de distribution des produits agricoles et d'élevage.
61. Promouvoir les systèmes de protection sociale des agriculteurs.
62. Créer et institutionnaliser un cadre de concertation pour l'élaboration du budget du secteur agricole incluant les partenaires nationaux.
63. Conduire des programmes de recherche en nutrition .
64. Réviser la loi régissant les ONGs internationales pour assurer notamment une meilleure coordination du secteur agricole.
65. Mettre une importance particulière sur l'Agriculture Familiale (AF) en disponibilisant les moyens d'investissements des petits exploitants agricoles.
66. Améliorer la législation relative aux Organisations des Producteurs en vue de les rendre plus opérationnelles et efficaces dans le développement agricole.
67. Elaborer et vulgariser les normes de qualité pour les produits agricoles et d'élevages et mettre en place des mesures d'application.
68. Accorder des facilités (cofinancement d'infrastructures en Partenariat-Public-Privé, incitation fiscale, exonération temporaire des taxes sur les bénéfices générés, garantir la stabilité de la fourniture d'électricité, campagnes de promotion du lait local, etc.) aux promoteurs privés des chaînes de valeurs des produits agricoles et d'élevages.
69. Améliorer les infrastructures d'appui à la production (énergie, routes, etc...).
70. Promouvoir l'éducation financière aux ménages agricoles pour accéder aux crédits et gérer correctement le financement ainsi que les recettes de l'exploitation.
71. Mettre en place une politique des prix des denrées agricoles et d'élevages pour maîtriser leurs fluctuations.
72. Reprendre les appuis financiers à la recherche sur les cultures industrielles : café, thé, coton, palmier à huile et autres.
73. Appuyer la réhabilitation et l'amélioration des infrastructures de base de transformation dans les filières agro-industrielles.
74. Evaluer l'impact de la politique de privatisation de la filière café et l'analyse fouillée des retombées de la privatisation des autres filières industrielles.
75. Renouveler le verger caféicole.
76. Soutenir la participation du Burundi aux foires/fora nationaux-régionaux et internationaux des produits agricoles et d'élevage.
77. Mettre en place des mesures de protection des producteurs locaux (priorisant la consommation des produits agricoles et d'élevages locaux) afin de stimuler la production.

Au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

78. Etablir une feuille de route pour les actions les plus urgentes à mener en faveur de la réforme institutionnelle.

79. Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations EGAE (Plate forme interministérielle, Commission mixte : GRVT, PTF, OSC, OPAs, Points focaux sectoriels, ONGs,...).
80. Etablir un système d'analyse des dépenses publiques vers le secteur agricole qui soit capable de suivre l'évolution et la composition des dépenses et des investissements, en vue d'assister le suivi et l'évaluation des plans nationaux d'investissement.
81. Etendre et renforcer les infrastructures d'irrigation suffisantes pour tout le pays, en impliquant le secteur privé; et explorer toutes les techniques d'irrigation y compris le forage/pompage.
82. Poursuivre les aménagements intégrés des plaines, des marais et des bassins versants, harmoniser les approches et respecter les normes d'aménagements.
83. Vulgariser à grande échelle les techniques de collecte, de conservation et de gestion des eaux de pluies.
84. Intégrer l'adaptation et l'éducation des populations au changement climatique dans toutes les politiques nationales.
85. Prendre les mesures pour étendre l'agroforesterie dans toutes les exploitations agricoles.
86. Promouvoir l'ingénierie sociale et économique dans tous les aménagements fonciers et hydro-agricoles.
87. Promouvoir l'intensification agricole selon les zones agro-écologiques par la « gestion intégrée de la fertilité des sols-GIFS » avec un accent particulier sur les cultures de céréales et les légumineuses ; la culture des fruits et légumes hautement productives .
88. Poursuivre le développement et la généralisation des programmes en cours dans le domaine de l'élevage tels que recommandés dans le Colloque sur l'élevage tenu en Juin 2013.
89. Finaliser et mettre en œuvre le programme national d'amélioration et de gestion des ressources génétiques animales et l'intégrer dans le PNIA en révision.
90. Renforcer le Centre national d'insémination artificielle (CNIA) en le dotant d'une autonomie de gestion et en associant le secteur privé.
91. Promouvoir le développement de la production et de l'utilisation du biogaz .
92. Investir sur les filières à haute valeur nutritive (légumineuses, élevage, pêche, pisciculture).
93. Restaurer la chaîne de commande unique au sein des services vétérinaires conformément aux exigences des normes internationales.
94. Faire une revue complète et actualiser le cadre légal et réglementaire dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage.
95. Installer et équiper en suffisance des laboratoires d'analyse et de contrôle de la qualité des intrants et produits agricoles et d'élevage.
96. Renforcer le lien recherche – enseignement- vulgarisation – bénéficiaires pour faciliter l'accès aux innovations et le feed-back .

97. Développer des recherches orientées vers les besoins des producteurs et axée sur la demande, en fonction des zones agro-écologiques et des typologies d'exploitations .
98. Etablir un système de suivi et d'analyse des politiques agricoles et alimentaires basé sur l'analyse des prix et sur les informations relatives aux coûts de mise en marché des produits au niveau national, régional et international, afin de pouvoir quantifier les incitations ou désincitations perçues par les différents agents au sein des filières .
99. Mener des études d'impact économique et social avant, pendant et après les aménagements hydro-agricoles tenant compte des possibilités de valorisation de l'aquaculture.
100. Promouvoir la mécanisation agricoles par l'acquisition et l'utilisation des motoculteurs, des tracteurs, machines agricoles et la traction animale.
101. Développer la politique des chaînes de valeur et investir davantage dans les filières prometteuses identifiées par le Gouvernement.
102. Evaluer la politique de privatisation des filières agro-industrielles et ses retombées sur l'économie nationale.
103. Prendre en compte la Jeunesse et le Genre dans les politiques et stratégies du secteur agricole .
104. Mettre en place des programmes spécifiques qui s'adressent aux femmes agricultrices en vue de renforcer leurs capacités à développer l'exploitation agricole.
105. Continuer le renouvellement et l'extension de la palmeraie dans les zones favorables.
106. Elaborer un plan de modernisation et d'implantation des unités de transformations de l'huile de palme.
107. Elaborer une politique claire dans le domaine de l'agro-textile et l'inclure dans le PNIA .
108. Promouvoir des politiques, des stratégies concrètes et opérationnelles en faveur du développement durable de l'Agriculture Familiale.
109. Créer une synergie entre l'administration, les OPA et les services techniques du Minagrie.
110. Favoriser un rôle croissant des OPA dans l'encadrement et l'appui aux producteurs.
111. Mettre en place les textes d'application des lois en vigueur sur le secteur d'élevage.
112. Présenter les résultats de la situation alimentaire et nutritionnelle au Parlement.
113. Sensibiliser les agri-éleveurs à privilégier la consommation de leurs produits au lieu de les mettre sur le marché.
114. Apporter une attention particulière à la collecte, traitement, diffusion et exploitation des données statistiques fiables du secteur agricole pour une bonne planification du développement économique.
115. Evaluer les fonds injectés en agriculture par le secteur privé et étudier les coûts des apports (monétarisation) des agri-éleveurs dans l'investissement du secteur agricole.
116. Réorganiser la structure actuelle de vulgarisation et la rendre plus performante à tous les niveaux.

117. Renforcer les communes avec des personnes spécialisées en agriculture, élevage, forêts et génie rural et transférer les connaissances et les moyens de travail jusqu'à l'échelon le plus bas de la vulgarisation agricole.
118. Harmoniser le prélèvement des redevances pour l'entretien des ouvrages hydro-agricoles .
119. Responsabiliser les parties prenantes à tous les niveaux (Administration et communautés locales) dans la gestion durable des ouvrages hydro-agricoles mis en place.
120. Protéger les ressources hydrauliques contre les pollutions.
121. Finaliser et valider les outils méthodologiques et harmonisés de collecte des données statistiques sur tout le secteur agricole et d'élevage, y compris les cultures industrielles et l'horticulture.
122. Développer la politique des chaînes de valeur et investir davantage dans les filières prometteuses identifiées par le Gouvernement.
123. Promouvoir l'éducation nutritionnelle, les jardins potagers, l'art culinaire et l'hygiène .
124. Promouvoir et faciliter les initiatives privées dans le domaine de l'agri-élevage pour développer une classe moyenne agricole permettant d'entraîner les agri-éleveurs .
125. Renforcer les capacités des producteurs agricoles par des formations et l'organisation des visites d'expérience.
126. Promouvoir les techniques de développement post-récolte (conservation, transformation et commercialisation) ; généraliser la construction des greniers communautaires.
127. Promouvoir les semences de légumes hautement nutritifs.
128. Créer un cadre de partenariat avec les confessions religieuses si besoin avoir un point focal pour suivre de près les actions menées par les églises.
129. Mettre en œuvre la politique nationale de gestion des déchets notamment par la transformation des déchets pour la production d'énergie et des biofertilisants.
130. Mettre en valeur les terres du domaine public non exploitées.
131. Revoir le fonctionnement du GSADR au niveau provincial.
132. Intégrer la nutrition dans les programmes agricoles.
133. Evaluer la situation alimentaire et nutritionnelle pour formuler des programmes qui ciblent les problèmes prioritaires.
134. Instaurer des plateformes entre transformateurs, commerçants et les organisations des producteurs et producteurs.
135. Mettre en place et institutionnaliser des mécanismes de collaboration entre les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et les ONG œuvrant dans le secteur agricole.
136. Permettre aux OP/Coopératives de faire des commandes d'engrais pour leurs membres.
137. Anticiper la demande en semences pour permettre la planification des activités de production semencière.

138. Mettre en place et appuyer des mécanismes de valorisation et de conservation des ressources alimentaires locales pour les animaux (inventaire, législation, appui institutionnel, organisationnel et financier, plans de rationnement).
139. Consolider la production des protéines alternatives et l'utilisation des compléments minéralo-vitaminés pour les élevages intensifs.
140. Promouvoir la disponibilité des médicaments vétérinaires contrôlés.
141. Réinstaurer et renforcer les mesures de prophylaxie et de contrôle des maladies animales.
142. Harmoniser et généraliser le concept Champs- Ecoles Paysans (Farmer Field School).
143. Assurer une information fiable sur les prix des produits agricoles, d'élevage et des produits financiers.
144. Renforcer les capacités opérationnelles du CNTA.
145. Evaluer l'efficacité et l'efficience des financements du secteur agricole.

Au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

146. Mettre en œuvre la stratégie nationale de communication à l'adaptation au changement climatique.
147. Mettre en œuvre et vulgariser les politiques et stratégies disponibles (environnement, eau, assainissement, foncier, forêts et changement climatique).
148. Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Investissement pour lutter contre la dégradation des sols et l'adaptation au changement climatique par la protection du capital productif.

Au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

149. Prioriser les catégories de personnes les plus vulnérables (femmes et enfants) et promouvoir la Santé Maternelle et Infantile ("Investissons dans la femme enceinte, allaitante ou non pour assurer un meilleur départ à nos enfants – depuis la jeune fille!").
150. Diffuser et vulgariser les résultats sur les études de la malnutrition au Burundi et y apporter des solutions appropriées.

Au secteur privé et société civile

151. Collaborer avec les services techniques dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des projets pour éviter les dualismes et les incohérences sur terrain.

Aux Banques, Assurances et aux Institutions de Micro-Finances

152. Revisiter les textes réglementant le secteur financier pour mettre en place les régimes flexibles de crédit : le caractère saisonnier des activités agricoles requiert des services financiers et des conditions bien adaptées, notamment des échéances plus longues, avec des différés d'amortissement, des remboursements moins fréquents ou la location des

produits; le provisionnement pour les crédits agricoles devraient être différents des autres crédits;

153. Exiger aux banques commerciales de consacrer un certain pourcentage (par exemple 20%) de leur portefeuille aux PME du secteur agricole et d'élevage;
154. Mettre en place un environnement opérationnel pour le financement des chaînes de valeur, le crédit-bail et le warrantage et adapter la législation en conséquence;
155. Développer des produits d'assurance adaptés au secteur agricole. Les régimes indexés d'assurance intempéries au Malawi serviraient de modèle à adapter.

Aux Partenaires Techniques et Financiers

156. Poursuivre et renforcer le financement du secteur agricole pour la réussite du programme « **Faim zéro** » en y injectant suffisamment de moyens matériels, techniques et financiers;
157. S'impliquer dans le financement du fonds commun agriculture « **basket fund** » ;
158. Inscrire des lignes budgétaires spécifiques **Genre et Jeunesse** dans les projets et programmes du secteur agricole.

Recommandations générales (Gouvernement et PTFs) communes

159. Doter le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ses Départements et ses projets d'un immeuble qui abriterait ses bureaux.

D. FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES EGAE 2014

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
a. Démographie	1	Analyser l'impact de la pression démographique sur le foncier, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et en tirer les conclusions nécessaires	55	Faire une étude approfondie des impacts de la pression démographique sur les ressources naturelles, la vie sociale, l'économie du pays	Rapport d'étude validé	Gouvernement (MFPDE, MEEATU, MINAGRIE)	PTFs	2015-2016
	2	Mettre en place une politique claire et forte de régulation des naissances	12	Elaborer et promulguer une loi établissant le nombre d'enfants par ménage; Mettre en place un mécanisme de diffusion, vulgarisation pour une bonne mise en application de cette loi; Mettre en place un système adéquat de sa mise en œuvre	Loi promulguée	Gouvernement (MINTER, MINSANTE, MSNDHG)/Parlement	PTFs	2015-2016

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
b. Foncier	3	Ramener la gestion des terres et des eaux au Ministère de l'Agriculture et l'Elevage ;	26	Formuler une demande formelle de transfert de la gestion des terres au MINAGRIE; Elaborer un plaidoyer de motivations claires et consistantes ; autres actions recd°30,31 et 36	La demande est élaborée et transmise au Gouvernement	MINAGRIE	GPA	2015-2016
	4	Assurer l'enregistrement et la sécurisation des terrains du domaine public abritant les programmes et projets agricoles et d'élevage	30	Inventorier tous les terrains à enregistrer et les transmettre au MEEATU pour l'enregistrement	Nombre de terrains transmis et enregistrés	MEEATU/Commission Nationale Foncière, MINAGRIE	PTFs/CNTB	2015-2017
	5	Généraliser les services fonciers communaux	31	Elaborer et adopter les textes d'application du code foncier	Nombre de communes ayant au moins un service foncier	Gouvernement/MINTER, MEEATU	PTFs	2015-2016

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	6	Trouver une solution durable pour les sans terres notamment les BATWA et les rapatriés	36	Accélérer le processus d'inventorier les terres domaniales	Nombre de ha inventoriés	MEEATU	PTFs	2015-2017
	7	Continuer l'étude du projet de loi sur les successions	38	Sensibiliser la société burundaise sur le changement de comportement et de mentalité	Nombre de séances de sensibilisation et nombre de personnes sensibilisées	MINTER et MSNDHG	PTFs	2016-2017
				Continuer le plaidoyer au Parlement	Nombre de séances de travail avec le Parlement	MSNDHG/Privés	PTFs	2016-2017
c. Environnement et changement climatique	8	Protéger les ressources hydriques et le lac Tanganyika contre les pollutions	53 & 120	Actualiser et mettre en œuvre les textes d'application des codes de l'eau, forestier, de l'assainissement et de l'environnement	Textes élaborés	MEEATU et MINAGRIE	PTFs	2015-2016

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
			107	Elaborer un plan de modernisation et d'implantation des unités de transformations de l'huile de palme	Plan élaboré et diffusé	MINAGRIE & Privé	PTFs	2016-2017
	9	Instaurer une loi réglementant la pratique agricole sur brûlis	54	Instaurer une loi réglementant la pratique agricole sur brûlis	Loi promulguée	MINAGRIE	GPA	2015-2016
	10	Prendre les mesures nécessaires pour étendre l'agroforesterie dans toutes les exploitations agricoles	85	Renforcer la vulgarisation sur l'agroforesterie dans les exploitations familiales; Intensifier la méthode « d'embocagement ».	Ha emblavés d'arbres agroforestiers	MINAGRIE	PTFs	2014-2016
	11	Mettre en œuvre la politique nationale de gestion des déchets notamment leur transformation pour la production d'énergie et des biofertilisants	129	Actualiser et mettre en œuvre le projet sur la transformation des déchets;	Volume de déchets transformés	MINAGRIE, MEEATU, MEM & Privé	PTFs	2015-2016

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	12	Mettre en œuvre et vulgariser les politiques et stratégies disponibles (environnement, eau, assainissement, foncier, forêts et changement climatique)	147 & 148	Renforcer les capacités du MEEATU pour la mise en œuvre des politiques déjà conçues	Capacités du MEEATU renforcées	Gouvernement	PTFs	2015-2018
				Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'Investissement pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique pour la protection du capital productif	Plan d'investissement élaboré et financé	Gouvernement	PTFs	2015-2017
				Renforcer la gouvernance pour la protection des ressources naturelles	Les ressources naturelles sont bien gérées	Gouvernement	PTFs	2015-2018
	13	Promouvoir le développement de la production et de l'utilisation du biogaz au niveau des ménages	91	Vulgariser l'importance de l'utilisation du Biogaz chez les agri-éleveurs	Nombre de ménages utilisant le Biogaz	MINAGRIE, MEEATU, MEM, MINICI et Privés	PTFs	2015-2017

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
d. Aménagement du Territoire / urbanisation	14	Fixer les limites officielles des villes (notamment la ville de Bujumbura) à travers une politique d'urbanisation	25	Prohiber les constructions dans les zones agricoles; Encourager les constructions en hauteur dans les villes; Accélérer la politique de villagisation pour libérer les terres cultivables	SPAT effectivement mis en œuvre	Gouvernement (MEEATU & Administration territoriale)	MINAGRIE et PTFs	2015-2018
				Exploiter les SPAT en vue d'en tirer un plan global de l'occupation de la terre	plan global d'occupation élaboré et mis en œuvre	Gouvernement (MEEATU & MINAGRIE)	PTFs	2015-2017
	15	Mettre en application les Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire existants	37	Elaborer les schémas provinciaux d'Aménagement dans les provinces qui restent	5 SPAT disponibles	Gouvernement (MEEATU & MINAGRIE)	PTFs	2015-2017

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	16	Envisager le remembrement agricole pour la réunification des parcelles dispersées et dégager de l'espace pour les villages	29	Commanditer une étude globale qui propose les modalités pratiques de mise en œuvre de la politique de remembrement	Rapport d'étude validé	MINAGRIE & MEEATU	PTFs et OSC	2016-2017
e. Infrastructure (Energie, Pistes, Marchés, etc.)	17	Améliorer les infrastructures d'appui à la production (énergie, routes, etc...)	69&39	Electrifier les petits centres urbains pour favoriser la conservation et la transformation des produits agricoles et d'élevage	Nombre de centres urbains électrifiés	GOUVERNEMENT/MEM&MTP	PTFs	2016-2018
				Multiplier et appuyer les investissements dans les énergies alternatives	Kw produits	Gouvernement/MEM	PTFs	2015-2018
				Mettre en place et renforcer les infrastructures communautaires de stockage, aires de séchage, centres de collecte, pistes et marchés ruraux	Nombre d'infrastructures installées	MINAGRIE	PTFs	2014-2017

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	18	Installer et équiper en suffisance des laboratoires d'analyse et de contrôle de la qualité des intrants et produits agricoles et d'élevage	95	Installer les laboratoires remplissant les normes internationales	Nombre de laboratoires d'analyse des intrants installés	MINAGRIE	PTFs	2016-2018
				Doter les laboratoires d'analyse des intrants agricoles et d'élevages du personnel qualifié et des moyens financiers	Nombre de laboratoires renforcés et performants	Gouvernement/MINAGRIE& MFPDE	PTFs	2016-2018
				Renforcer la coordination entre les laboratoires	Structures de coordination mis en place	MINAGRIE	PTFs	2015-2017
	19	Doter le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ses Départements et ses projets d'un immeuble qui abriterait ses bureaux	159	Elaborer et présenter au Gouvernement une note justificative de besoin de construction d'un immeuble abritant les services du MINAGRIE	Note élaborée	MINAGRIE	Min TPET	2015-2016
				Faire une demande de parcelle	Parcelle accordée	MINAGRIE	MEEATU	2015-2016

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Lancer une étude d'un projet de construction d'un immeuble pour l'Agriculture et l'Elevage	Rapports, plans et devis	MINAGRIE	PTFs	2015-2016
f. Emploi non agricole	20	Mettre en place des projets spécifiques créant des activités non agricoles en amont et en aval de l'agriculture destinés aux sans terres	28	Créer les emplois dans l'artisanat, tourisme, l'industrie et services	Nombre d'emplois créés	GOUVERNEMENT(MINAGRIE, MFPDE, MEB & Privés	PTFs& OSC	2015-2017
g. Autonomisation de la femme et promotion du genre	21	Rendre la femme autonome dans la gestion des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau familial	32	Renforcer les capacités de l'entrepreneuriat	Nombre d'entreprises féminines créées	Gouvernement(MSDHG, MINAGRIE, MFPDE)	PTFs, Banque, RIM	2015-2017
				Faciliter l'accès des femmes aux crédits	Nombre de femmes contractant des crédits et volume de crédits octroyés	Gouvernement(MSDHG, MINAGRIE, MFPDE)	PTFs, Banque et RIM	2015-2017

AXE 1- Défis Structurels

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	22	Prendre en compte la Jeunesse, le Genre et les groupes les plus vulnérables dans les politiques et stratégies du secteur agricole	104	intégrer les aspects jeunesse, genre et groupes vulnérables dans la nouvelle SAN et PNIA révisée.	SAN actualisée et PNIA révisé	MINAGRIE	PTFs	2015-2017
	23	Mettre en place des programmes spécifiques qui s'adressent aux femmes agricultrices en vue de renforcer leurs capacités à développer l'exploitation agricole	105	Appuyer les organisations et les coopératives féminines; initier et appuyer l'entreprenariat féminin; renforcer la capacité technique de la femme rurale	Nombre de coopératives féminines appuyées	MINAGRIE & MSDHG	PTFs	2014-2017

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
a. Production et intensification	24	Etendre et pérenniser le programme de subvention à tous les intrants agricoles et d'élevage y compris pour les cultures industrielles et supprimer à 100% toutes les taxes sur l'importation de ces intrants dont la TVA, et s'assurer que ce programme atteint un grand nombre de petits exploitants agricoles	16	Créer un fond national de subvention des intrants	Nombre d'agriculteurs ayant accès aux intrants	Gouvernement (MINAGRIE & MFPDE)	PTFs	201 201
	25	Etendre et renforcer les infrastructures d'irrigation suffisantes pour tout le pays en impliquant le secteur privé et explorer	81	Finaliser les études de faisabilité de construction des retenues collinaires	Rapport d'étude finalisé	MINAGRIE	PTFs & Privés	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
		toutes les techniques d'irrigation y compris le forage/pompage		Mettre en place des projets pilotes de collecte, stockage et gestion des eaux pluviales	Nombre de projets conçus et mise en œuvre	MINAGRIE, MEEATU	PTFs & Privés	201 201
	26	Poursuivre les aménagements intégrés des plaines, des marais et des bassins versants; harmoniser les approches et respecter les normes d'aménagements (commencer par les bassins versants)	82 & 86	Aménager et irriguer entièrement les plaines de l'Imbo, de Moso et du Bugesera	Ha irrigués; Nombre Infrastructures d'irrigation construites	MINAGRIE	PTFs	201 201
				Renforcer les capacités de services du génie rural pour assurer le respect des normes d'aménagement	Types d'équipements modernes disponibles, personnels formés	MINAGRIE	PTFs	201 201
				Vulgariser les normes d'aménagement hydroagricole	Pourcentage d'intervenants respectant les normes d'aménagement hydroagricole	MINAGRIE	PTFs	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
				Accélérer l'aménagement et la protection des marais et bassins versants tels que recommandés dans le PNIA	Ha aménagés et protégés	MINAGRIE	PTFs	201 201
				Mener des études d'impact économique et social avant, pendant et après les aménagements hydro-agricoles tenant compte des possibilités de valorisation de l'aquaculture	Rapport d'étude validé et exploité	MINAGRIE, MEEATU, MFPDE	PTFs	201 201
				Promouvoir l'ingénierie sociale et économique dans tous les aménagements fonciers et hydro-agricoles	Nombre de bénéficiaires impliqués	MINAGRIE, Administration territoriale	PTFs	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
	27	Promouvoir l'intensification agricole selon les zones agro-écologiques par la « gestion intégrée de la fertilité des sols-GIFS » avec un accent particulier sur les cultures de céréales et les légumineuses ainsi que la culture des fruits et légumes hautement productives	87	Vulgariser les variétés de semences et renforcer la recherche selon les zones agro-écologiques	Quantité de semences performantes disponibles et nombre de technologies innovantes par zones agro-écologiques	MINAGRIE	PTFs/ACCES	201 201
				Organiser la production des semences par zones agro-écologiques	Quantités de semences produites	MINAGRIE	PTFs	201 201
	28	Promouvoir l'intensification de l'élevage	EGE 2013	Actualiser les résultats de recherche disponibles dans les institutions, organiser les productions et l'importation de semences animales	Quantité de semences disponibles, résultats disponibles et exploitables	MINAGRIE & privés	PTFs e tOSC	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
				Promouvoir la production des légumineuses fourragères notamment dans l'aménagement des haies antiérosives; Valoriser les sous-produits agro-industriels; Contrôler la qualité des produits animaux et proposer des formules d'alimentation animale	Km plantés, quantités de sous-produits valoriser, nombre de formules d'alimentation proposées et acceptées	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201
				Mettre en place des centres naisseurs	Nombre de centres naisseurs mise en place	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201
				Poursuivre et harmoniser l'importation des animaux performants	Quantité d'animaux importés	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
				Mettre en place un centre et des techniques de conservation zoo génétiques	Nombre de centres mise en place	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201
				Promouvoir l'élevage d'animaux à cycle court (aquaculture, cuniculture, porciculture, aviculture et apiculture)	Nombre d'animaux à cycle court disponibles	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201
				Pérenniser la chaîne de solidarité communautaire animale	Nombre d'animaux distribués à travers la chaîne de solidarité communautaire	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201
				poursuivre le développement et la généralisation du système d'enregistrement des géniteurs	Nombre de géniteurs enregistrés par espèce	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
				Promouvoir et diversifier les systèmes de production efficace en matière de pêche et aquaculture	Nombre de systèmes de production fonctionnels	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201
				Promouvoir la mise en place des infrastructures aquacoles de base à travers les ppp (stations aquacoles pilotes, écloserie, unités de fabrication d'aliments de poissons, unités industrielles et semi-industrielles de transformation)	Nombre d'infrastructures opérationnelles	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201
				Mener une recherche en matière de pêche et aquaculture	Nombre de fiches techniques disponibles	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
				Finaliser et mettre en œuvre le programme national d'amélioration et de gestion des ressources génétiques animales	Programme validé et mis en œuvre	MINAGRIE	PTFs, Secteur Privé	201 201
	29	Mettre en place et appuyer des mécanismes de valorisation et de conservation des ressources alimentaires locales pour les animaux	138	Elaborer des plans de rationnement valorisant les produits agricoles et industriels locaux	Nombre de plans élaborés	MINAGRIE	FAO	201 201
	30	Promouvoir la disponibilité des médicaments vétérinaires contrôlés	140	Mettre en place un service de contrôle de qualité des médicaments bien équipé	Service fonctionnel	Gouvernement (MINAGRIE)&privés	PTFs	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
	31	Promouvoir la mécanisation agricole par l'acquisition et l'utilisation des motoculteurs, des tracteurs, machines agricoles et la traction animale	100	Mettre en place des centres de mécanisation agricole bien équipés et fonctionnels; Etudier les modalités et les systèmes de subvention des équipements destinés à la mécanisation agricole	Nombre de centres de mécanisation bien équipés et fonctionnels; Nombre d'équipements exonérés	MINAGRIE	PTFset privés	201 201
	32	Promouvoir les semences de légumes hautement nutritifs	127	Sensibiliser sur la valeur nutritive des légumes et généraliser les cultures maraîchères; vulgariser	Nombre de séances de sensibilisation tenues et le taux de ménages ayant adoptés l'utilisation des légumes	MINAGRIE	PTFs et privés	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél
	33	Planifier les activités de production de semences	137	Exploiter et consolider les données sur les besoins en semences dans les DPAEs	taux de couverture des besoins exprimés en semences	MINAGRIE	PTFs et privés	201 201
	34	Mettre en valeur les terres du domaine public non exploitées	130	inventorier et chercher leurs titres de propriété; les répartir aux particuliers	Nombre de ha accordés aux exploitants privés	MINAGRIE, Cadastre National, MEEATU & MSDHG	PTFs	201 201
b. Nutrition	35	Mettre le concept de nutrition dans les programmes scolaires	45	Elaborer et insérer les modules de formation en nutrition dans les programmes de formation scolaire	Nouveau programme de formation incluant la nutrition	MEBS, MINSANTE, MINAGRIE, MINICI et MJGS	PTFs	201 201
	36	Mettre en place les infrastructures de contrôle et de prise en charge des effets de la fortification des produits alimentaires de consommation ainsi qu'un cadre légal et réglementaire approprié	15	Renforcer les capacités du BBN, des hôpitaux et des laboratoires de référence; Finaliser les textes relatifs aux fortifiants	Equipements de mesure des produits et aliments fortifiés disponibles et fonctionnels; textes juridiques et réglementaires disponibles	Gouvernement (MINICI, MINSANTE MINAGRIE et MJGS)	PTFs et privés	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
	37	Mettre en place des programmes qui ciblent les plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition	56	Développer les programmes dans les filets de sécurité pour les groupes vulnérables	Nombre de filets de sécurité développés	GOUVERNEMENT(MINAGRIE, MINSANTE)	PTFs	201 201
	38	Améliorer l'accès à l'alimentation diversifiée tout au long de l'année	57	Mettre en place des stocks stratégiques; Créer l'emploi	Tonnage disponibles en stock; Nombre d'emplois créés	Gouvernement & secteur Privé	PTFs	201 201
	39	Investir sur les filières à haute valeur nutritive (légumineuses, élevage, pêche, pisciculture)	92	Diversifier les produits et Organiser les circuits de commercialisation; Mettre en place les techniques de conservation et de transformation accessibles aux producteurs	Nombre de circuits fonctionnels, Nombre de nouveaux produits mis à la disposition des producteurs	MINAGRIE, MINICI	PTFs	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél
	40	Promouvoir l'éducation nutritionnelle, les jardins potagers, l'art culinaire et l'hygiène	123 & 113	Renforcer les capacités en art culinaire et l'éducation nutritionnelle; Sensibiliser les agri-éleveurs à privilégier la consommation de leurs produits au lieu de les mettre sur le marché; Elaborer les manuels culinaires	Nombre de ménages sensibilisés et formés	SUN REACH	PTFs	201 201
	41	Prioriser les catégories de personnes les plus vulnérables (femmes et enfants) et promouvoir la Santé Maternelle et Infantile ("Investissons dans la femme enceinte, allaitante ou non pour assurer un meilleur départ à nos enfants – depuis la jeune fille!")	149	Développer les mécanismes locaux d'alerte précoce; Multiplier les FARN (foyers d'Apprentissage de Récupération Nutritionnelle) et créer des microcrédits pour eux	Système d'alerte précoce mis en place et fonctionnel, Nombre de FARN créés	MINISANTE	PTFs	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
	42	Diffuser et vulgariser les résultats sur les études de la malnutrition au Burundi et y apporter des solutions appropriées	150	Diffuser et vulgariser les résultats sur les études de la malnutrition au Burundi et y apporter des solutions appropriées	Nombre d'exemplaires diffusés	MINISANTE	PTFs	201 201
	43	Vulgariser et décentraliser le programme SUN & REACH à tous les niveaux et intégrer le volet nutrition dans tous les programmes et projets de développement ;	14	Former et sensibiliser les responsables provinciaux, communaux et collinaires sur le programme SUN et REACH	Nombre de personnes formées, Nombre de séances de formation	Secrétariat Technique SUN/REACH	PTFs	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
c. Coordination interministérielle	44	Mettre en place une autorité de régulation des marais	51	Elaborer les normes d'aménagement et de gestion des marais; Elaborer les missions de l'autorité de régulation des marais et nommer l'autorité des marais	Normes élaborées et diffusées, Décret signé	Gouvernement	PTFs	201 201
	45	Renforcer le système de contrôle des intrants à l'entrée et durant leur commercialisation	17	Installer et équiper les laboratoires de contrôle de qualité; renforcer les capacités des contrôleurs des intrants agricoles et d'élevages	Nombre de laboratoire installés et équipés, Nombre de contrôleurs formés	Gouvernement	PTFs et privés	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél
d. Contrôle des qualités, normes et préventions des risques	46	Renforcer les capacités de détection rapide et de riposte contre les maladies et ravageurs du secteur agricole et d'élevage	19&93	Mettre en place des infrastructures de quarantaines; mettre en place des réseaux de surveillance et d'alerte précoce; instaurer la chaîne de commande unique (agriculture et élevage)	Nombre d'infrastructures de quarantaine construites, Réseaux de surveillance et d'alerte fonctionnels	MINAGRIE	PTFs	201 201
	47	Réinstaurer et renforcer les mesures de prophylaxie et de contrôle des maladies animales		Mettre en place des programmes nationaux de vaccination, d'hygiène et de vermifugation	Nombre de campagne de vaccination, Nombre d'animaux vaccinés	MINAGRIE	PTFs et privés	201 201
	48	Mettre en place une législation interdisant le vagabondage de tous les animaux d'élevage et réglementant leur transport	20	Elaborer une loi interdisant le vagabondage des animaux d'élevage, un règlement de transport et les vulgariser auprès de la population	Loi promulguée	MINAGRIE/GOUVERNEMENT et Parlement	MJGS	201 201

AXE 2- Sécurité Alimentaire et nutrition

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Dél.
	49	Etudier les meilleures modalités de mise en place et de gestion des stocks de sécurité d'aliments et d'intrants	21	Identifier les produits critiques; définir les modalités de gestion des stocks et les mettre en œuvre	Nombre de produits identifiés	Gouvernement(MINAGRIE MINICI et MFPDE)	PTFs	201 201

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
a. Financement Public du secteur	50	S'assurer que le Gouvernement respecte tous les engagements pris au niveau national, régional et international en faveur du secteur agricole et appuyer le secteur agricole dans ses plaidoiries	1	Informier et sensibiliser le MFPDE et le Parlement sur les engagements pris par le Gouvernement au niveau national, régional et international	Le taux de croissance agricole atteint 7%	MINAGRIE	GOUVERNEMENT & PTFs	2015
				Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des Parlementaires	Nombre de séances tenues	MINAGRIE	GPA et PTFs	2015
				Analyser l'état de mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement	Rapport du Parlement	Parlement	MFPDE / MINAGRE & PTFs	2015 et suivant
	51	S'assurer que le budget accordé à l'Agriculture et à l'Elevage est en cohérence avec la part de la contribution de ce secteur au PIB	2	Faire un bon cadrage budgétaire	Budget accordé au MINAGRIE dépassant 10% de MAPUTO	Parlement	GOUVERNEMENT & PTFs	2015 et suivant

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	52	Accorder des financements suffisants au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour arriver à réaliser le programme « Faim zéro » et considérer l'importance de la contribution du secteur agricole au PIB lors de l'attribution du Budget	3	Faire un bon cadrage budgétaire	Budget accordé au MINAGRIE dépassant 10% de MAPUTO	Parlement	GOUVERNEMENT &PTFs	2016-2018
	53	Respecter les engagements du 24 Septembre 2009 lors de la signature du Compact PDDAA, ceux du 15 Mars 2012 lors du Business meeting du PNIA, réaffirmer les engagements de Maputo (2003) qui accordent au moins 10% du budget national au secteur agricole, et ceux relatifs au sommet sur la nutrition tenu à Londres le 8 juin	4	Respecter les engagements du 24 Septembre 2009 lors de la signature du Compact PDDAA	10% du budget national accordé au MINAGRIE	MFPDE/GOUVERNEMENT	PTFs, Privés, ONG	2015
4			ceux du 15 Mars 2012 lors du Business meeting du PNIA	Budget du MINAGRIE en croissance de 3% par an	Gouvernement	PTFs, Privés, ONG	2015	
4			Réaffirmer les engagements de Maputo (2003) qui accordent au moins 10% du budget national au secteur agricole	10% du budget national accordé au MINAGRIE	Gouvernement	PTFs, Privés, ONG	2015	

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
		2013	4	Respecter les engagements de Londres sur la nutrition	Réduction de la malnutrition de 58% à 48%	Gouvernement	PTFs, Privés, ONG	2015
	54	Inscrire des lignes budgétaires spécifiques Genre et Jeunesse dans la loi des Finances et dans les projets-programmes du secteur	50 & 158	Elaborer des projets/programmes spécifiques au genre	Nombre de projets/programmes élaborés	MINAGRIE/ GOUVERNEMENT et PTFs	PTFs/Privés/ONGs	2015-2017
	55	Adopter « l'approche programme» et mettre en place des fonds communs de financement du secteur agricole «Basket fund » en collaboration avec les PTFs;	5	Former les intervenants sur l'approche programme	Nombre d'intervenants formés	MINAGRIE et Gouvernement	PTFs/Privés et OPAs	2015-2017
			Mettre en œuvre l'approche programme	Approche programme opérationnel	MINAGRIE et Gouvernement	PTFs/Privés et OPAs	2015	
			Mettre en place un fonds commun de financement du secteur agricole «Basket fund » en collaboration avec les PTFs;	Les programmes sont suffisamment financés	Gouvernement et PTFs	ONGs	2015	

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	56	Reprendre les appuis financiers à la recherche sur les cultures industrielles : café, thé, coton, palmier à huile et autres ;	72	Organiser un forum national sur l'état des lieux de toutes les filières industrielles en vue d'identifier leurs besoins financiers	Forum organisé	MINAGRIE/ Gouvernement	PTFs/Privés et ONGs	2015
	57	Mettre une importance particulière sur l'Agriculture Familiale (AF) en disponibilisant les moyens d'investissements aux petits exploitants agricoles	65	Investir dans les petites exploitations agricoles	Volume du budget accordé	GOUVERNEMENT	PTFs/Privés et ONGs	2015
	58	Poursuivre et renforcer le financement du secteur agricole pour la réussite du programme « Faim zéro » en y injectant suffisamment de moyens matériels, techniques et financiers	156	Accroître le budget accordé au MINAGRIE pour réussir le programme "Faim zéro"	Plus de 10 % du budget national accordé au MINAGRIE	Gouvernement	PTFs/Privés et ONGs	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	59	S'impliquer dans le financement du fonds commun agriculture « basket fund »	157	Participer à la mise en place d'un fonds commun de financement du secteur agricole «Basket fund » en collaboration avec le Gouvernement	Approche programme opérationnel	Gouvernement/PTF	Privés et ONGs	2015
	60	Tenir compte de la spécificité du secteur agricole notamment le calendrier agricole dans le déblocage des budgets accordés au MINAGRIE	9	Débloquer le budget accordé au MINAGRIE selon les saisons agricoles	Nombre de programmes du MINAGRIE réalisés en temps opportun	MFPDE/Gouvernement	PTFs/Privés et ONGs	2015
			152	Revisiter les textes réglementant le secteur financier (loi de 2008 réglementant les dépenses publiques)	Loi révisée	MFPDE/MINAGRIE	PTFs/GPA	2015
b. Financement Privé du secteur	61	Mettre en place une stratégie nationale de mobilisation de l'épargne intérieure au profit du secteur agricole	6	Finaliser, adopter et vulgariser cette stratégie	Document disponible	MINAGRIE (DGP AE)	PTFs/Privés et ONGs	2015
				Mettre en œuvre la stratégie	Taux d'épargne intérieure réalisé	Gouvernement	PTFs/Privés et ONGs	2016

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	62	Mettre en place une banque de crédit agricole incluant les mécanismes de garantie, des fonds des calamités, de bonification et d'assurance des risques	7	Créer et mettre en œuvre une banque de crédit agricole	Nombre d'agri-éleveurs bénéficiaires de ses services	MINAGRIE/ Gouvernement	PTFs/Privés et ONGs	2016-2018
	63	Mettre en place le Fonds de Microcrédit Agricole (FMCA)	8	Créer et mettre en œuvre le FMCA	Nombre d'agri-éleveurs bénéficiaires de ses services	MINAGRIE/ Gouvernement	PTFs/Privés et ONGs	2015
	64	Elaborer un mécanisme de financement des OPAs pour plus d'efficacité et une meilleure efficience dans le cadre du PNIA	43	Intégrer le financement des OPA dans le PNIA/PPIA en revue	Financement des OPA apparaissant dans le PNIA revu	MINAGRIE	PTFs/Privés et ONGs	2016-2018
	65	Promouvoir l'éducation financière aux ménages agricoles pour accéder aux crédits et gérer	70	Sensibiliser et former les ménages agricoles pour accéder aux crédits et à leur gestion	Nombre de ménages formés	MINAGRIE	PTFs/Privés et ONGs	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
		correctement le financement ainsi que les recettes de l'exploitation;		Accélérer le programme d'enregistrement des bâtiments construits au cadastre communal pour que les agriculteurs aient des garanties d'accès aux crédits	Nombre d'enregistrement	MFPDE/MI NAGRIE	PTFs/GPA	2015-16
	66	Evaluer les fonds injectés en agriculture par le secteur privé et étudier les coûts des apports (monétarisation) des agri-éleveurs dans l'investissement du secteur agricole	115	Faire une étude sur la contribution des agri-éleveurs dans le secteur agricole	Les données sur la contribution du privé collectées et diffusées	MINAGRIE	PTFs, Privés, ONG	2015
	67	Exiger aux banques commerciales de consacrer un certain pourcentage (par exemple 20%) de leur portefeuille aux PME du secteur agricole et d'élevage	153	Entreprendre des négociations avec les banques commerciales	Masse monétaire accordée	MFPDE/BR B	Banques, Assurances, PTFs	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	68	Mettre en place un environnement opérationnel pour le financement des chaînes de valeur, le crédit-bail et le warrantage et adapter la législation en conséquence;	154	Disponibiliser des crédits à des taux d'intérêt acceptables pour le secteur agricole (un seul chiffre)	Nombre d'agri-éleveurs contractant les crédits	Assurances et Banques	PTFs	2016
	69	Développer des produits d'assurance adaptés au secteur agricole. Les régimes indexés d'assurance intempéries au Malawi serviraient de modèle à adapter	155	Mettre en place les assurances de calamités du secteur agricole et d'élevage	nombre de produits d'assurances développés	Assurances et Banques	PTFs	2018
c. Approche programme	70	Accepter de réformer le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage autour des trois axes : décentralisation/déconcentration y compris la décentralisation financière, approche programme, encadrement en vue de le rendre plus opérationnel	10	Mettre en place un cadre technique d'analyse du document portant sur la vision institutionnelle du MINAGRIE	Document analysé	MINAGRIE		1ère quinzaine de sept 2014
				Tenir 4 ateliers régionaux de validation du document portant sur la vision institutionnelle du MINAGRIE puis atelier national de validation porté par le MINAGRIE	Vision institutionnelle du secteur Agri-Elevage validée	MINAGRIE	PAIOSA -UE	Sept-Nov 2014

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Préparer une note de présentation à transmettre au Conseil des Ministres pour adoption	Note préparée	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	PAIOSA -UE	nov-14
			78	Elaborer une feuille de route de mise en œuvre des réformes à engager	Feuille de route établie et validée par les PTF et le Gouvernement	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	UE-PAIOSA- Autres PTF	Début 2015
d. Encadrement - recherche et rôle OPA	71	Créer une structure nationale de coordination de la recherche (agriculture et élevage)	33	Mettre en place cette structure par des textes réglementaires	Les textes réglementaires élaborés	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	PTFs	2015-2017
	72	Conduire des programmes de recherche en nutrition	63	Créer des sections de nutrition dans les différentes institutions de recherche	Les sections de nutrition de recherche sont créées et fonctionnelles	GOUVERNEMENT/MINAGRIE, MINSANTE,	PTFs	2015-2017

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	73	Améliorer la législation relative aux Organisations des Producteurs en vue de les rendre plus opérationnelles et efficaces dans le développement agricole	66	Signature des ordonnances de mise en application de la loi N°1/23 du 30/12/2011 sur les groupements pré coopératifs	Ordonnances signées	MINAGRIE & GOUVERNEMENT	CAPAD	4èTrimestre 2014
	74	Vulgariser à grande échelle les techniques de collecte, de conservation et de gestion des eaux de pluies	83	Inventorier les techniques de collecte, de conservation et de gestion des eaux de pluies et les vulgariser	les techniques de collecte, de conservation et de gestion des eaux de pluies mises en œuvre	MINAGRIE	ACCES/GIZ	2015-2017
	75	Renforcer le lien recherche – enseignement-vulgarisation – bénéficiaires pour faciliter l'accès aux innovations et le feed-	96	Refondre le système de vulgarisation / encadrement (cfr vision institutionnelle)	Fiches techniques et dépliants contenant les innovations disponibles;	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	PTFs	2015-2017

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
		back		Mettre en œuvre des réformes en matière d'encadrement (cfr vision institutionnelle)	Fiches techniques et dépliants contenant les innovations disponibles;	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	PTFs	2015-2017
	76	Développer des recherches orientées vers les besoins des producteurs et axée sur la demande, en fonction des zones agro-écologiques et des typologies d'exploitations	97	Mettre effectivement en œuvre le plan directeur de la recherche agricole	Nombre de contrats signés	MINAGRIE	PTFs	2014-2020
	77	Créer une synergie entre l'administration, les OPAs et les services techniques du Minagrie	109	Refondre le système de vulgarisation / encadrement (cfr vision institutionnelle)	Nombre de conventions de collaboration exécutées et les réunions conjointes	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	PTFs	2015-2017
	78	Favoriser un rôle croissant des OPAs dans l'encadrement et l'appui aux producteurs	110	Mettre en œuvre des réformes en matière d'encadrement (cfr vision institutionnelle)	Nombre de réformes adoptés	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	PTFs	2015-2018

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Adopter une stratégie d'appui des OPA	Document de stratégie disponible	MINAGRIE	OPA/OA-PAIOSA, FIDA, autres PTF	2014-2018
	79	Réorganiser la structure actuelle de vulgarisation et la rendre plus performante à tous les niveaux	116	Refondre le système de vulgarisation / encadrement, puis mise en œuvre	Document de réforme du MINAGRIE disponible	MINAGRIE	PTFs	2015-2018
	80	Renforcer les capacités des producteurs agricoles par des formations et l'organisation des visites d'expériences	125	Organiser des séances de formations et d'échanges d'expériences	Nombre de séances de formations et d'échanges organisés;	MINAGRIE	PTFs	2015-2018
	81	Harmoniser et généraliser le concept Champs-Ecoles Paysans (Farmer Field School)	142	Généraliser le concept de champs-Ecoles Paysans	Nombre de ménages ayant adhéré au concept	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	PTFs	2015-2017
	82	Renforcer le Centre national d'insémination artificielle (CNIA) en le dotant d'une autonomie de gestion et en associant le secteur privé	90	Elaborer des textes réglementaires régissant le CNIA; renforcer les capacités	Textes réglementaires disponibles, CNIA plus opérationnel et performant	MINAGRIE	PTFs	2015-2017

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
e. Déconcentration et décentralisation	83	Renforcer les communes avec des personnes spécialisées en agriculture, élevage, forêts et génie rural et transférer les connaissances et les moyens de travail jusqu'à l'échelon le plus bas de la vulgarisation agricole	117	Appliquer la stratégie nationale de décentralisation en matière d'agriculture et d'élevage	Services communaux du secteur agricole restructurés et renforcés	MINAGRIE, MDC, MINTER et GOUVERNEMENT	PTFs	2015-2017
f. GRH, moyens et formation	84	Améliorer les moyens de travail (moyens de déplacement et équipements), ainsi que les conditions salariales du personnel œuvrant au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	11	Produire une note comparative sur la grille des salaires du personnel du MINAGRIE avec celle des autres ministères et proposer un barème de salaires	Note élaborée et barème proposés	MINAGRIE	PTFs	oct-14
				Mettre en œuvre effective du PNRA		MFPTSS, MPFDE	PTFs	2015-2018
				Financer la politique nationale de gestion axée sur la performance institutionnelle et individuelle		Gouvernement	PTFs	2014-2016

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Evaluer l'impact du charroi zéro sur les activités du secteur agricole et proposer des réajustements	Note d'évaluation d'impact élaborée	Gouvernement (MINAGRIE)	PTFs	2014-2015
	85	Réformer et adapter l'enseignement en fonction de la vision institutionnelle et des nouveaux défis dans le secteur en mettant un accent particulier sur (i) la création d'une faculté de médecine vétérinaire, (ii) la formation de haut	27	Mettre en œuvre le plan de formation du MINAGRIE	Nombre de cadres et techniciens formés	Gouvernement et MINAGRIE	PAIOSA (démarrage) et autres PTF	2014 et suite
				Elaborer une note motivant la création d'une faculté de médecine vétérinaire et le retour des ITAB sous la tutelle du MINAGRIE	Note élaborée	MINAGRIE		2014

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
		niveau dans la transformation agro-alimentaire, l'aménagement hydro-agricole, l'adaptation aux changements climatiques, (iii) la formation des techniciens spécialisés proches des réalités des producteurs et (iv) le retour des Instituts Techniques Agricoles sous la tutelle du MINAGRIE)		Définir les priorités de formations en enseignement du secteur agricole et développer les curricula appropriés	Les nouveaux curricula adoptés	MINAGRIE & GOUVERNEMENT		2015-2016
	86	Renforcer les capacités opérationnelles du CNTA	144	idem 27: Mettre en œuvre le plan de formation du MINAGRIE	Nombre de cadres et techniciens formés	MINAGRIE et Gouvernement	PAIOSA et autres PTFs	2014 et suite
				Appuyer techniquement et matériellement le CNTA	Le CNTA est renforcé	MINAGRIE et Gouvernement	PTFs	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
g. Revue PNIA (dont Elevage) et Actualisation SAN (dont Elevage)	87	Intégrer l'adaptation et l'éducation des populations au changement climatique dans la nouvelle SAN, le PNIA, le PDR et d'autres documents d'orientation sectoriels.	84	Former les cadres impliqués dans la revue sur les aspects techniques d'intégration et d'adaptation;	PNIA, SAN et DOS Elevage sont examinés avec les outils du « climatepro ofing » et comportent des mesures d'adaptation au changement climatique	MINAGRIE	ACCES/GIZ	2014
				Former les cadres impliqués dans la revue sur les aspects et techniques d'intégration de l'Adaptation, Appliquer l'approche "Climateproofing » pour le Burundi" au processus de la revue et de la planification	Nombre de cadres formés	MINAGRIE	ACCES/GIZ	2014

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	88	Finaliser et mettre en œuvre le programme national d'amélioration et de gestion des ressources génétiques animales et l'intégrer dans le PNIA en révision	89	Intégrer le DOSE dans la nouvelle SAN et le programme d'amélioration et de gestion des ressources génétiques dans le PNIA	SAN actualisée et PNIA revu	MINAGRIE	PTFs	2015
	89	Intégrer la nutrition dans les programmes agricoles	132	Analyser les programmes agricoles pour y intégrer la nutrition	Programmes révisés	MINAGRIE	PTFs	2016
				Créer une cellule nutrition au sein de MINAGRIE	Cellule fonctionnelle	MINAGRIE	PTFs	2014-2017
h. Les systèmes de S/E et coordination	90	Créer une Agence de Régulation unique pour toutes les filières agro-industrielles, vivrières et animales	35	Elaborer les textes régissant cette agence	Textes élaborés	MINAGRIE	BM/PTFs	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	91	Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations EGAE (Plateforme interministérielle ; Commission mixte : GRVT, PTF, OSC, OPAs ; Points focaux sectoriels ; ONGs,...)	79	Nommer une équipe de suivi de la mise en œuvre des recommandations des EGAE 2014	Equipe en place	MINAGRIE	Ministères, PTFs, ONGs et GPA	2014
	92	Etablir un système d'analyse des dépenses publiques dans le secteur agricole qui soit capable de suivre l'évolution et la composition des dépenses et des investissements, en vue d'assurer le suivi et l'évaluation des plans nationaux d'investissement	80	Elaborer une méthodologie de collecte et d'analyse, collecter, analyser et diffuser les données sur les dépenses publiques	Rapport d'analyse disponible	MINAGRIE	PTFs	2016

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	93	Réviser la loi régissant les ONGs internationales pour assurer notamment une meilleure coordination du secteur agricole	64	Réviser la loi régissant les ONG internationales	Loi révisée	MIREX	PTFs	2015
	94	Renforcer les pouvoirs et les missions de coordination du Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR) pour assurer une meilleure interaction et concertation	47	Participer aux réunions d'autres Groupes sectoriels et partager les décisions prises	Taux de participation	MINAGRIE		2014-2017
	95	Revoir le fonctionnement du GSADR au niveau provincial	131	Doter les moyens de travail aux GSADR provinciaux	GSADR provincial fonctionnel	MINAGRIE	PTFs	2015
	96	Mettre en place et institutionnaliser des mécanismes de collaboration entre les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et les ONGs œuvrant dans le secteur agricole	135	Recenser les ONGs œuvrant dans le secteur et analyser les conventions de collaboration entre les ONGs et le MINAGRIE	Nombre d'ONGs recensées	MINAGRIE	PTFs	2015
				Faire un suivi de la mise en œuvre des conventions et prendre des décisions appropriées	Nombre de rapports de suivi	MINAGRIE	PTFs	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	97	Promouvoir une interaction et une concertation interministérielle et les PTFs dans l'élaboration des politiques, stratégies, et programmes et les plans d'actions annuels pour éviter les doublons et les pertes de ressources	40, 48 & 62	Mettre en place un cadre politique et légal portant interaction et concertation interministérielle	Cadre politique et légal mis en place	Gouvernement	PTFs	2015
i. Planification, programmation conjointes	98	Collaborer avec les services techniques dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des projets pour éviter les dualismes et les incohérences sur terrain	151	Organiser des séances de planification, de suivi-évaluation conjointe de toutes les parties prenantes	Programme de travail commun	MINAGRIE, PRIVE&OS C	PTFs	2015-2017
j. Suivi-Evaluation des politiques	99	Evaluer la politique de privatisation de la filière café et l'analyse fouillée des retombées de la privatisation des autres filières industrielles	74	Elaborer les TDRs d'évaluation de la politique de privatisation des filières industrielles	Les TDRs sont produits	Min à la Présidence chargée de la Bonne Gvnce et de la privatisation, MINAGRIE, BESD	BM	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Recruter un bureau d'étude	Un bureau d'étude recruté	Min à la Présidence chargée de la Bonne Gvnce et de la privatisation, MINAGRIE, BESD	BM	2015
	100	Etablir un système de suivi et d'analyse des politiques agricoles et alimentaires basé sur l'analyse des prix et sur les informations relatives aux coûts de mise en marché des produits au niveau national, régional et international, afin de pouvoir quantifier les incitations ou désincitations perçues par les différents agents au sein des filières	98	Améliorer la méthodologie de Collecte des prix des produits agricoles au niveau national	Bulletins produits	MINAGRIE	FAO/MAFAP, UE/PROSAN UT	2015 et suite
			143	Collecter, analyser et diffuser les prix des produits agricoles au niveau national, régional et international	Bulletins produits	MINAGRIE	FAO/MAFAP, UE/PROSAN UT	2015 et suite
				Proposer des politiques tenant compte des données ci-haut	Politiques élaborées	MINAGRIE	FAO/MAFAP, UE/PROSAN UT	2016

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	10 1	Evaluer la situation alimentaire et nutritionnelle pour formuler des programmes qui ciblent les problèmes prioritaires	133	Collecter les données sur la situation alimentaire et nutritionnelle	Cartes de sécurité alimentaire disponibles	Président comité de Pilotage SUN & REACH	PTFs	Semestriellement
			112	Présenter les résultats de la situation alimentaire et nutritionnelle au Parlement Présenter les résultats de la situation alimentaire et nutritionnelle au Parlement	Document sur la situation alimentaire et nutritionnelle distribué	MINAGRIE & MSPLS	PTFs	Semestriellement
	10 2	Evaluer l'efficacité et l'efficience des financements du secteur agricole	145	Faire une étude spécifique en tant qu'input de la révision du PNIA et de la SAN	Rapport d'étude disponible	MINAGRIE	PTF	2015-2017
k. Cadre légal et réglementaire	10 3	Faire une revue complète et actualiser le cadre légal et réglementaire dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture	94 & 111	Lister et analyser les textes non ou mal appliqués	la liste des textes analysés	MINAGRIE	PTFs	2015
				Elaborer et faire adopter les textes d'application des lois non ou mal appliqués	Textes de lois élaborés et adoptés	MINAGRIE	PTFs	2015

AXE 3- Performance du secteur (et de ses acteurs)

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	104	Harmoniser le prélèvement des redevances pour l'entretien des ouvrages hydro-agricoles	118	Elaborer les textes homogènes régissant les prélèvements de ces redevances	les textes réglementaires élaborés	MINAGRIE	PTFs	2015
	105	Responsabiliser les parties prenantes à tous les niveaux (Administration et communautés locales) dans la gestion durable des ouvrages hydro-agricoles mis en place	119	Elaborer un guide de gestion et de pérennisation de ces ouvrages	Guide de gestion élaboré	MINAGRIE	PTFs	2015-2016

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
a. Approche filière	106	Renouveler le verger caféicole	75	Sensibiliser fortement les caféiculteurs sur l'importance du café	Nombre de caféiculteurs ayant adhéré	MINAGRIE et GOUVERNEMENT	Privés	2015 et suite
				Mettre en place des pépinières caféicoles	Nombre de plants de caféiers produits et plantés	MINAGRIE	Privés	2015 et suite
				Proposer les méthodes pour augmenter la production et garder la qualité et s'adapter au changement climatique	Tonnage de café produits	MINAGRIE et MEEATU	ACCES/GIZ	2015 et suite
				Résoudre la problématique foncière des caféières installées sur la terre d'autrui	Nombre de conflits fonciers résolus	GOUVERNEMENT	PTFs	2015 et suite

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	107	Développer la politique des chaînes de valeur et investir davantage dans les filières prometteuses identifiées par le Gouvernement	101 & 122	Actualiser et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les secteurs porteurs de croissance	Rapport d'étude disponible	MINAGRIE	PTFs	2015
				Continuer à promouvoir les cultures traditionnelles d'exportation	Nombre de nouveaux plants installés	MINAGRIE	PTFs	2015-2018

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Promouvoir les filières non traditionnelles (bananes, pomme de terre, fruits, légumes, macadamia) et les filières d'import substitution (riz, maïs, blé, haricot, manioc, viande, poisson, œufs, lait, miel, ...)	Tonnage exporté	MINAGRIE, MINICI et Secteur Privé	PTFs	2017
				Moderniser le secteur informel de collecte, transformation et commercialisation des produits d'origine animale	Nombre de centres modernes de collecte, transformation et de commercialisation installés et fonctionnels	MINAGRIE, Privé	PTFs	2015-2017

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
					Nombre d'abattoirs et aires d'abattage modernes installés et fonctionnels	MINAGRIE, Privé	PTFs	2015-2017
	108	Elaborer et mettre en œuvre une politique claire de développement du secteur de l'agro-textile et l'inclure dans le PNIA	102	Intégrer la filière coton dans les documents stratégiques en revue	SAN et PNIA revus	MINAGRIE et Privé	PTFs	2015
				Soutenir et financer la réhabilitation de la filière cotonnière et toute sa chaîne de valeur	Nombre de maillots réhabilités	MINAGRIE	PTFs	2016-2018
	109	Continuer le renouvellement et l'extension de la palmeraie dans les zones favorables	106	Produire et diffuser les plants de palmier à l'huile dans les zones écologiquement aptes	Nombre de plants produits et diffusés	MINAGRIE et Privé	PTFs	2015

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Reconvertir l'ancienne palmeraie	Nombre de ha reconvertis	MINAGRIE et Privé	PTFs	2015-2017
b. Partenariat PP	110	Renforcer le partenariat public, privé	24 & 58	Créer un cadre d'échanges régulier	Nombre de réunions d'échanges tenues	MINAGRIE et Privé	PTFs	2014 et suite
				Appuyer la chambre de l'Agri business (renforcement des capacités et du centre de documentation) moyennant l'amélioration des performances de son fonctionnement	Chambre agro-business fonctionnelle	MINAGRIE et Gouvernement	PTFs	2015-2017

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	111	Encourager des entreprises locales compétitives afin qu'elles puissent s'intégrer bénéfiquement dans le marché régional	59	Renforcer les capacités des entreprises locales sur les normes de qualité de leurs produits	Nombre d'entreprises renforcées	Gouvernement (MINICI)	PTFs	2015
	112	Créer un cadre de partenariat avec les confessions religieuses si besoin avoir un point focal pour suivre de près les actions menées par les églises	128	Créer un cadre d'échanges régulier	Nombre de réunions d'échanges tenues	MINAGRIE et Privé	PTFs	2014
				Nommer un point focal pour les ONG et les confessions religieuses et autres associations afin de suivre de près les activités agricoles/élevages	Points focaux nommés	MINAGRIE	PTFs	2014

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	113	Instaurer des plateformes entre transformateurs, commerçants et les organisations des producteurs	134	Créer un cadre d'échanges régulier	Nombre de réseaux créés	MINAGRIE et secteur privé	PTFs	2016
c. Données et Informations agricoles	114	Renforcer les capacités de l'IGEBU afin qu'il fournisse des informations météorologiques précises et en temps opportun;	13	Doter de moyens techniques et financiers	Qualité des informations fournies	Gouvernement	ACCESS, PROSANUT, autres PTFs	2014-2017

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synt h.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	115	Créer et financer une radio agricole pour une meilleure communication afin que la population à la base puisse être tenue informée sur les opportunités de développement et innovations dans le secteur agricole;	23	Mettre en place une radio agricole et créer sa ligne budgétaire	Radio agricole créée et fonctionnelle	Gouvernement	PTFs	2016

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	116	Organiser des circuits de distribution des produits agricoles et d'élevage ;	60	Disponibiliser des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation (hangars, chaîne de froid, pistes, camions citernes pour le lait, viande,...) voir rcd°39	Nombre d'infrastructures de stockage installées	MINAGRIE		2015

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	117	Apporter une attention particulière à la collecte, traitement, diffusion et exploitation des données statistiques fiables du secteur agricole pour une bonne planification du développement économique	114 & 143	Finaliser et valider les outils méthodologiques et harmonisés de collecte des données statistiques sur tout le secteur agricole et d'élevage, y compris les cultures industrielles, l'horticulture, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture	Disponibilité des données fiables	MINAGRIE	PTFs	2015-2017
	118	Mettre en œuvre la stratégie nationale de communication sur le changement climatique	146	Diffuser et vulgariser la stratégie de communication au changement climatique	Nombre d'exemplaires distribués	MEEATU et MINAGRIE	ACCES/GIZ	2015
				Renforcer la coordination et suivi de la stratégie	Nombre de réunions conjointes tenues	MEEATU et MINAGRIE	ACCES/GIZ et autres PTFs	2014

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	119	Mettre en place une politique fiscale en faveur du secteur agricole (impôts et taxes);	18	Revoir les textes fiscaux incluant le secteur agricole	Nombre de textes fiscaux revus	MINAGRIE et agri business	ONGs	2015
	120	Faciliter l'accès des OPs aux marchés institutionnels, nationaux, régionaux et internationaux	41	Elaborer une note additionnelle facilitant l'accès des OPA aux marchés institutionnels	Note disponible	ARMP	Privés	2015
				Renforcer les capacités des OPA sur les normes de qualité de leurs produits	Nombre d'OPAs renforcés	MINAGRIE & MINICI	Privés	2015-2017

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Disponibiliser des informations fiables et opportunes sur les opportunités de marchés nationaux, régionaux et internationaux	Bulletins émissions et produits	MINAGRIE & MINICI	Privés	2015-2017
				Améliorer les infrastructures d'accès aux marchés	Nombre d'infrastructures réhabilitées/mises en place	MINAGRIE & MINITPET	PTFs	2015-2017
	121	Eviter toute mesure pouvant casser le marché des produits locaux et garantir un prix minimum aux produits agricoles et d'élevage nationaux	42	Renforcer les mesures de contrôle du commerce transfrontalier	Nombre de commerçants enregistrés	MFPDE, MINICI, MINTER & Sécurité publique	EAC & COMESA	2015-2018
					Nombre de saisies enregistrées	MFPDE, MINICI, MINTER & Sécurité publique	EAC & COMESA	2015-2018

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	122	Encourager les diplômés de l'agriculture et de l'élevage pour qu'ils s'investissent dans la production agricole et appuyer la reconversion des cadres agricoles	46	Mettre en place des mesures incitatives en faveur des diplômés et fonctionnaires du secteur en les dotant des capitaux de démarrage et des crédits à un taux d'intérêt stimulant	Nombre de diplômés insérés et nombre de fonctionnaires reconvertis	MINAGRIE & GOUVERNEMENT	PTFs	2016
	123	Rendre l'agriculture plus attrayante par des mesures incitatives	49	Mettre en place des mesures incitatives dans le secteur	Nouveaux investisseurs enregistrés dans le secteur	GOUVERNEMENT	Privés	2016-2018
	124	Autoriser la construction des barrages hydro-agricoles par les privés tout en respectant les normes environnementales	52	Faciliter le processus d'autorisation en respectant le code de l'eau / texte d'application	Nombre de barrages construits par les privés	Privés	GOUVERNEMENT et PTFs	2016-2018

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	125	Accorder des facilités (cofinancement d'infrastructures en Partenariat-Public-Privé, incitation fiscale, exonération temporaire des taxes sur les bénéfices générés, garantir la stabilité de la fourniture d'électricité, campagnes de promotion du lait local, etc.) aux promoteurs privés des chaînes de valeurs des produits agricoles et d'élevages	68	Améliorer et vulgariser les avantages octroyés par l'API dans le secteur agriculture, élevage, pêche et aquaculture	Nouvelles entreprises créées	GOUVERNEMENT/API	PTFs	2016-2018

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	126	Mettre en place une politique des prix des denrées agricoles et d'élevages pour maîtriser leurs fluctuations	71	Faire une étude sur le coût de production des denrées; Fixer un prix minimum garanti au producteur; Améliorer les circuits de commercialisation; Mettre en place des mesures de consolidation de la chaîne de valeur	Document d'étude disponibles; revenu augmenté	GOUVERNEMENT (MINAGRIE, MINICI)	privés et PTFs	2015-2018
	127	Appuyer la réhabilitation et l'amélioration des infrastructures de base de transformation dans les filières agro-industrielles	73	Faire une étude de faisabilité pour la réhabilitation des infrastructures	Rapport d'étude disponible	MINAGRIE	privés et PTFs	2015-2017
				Réhabiliter les infrastructures de transformation	Nombre d'infrastructures réhabilitées	MINAGRIE	PTFS, Privés	2015-2017

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	128	Soutenir la participation du Burundi aux foires/fora nationaux-régionaux et internationaux des produits agricoles et d'élevage	76	Encadrer les producteurs et choisir les meilleurs produits à soutenir	Nombre de producteurs soutenus	GOUVERNEMENTMIN ICI	PTFs et Prives	2015-2018
				Organiser des concours bétail réguliers au niveau national en vue d'identifier les meilleurs reproducteurs	Nombre de concours organisés; Nombre de reproducteurs identifiés	MINAGRIE		
	129	Mettre en place des mesures de protection des producteurs locaux (priorisant la consommation des produits agricoles et d'élevages locaux) afin de stimuler la production.	77	Promouvoir le programme des cantines scolaires en privilégiant les produits locaux	Nombre d'écoles ayant les cantines scolaires, Nombres d'écopiers nourris à l'école	Minéduc	PTFs	2014-2018

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	130	Promouvoir et faciliter les initiatives privées dans le domaine de l'agri-élevage pour développer une classe moyenne agricole permettant d'entraîner les agri-éleveurs	124	Financer les initiatives privées exprimées	Volume du financement octroyé, nombre d'initiatives financées	MINAGRIE	PTFs	2016-2017
				Soutenir les groupements d'agri-éleveurs à s'organiser en coopératives d'autofinancement et de caution solidaire en vue d'accéder aux financements leur permettant d'investir dans les filières	Nombre de groupements soutenus	MINAGRIE	PTFs	2015-2017
				Appuyer les cabinets vétérinaires privés	Nombre de cabinets vétérinaires privés appuyés	MINAGRIE	PTFs et Prives	2016-2017

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	131	Promouvoir des politiques, des stratégies concrètes et opérationnelles en faveur du développement durable de l'Agriculture Familiale	108	Informier et sensibiliser sur les effets du CC et les mesures d'adaptation possibles	Nombre de personnes sensibilisées, documents de politique intégrant le CC, types de mesures d'adaptation	MINAGRIE	ACCES/GIZ et les OP	2015
				Définir des actions concrètes dans la SAN et le PNIA	Actions concrètes formulées dans la nouvelle SAN et le PNIA révisé	MINAGRIE	PAIOSA; PTFS	2015
e. Rôle des OP et agro-business	132	Permettre aux OPs/Coopératives de faire des commandes d'engrais pour leurs membres	136	Faire une large diffusion relative à cette recommandation	Nombre d'OPA servies	MINAGRIE	PTFs	2014-2017

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
f. Valorisation	133	Elaborer et mettre en œuvre une politique claire sur le développement du secteur post-récolte pour rendre compétitifs les produits alimentaires burundais sur les marchés locaux, régionaux et internationaux	22	Multiplier les unités post-récolte, disponibiliser les produits de conservation, Mettre en œuvre la politique d'industrialisation	Nbre d'unités installées et fonctionnelles, tonnage de produits agricoles protégés	MINAGRIE	PTFs	2014-2017
	134	Elaborer et vulgariser les normes de qualité pour les produits agricoles et d'élevages et mettre en place des mesures d'application	67	Organiser des séances de sensibilisation et de vulgarisation des normes EAC/COMESA	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	MINAGRIE/MINICI	EAC & COMESA, PTFs	2016-2017
				Elaborer, faire adopter et vulgariser des textes d'application de ces normes	Nombre de normes appliquées	MINAGRIE/MINICI	EAC & COMESA	2015

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
	135	Promouvoir les techniques de développement post-récolte (conservation, transformation et commercialisation) ; généraliser la construction des greniers communautaires	126	Disponibiliser et rendre accessibles, les matériaux, les produits de conservation et les moyens de transport	Tonnage de denrées protégées	MINAGRIE	PTFS	2014
				Construire des unités post-récolte	Nombre d'unités installées	MINAGRIE, MINICI/Privés	PTFs	2014
	136	Mettre en place et appuyer des mécanismes de valorisation et de conservation des ressources alimentaires locales pour les animaux	138	Elaborer des plans de rationnement valorisant les produits agricoles et industriels locaux	Nombre de plans élaborés	MINAGRIE	FAO	2015
				Assurer la formation sur les techniques de conservation du fourrage (ensilage, fenaison)	Nombre d'agriculteurs formés	MINAGRIE	PTFs	2015

AXE 4- Systèmes de production

Sous-Axes	N°	Recommandations	Réf. Synth.	Actions	IOV	Responsable	Partenaires	Délais
				Associer les mesures antiérosives, l'adaptation au changement climatique et l'alimentation animale	Km de haies antiérosives installées	MINAGRIE	ACCES/GIZ, PTFS	2014